

Liste des tableaux :

N°	libellés	page
1	Evolution du commerce extérieur de l'Algérie : période de 2005 à 2014	35
2	Evolution des exportations selon la région économique (en milliards de dollars)	37
3	Evolution des importations selon la région économique (en millions de dollars)	39
4	Evolution des principales importations de l'Algérie entre 2005-2014 (milliards de dollars)	41
5	la structure des exportations algérienne (millions de dollars)	45
6	Importations par groupe d'utilisation en valeur courante en milliards de dollars)	49
7	Evolution du classement des dix premiers fournisseurs de l'Algérie pour la période 2010-2013	51
8	Les importations algériennes par région économique durant la période 2010-2013 (en millions de dollars)	52
9	Evolution des principaux produits exportés selon le secteur d'activité de l'Algérie pour la période 2005-2013 (en millions de dinars)	56
10	Evolution du classement des dix premiers clients de l'Algérie pour la période 2010-2013	58
11	Evolution des exportations par région durant la période 2010-2013 (en millions de dollars)	58
12	La répartition des importations par mode de financement (2005-2014) en milliards de dollars	61
13	Evolution des IDE, transfert et envois des fonds en devises	63
14	Evolution des IDE en millions de dollars	64
15	L'évolution de taux de change de dinar (2001-2013)	67
16	Evolution de la dette extérieure (en milliard de dollars)	
17	Evolution des échanges extérieurs et du PIB (en millions de dollars)	71
18	Evolution de la balance commerciale et de la balance des services (en milliards de dollars)	72
19	Evolution de la part des hydrocarbures dans les exportations totales de l'Algérie (en %)	73
20	La contribution du secteur d'hydrocarbure dans le PIB et le budget de l'Etat (en %)	74
21	Evolution de la structure des importations durant la période 1974-2014 (en %)	75
22	La part relative de l'UE dans les échanges extérieurs de l'Algérie (en %)	77
23	Evolution de la part des principaux fournisseurs de l'Algérie (en %)	79
24	Evolution des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (en milliards de dollars)	82
25	La part de l'industrie dans le PIB	86

Liste des graphes :

N°	libellés	page
1	Evolution du commerce extérieur de l'Algérie pour la période 2005-2014 (en milliards de dollars)	35
2	Evolution des principales importations de l'Algérie période 2005-2013(en milliards de dollars)	41
3	Evolution des importations selon les grandes catégories de produits	48
4	Les importations algériennes par région économique durant la période 2010-2013	53
5	Evolution du rang de l'Algérie dans les exportations des pays de l'UE	54
6	Les exportations par région pour la période 2010-2013	59
7	Les clients de l'Algérie des exportations hors hydrocarbures	60
8	La répartition des importations par mode de financement (2005-2014)	61
9	Balance commerciale (%du PIB)	62
10	L'évolution du solde des exportations hors hydrocarbures en Algérie (en milliards de dollars)	62
11	Evolution des IDE, transfert et envois de fonds en devise	64
12	Taux de couverture(TC) des importations par les exportations	66
13	Evolution du taux de change du dinar	
14	Evolution des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2000-2014) en milliards de dollars	82
15	Evolution des exportations H.H vers les pays arabes (en million de dollars)	84
16	La part de l'industrie dans le PIB	87

Liste des figures :

N°	Libellés	Page
1	Importation par zone géographique	38
2	La structure des exportations pour l'année 2014	45
3	Evolution des importations en % pour l'année 2014	50
4	Les principaux fournisseurs de l'Algérie pour l'année 2014	51
5	Répartition des exportations de l'Algérie par secteur	57
6	Evolution rigide dans la structure des importations de 1974 à 2014	76

Les abréviations :

- **ADPIC** : Aspects des droits de propriété intellectuelle qui touche le commerce.
- **AFTA**: Arab Free Trade Area. (zone arabe de libre-échange).
- **AGI** : Autorisation Globale d'Importation.
- **ANDI** : Agence Nationale de Développement des Investissements.
- **APSI** : Agence de Promotion de Soutien et de Suivi de l'Investissements.
- **BCIA** : banque commerciale et industrielle d'Algérie
- **BTP** : Bâtiment et Travaux Publiques
- **CAAR** : compagnie Algérienne d'assurance et de réassurance
- **CAAT** : compagnie Algérienne d'Assurance totale
- **CACI** : Chambre Algérienne de Commerce et d'Industrie.
- **CAGEX** : La Compagnie Algérienne de Garantie des Exportations.
- **CEE**: Communauté Economique Européenne.
- **CEPN** : Centre d'Economie de l'université Paris Nord
- **CNI** : Conseil National de l'Investissement.
- **CNIS** : Centre National de l'Informatique et des Statistiques
- **CNMA** : Caisse Nationale de Mutualité
- **CNUCED** : Conférence des Nations Unies sur le Commerce Et le Développement.
- **CPE** : Conseil de Participation de l'Etat.
- **EPE** : Entreprise Publique Economique.
- **FAI** : Fond pour l'Appui à l'Investissement.
- **FMI** : Fond Monétaire Internationale.
- **GATT** : General Agreement on Tariffs and Trade (Agrément général sur les tarifs et le commerce).
- **GPA** : Groupement Professionnel d'Achat.
- **GZALE** : Grande Zone Arabe Libre Echange, en anglais **GAFTA** (Greater Arab Free Trade Area)
- **H.H** : Hors Hydrocarbure
- **IANOR** : Institut Algérien de Normalisation.
- **INAPI** : Institut National Algérien de Propriété Industriel.
- **ISO** : Organisation Internationale de Normalisation.
- **MPPI** : Ministère de la Participation et de la Promotion de l'Investissement.
- **OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Economiques
- **OLI** : avantage spécifique (Ownership advantage en anglais), avantage à la Localisation, avantage à l'Internalisation.
- **OMC**: Organisation Mondiale du Commerce.
- **ONAFEX** : Office National Algérien des Foires et Exposition.
- **ONS**: Office Nationale des Statistiques.
- **PAS** : Programme d'Ajustement Structurelle.
- **PIB** : Produit intérieur brut
- **PME** : petite et moyenne entreprise

- **PROMEX : Office de Promotion des Exportations.**
- **SAA : société algérienne d'assurance**
- **SAFEX : La Société Algérienne des Foires et Exportations.**
- **SGP : Société de Gestion des participations.**
- **SPA : Société Par Action.**
- **TVA : taxe sur la valeur ajoutée**
- **UE : Union Européenne.**
- **UMA : Union du Maghreb Arabe.**
- **USA : United States of America (Etat Unis d'Amérique)**
- **USD : dollars américain**

Sommaire :

Introduction générale.....	01
Chapitre I : le cadre générale de processus d'ouverture commerciale de l'Algérie.....	03
Section 01 : quelques repères historiques.....	03
I- La période de la gestion administrée du commerce extérieur.....	03
II- La période de réformes du commerce extérieur.....	05
III- La législation du commerce extérieur.....	09
IV- Le problème des hydrocarbures sur la position externe.....	11
Section 02 : la libéralisation du commerce extérieur en Algérie et l'intégration multilatérale et régionale.....	12
I- La politique algérienne en matière d'ouverture commerciale.....	13
II- L'accord d'association avec l'UE.....	22
III- L'accession de l'Algérie à l'OMC.....	24
IV- L'intégration maghrébine.....	29
V- Adhésion à la grande zone arabe de libre échange.....	31
Chapitre II : la structure des échanges extérieurs de l'Algérie.....	33
Section 01 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie.....	33
I- L'évolution du commerce extérieur après l'indépendance jusqu'à 2000.....	33
II- L'évolution du commerce extérieur depuis 2000.....	34
III- La structure des échanges extérieurs.....	40
Section 02 : les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie.....	47
I- les importations.....	47
II- les exportations.....	55
III- la répartition des importations par mode de financement.....	60
IV- la balance commerciale.....	61
V- les investissements directs étrangers.....	63
VI- Taux de couverture des importations par les exportations.....	66
VII- L'évolution de taux de change de dinars.....	67
VIII- L'évolution de la dette extérieure de l'Algérie.....	68
Chapitre III : les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie.....	70
Section 01 : l'impact de l'ouverture commerciale sur la structure des échanges extérieurs.....	70

I-	une progression importante des échanges.....	70
II-	un excédent de la balance commerciale mais un déficit structurel de la balance des services.....	72
III-	le renforcement du poids des exportations d'hydrocarbures.....	73
IV-	une structure rigide des produits importés.....	74
V-	une forte polarisation géographique des échanges commerciaux.....	77
VI-	Des exportations hors hydrocarbures faibles et peu diversifiées.....	81
Section 02 : quelques recommandations pour une conduite plus efficace du processus d'ouverture commerciale.....		84
I-	Accélérer le processus de mise à niveau des entreprises industrielles.....	86
II-	Développement de l'agriculture.....	88
III-	Amélioration du cadre de l'investissement direct étranger.....	88
IV-	L'amélioration des mesures de soutien des exportations hors hydrocarbures.....	89
V-	Poursuivre avec prudence le processus de libéralisation du secteur des services...	92
VI-	Améliorer la qualité de la gouvernance commerciale.....	93
VII-	Développer le mécanisme de perfection non tarifaire.....	93
VIII-	La question de double prix gaz.....	94
Conclusion générale.....		95

Introduction générale

Introduction générale

Introduction générale :

Le commerce extérieur, un enjeu majeur pour toutes les économies, et les échanges internationaux, comme les présentent les théories du commerce international, portent une solution pour maximiser le bien-être de la nation, et peuvent être un facteur essentiel pour déterminer la qualité de sa croissance économique.

Le commerce extérieur entraîne le développement économique d'un pays et, la libéralisation des échanges accroît l'ouverture des économies ainsi que leur intégration au reste du monde.

Donc, la libéralisation est un élément essentiel dans toute objectif visant une plus grande intégration au marché mondial, cet accès peut se matérialiser soit à travers une multiplication des échanges commerciaux ou par le biais d'une stratégie d'investissement direct étranger, ou encore par le recours à de multiples financement extérieurs (capitaux étranger) en vue de satisfaire les besoins de l'économie nationale.

Les échanges commerciaux de l'Algérie comme ceux de tout autre pays sont marqués par le système d'organisation de l'économie. En effet, le commerce extérieur d'un pays impliquant le libéralisme est différent du commerce extérieur d'un pays impliquant le protectionnisme.

C'est le cas pour l'Algérie dans la mesure où le commerce extérieur de l'indépendance à la fin des années 80 était fortement protectionniste, tandis qu'à partir de 1990, l'Algérie applique le libéralisme économique et le répercute sur son commerce extérieur.

A cette époque l'Algérie s'est engagée dans un processus d'ouverture qui a abouti en 2001 à la conclusion de l'accord d'association avec l'Union Européenne pour la mise en place d'une zone libre échanges. Sur le plan multilatéral, ce processus se poursuit aujourd'hui encore dans le cadre des négociations en cours pour l'accession à l'organisation mondiale du commerce. L'Algérie est également sollicitée pour conclure d'autres accords de libre-échange dans un cadre bilatéral ou régional.

Le processus d'ouverture commerciale s'est, toutefois, heurté, dans la pratique, à une contrainte majeure. Cette dernière est imposée par les exigences et normes de compétition internationales dans un contexte marqué par la persistance des faiblesses structurelles de l'économie algérienne aussi bien sous l'angle des activités productives que celui de la gouvernance. Les autorités ont été confrontées à un problème de régulation des échanges et de protection de la production nationale compte tenu de l'absence de stratégie industrielles ou sectorielles cohérente et durables. A cela il faut ajouter le manque d'expertise des administrations commerciales peu préparées à une gestion active du commerce extérieur. Cette situation a occasionné une pression considérable sur les autorités, en particulier sur les services de l'administration du commerce et des douanes ; il s'en est suivi l'apparition et le développement d'activité et de pratiques informelles dans la gestion des produits importés.

Il était attendu du processus d'ouverture commerciale couplé à un programme de réformes, plus d'efficacité dans l'allocation des ressources, l'amélioration des conditions d'approvisionnement du marché ainsi que le développement de la compétitivité des entreprises industrielles.

Introduction générale

En signant un accord d'association avec l'UE et en s'engageant dans le processus d'accession à l'OMC, l'Algérie a choisi de s'intégrer de manière formelle et volontaire à l'économie mondiale. La consolidation de la politique d'ouverture commerciale ne peut toutefois être efficace et bénéfique pour l'économie du pays que si elle trouve son ancrage dans une volonté politique affirmée et une vision stratégique du développement économique sur le moyen et long terme.

Notre objectif à travers ce travail est d'étudier l'effet du processus de l'ouverture commerciale sur la structure des échanges extérieurs de l'Algérie. De ce fait, il est nécessaire de nous poser la question fondamentale suivante :

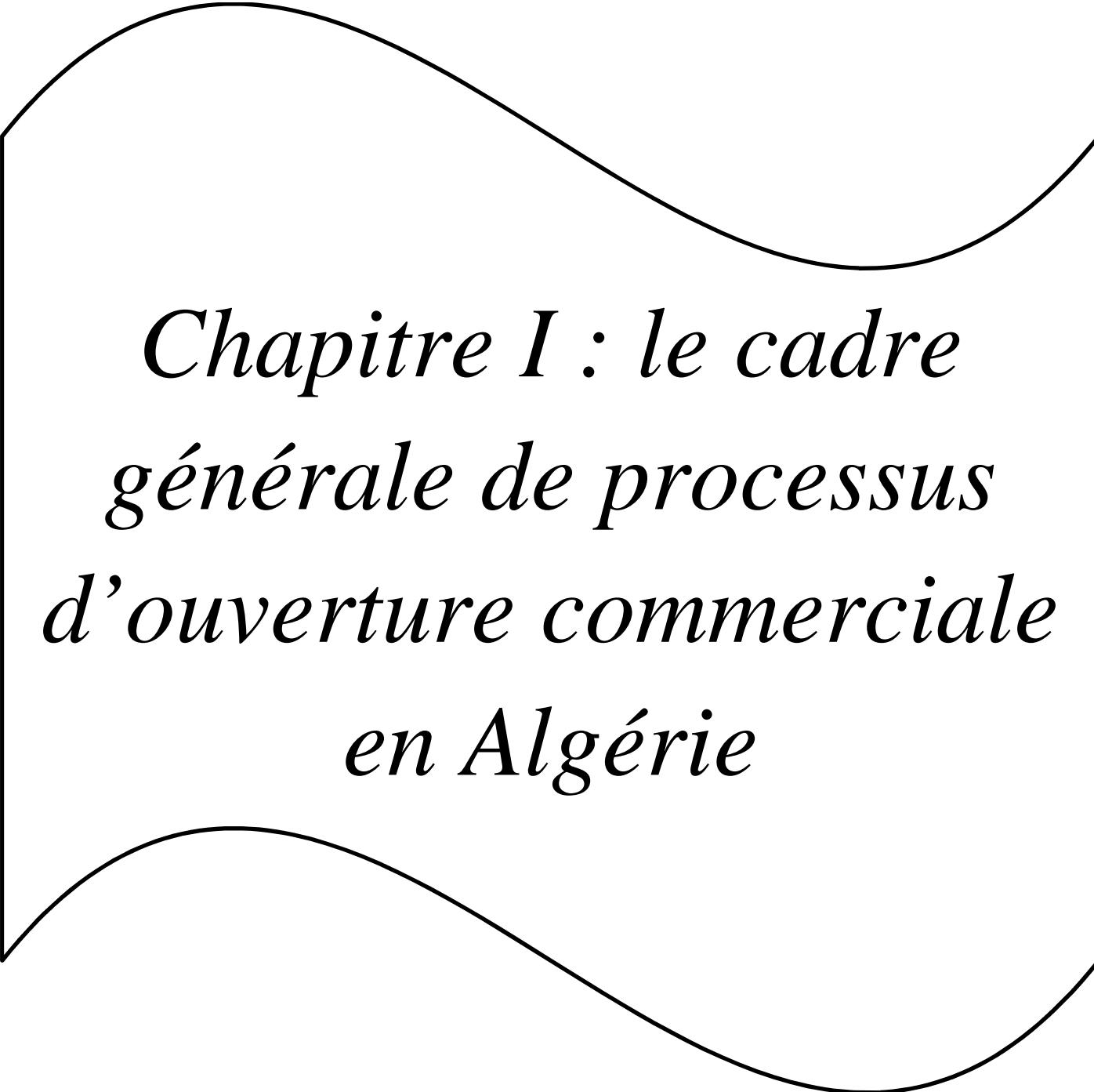
- Qu'elles sont les principales conséquences de l'ouverture commerciale sur la structure des échanges extérieurs en l'Algérie ?

La réponse à cette problématique implique des réponses aux questions suivantes :

- Quelles sont les politiques et les mesures adoptées par l'Etat algérien pour son ouverture à l'extérieur ?
- Après la libéralisation du commerce algérien, comment ses échanges extérieurs et leur structure ont-ils évolués ?
- Quelles sont les mesures qu'il faut mettre en place pour une bonne conduite de processus de libéralisation commerciale ?

Pour tenter d'apporter des éléments de réponses à ces préoccupations, nous avons partagé notre travail en trois chapitres : le premier chapitre sera consacré au cadre général de l'ouverture commerciale ; le second est réservé à la structure des échanges extérieurs de l'Algérie, et le troisième chapitre sera consacré aux conséquences de la libéralisation sur la structure des échanges extérieurs de l'Algérie.





*Chapitre I : le cadre
générale de processus
d'ouverture commerciale
en Algérie*

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Chapitre I : le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

La libéralisation du commerce extérieur constitue un élément essentiel dans toute politique de développement. Engagé depuis la fin des années 80 dans un processus d'ouverture économique, de libéralisation du commerce extérieur et d'intégration au marché mondial, l'Algérie a abouti en 2002 à la conclusion d'un accord d'association avec l'UE pour la mise en place d'une zone libre échange.

Sur le plan multilatéral, ce processus se poursuit encore dans le cadre de négociation en cours pour son accession à l'OMC ; et sur le plan régional l'Algérie est sollicitée pour conclure d'autres accords de libre-échange.

Section 01 : quelques repères historiques :

L'ouverture commerciale entendu comme la suppression des obstacles administratifs et tarifaires aux échange commerciaux, et un volet important des réformes visant à libéraliser l'économie algérienne ; l'Algérie après plusieurs années de protectionnisme, s'est engagée dans ce processus à la fin des années 1980 pour une intégration importante aux marché mondial.

I- La période de la gestion administrée du commerce extérieur :

Dès le lendemain de son l'indépendance, l'Algérie a opté pour un système économique de type soviétique, basé sur le mode socialiste prenant la propriété étatique de tous les secteurs de l'économie ; ainsi l'économie algérienne pendant presque trois décennies, été régit par un système de gestion centralisé se basant sur l'exécution de différents plans de développement.

Des 1963, des procédures de contrôle ont été instituées pour tenter d'encadrer les échanges extérieurs, à travers la mise en place du control des échanges, l'établissement d'un tarif douanier et d'un cadre contingentaire sur les importations de certains produits

Le problème d'encadrement du commerce extérieur s'est aussi traduit, durant cette première période, par la création de groupement professionnel d'achat(GPA) pour organiser l'importation privée auquel étaient associé des représentants de l'état. Le contrôle de l'état ainsi institué restera toutefois limité et le secteur privé conservera durant cette période, une place prépondérante dans les échanges extérieurs.

A la fin des années 70, le lancement des deux plans de développement et la gestion administrée du commerce extérieur a commencé progressivement à s'organiser pour aboutir en 1978 à la loi 78-02 relative au monopole de l'état sur le commerce extérieur. Cette loi a consacré la nationalisation du commerce extérieur, système qui a perduré pendant plus d'une quinzaine d'années, elle stipule :

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

- ✓ Le recours aux intermédiaires est interdit dans le commerce extérieur ;
- ✓ Il est interdit aux ressortissants algériens d'interagir dans la préparation, la négociation ou l'exécution de contrat de commerce international.

Le 17 juin 1978, une instruction présidentielle édicte des principes devant guider les entreprises publiques dans leurs transactions commerciales avec l'étranger, se sont :

- La prise en considération des capacités de production nationale dans la satisfaction des besoins locaux, avant tout recours à l'importation ;
- Les importations sont à effectuer, en priorité, auprès de pays liés à l'Algérie par des accords commerciaux ;
- L'opération d'importation de biens et services doit appeler une opération de crédit à des conditions avantageuses.

Le choix d'un modèle de développement autocentré, fondé sur le marché intérieur et le développement des industries de base, conjugué à la montée en puissance des hydrocarbures dans le financement de l'économie, en effet , va subordonner les échanges extérieurs aux impératifs de la planification et consacrer pour de longues années leur régulation administrée.

Le monopole de l'état sur le commerce extérieur est confié aux sociétés et entreprises publiques, organisé par branches ou par filières, chargé d'approvisionner le marché à travers le système des autorisations globales d'importation(AGI), délivrées chaque année pour réaliser les opérations d'importations¹. Dans ce système, la protection tarifaire n'avait pas de rôle essentiel et les droits de douanes assuraient plus une fonction fiscale qu'une fonction de protection de la production nationale.

Au cours des années 80 ce système a connu sur le plan technique des assouplissements qui ont touché la gestion des produits importés, à travers la mise en place d'un système de licence d'importation, la répartition des listes de produits et des compétences entre les différentes entreprises publiques en liaison avec le processus de restructuration organique des entreprises publiques ainsi que la gestion des approvisionnements des entreprises privées a été confié à la chambre algérienne du commerce et d'industrie.

Les effets de ce mode d'organisation de commerce extérieur, compatible avec la gestion centralisée de la rente pétrolière sont connus :

- ✓ Déconnexion de l'appareil de production nationale des exigences du marché international,
- ✓ Renforcement de la bureaucratisation de la fonction commerciale, avec l'inefficience et le gaspillage des ressources.

¹ Selon N.Bouzidi, plusieurs raisons étaient avancées pour justifier l'instauration d'un tel système : l'obtention de meilleur condition d'approvisionnement aux trois niveaux de couts, de modalités de financement et de délais d'exécution, la possibilité de garantir une meilleure production nationale et la possibilité d'un meilleur control étatique des mouvement de capitaux, facilité par l'octroi de prérogatives de monopole à un nombre limité de grandes entreprises publiques. N. Bouzidi revue de CNEAP n°1 1986.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

A la suite de l'abaissement en 1986 le monopole de l'état sur le commerce extérieur à être remis en cause, ce qui a ouvre la voie à un processus de restructuration progressive de l'organisation économique et commerciale.

II- La période de réformes du commerce extérieur² :

Depuis 1987, un profond mouvement de réformes est engagé en Algérie, qui marque le début d'une nouvelle transition vers une société algérienne productive, démocratique et bien ancrée dans toutes ses valeurs historique, bien entendu cette transition, comme toute processus de changement de système, est marqué par l'instabilité et l'incertitude. Au plan économique il s'agit en particulier de rompre avec le système monopoliste, et d'organiser le passage à une économie de marché associant la liberté des agents économiques privés et l'action de l'état en faveur de la solidarité nationale et de la justice sociale dans ce mouvement une place essentielle revient à la réforme du commerce extérieur dont on a vu qu'il se trouve dans une situation particulièrement critique sous l'effet conjugué de l'économie administrées et de l'économie parallèle.

La réorganisation du commerce extérieur, tel que précisée dans le programme de réformes Algérien, vise principalement la constitution d'un marché libre, interne et externe, lieu de sanction de l'activité économique et d'allocation des ressources pour cela le programme envisage différentes actions :

- ❖ La libéralisation des prix conjuguée à la maîtrise des équilibres monétaires et financiers, doit permettre un retour à la stabilité macro-économique. Cette libéralisation des prix doit ainsi aboutir rapidement à la libéralisation du prix de la monnaie nationale et sa convertibilité, de sorte à couper à sa source le commerce parallèle.
- ❖ La démonopolisation des activités, et l'organisation de la concurrence, doivent soustraire le commerce à la gestion administrative, favoriser la libre circulation des capitaux et permettre à une saine compétition de se développer dans la transparence.
- ❖ La soumission de l'ensemble des activités commerciales au même droit privé moderne qui doit assurer les mêmes conditions d'exercice de l'activité commerciale par les agents économiques publics ou privés et fonder leur relation sur des bases juridiques et contractuelles établies en toute responsabilité.
- ❖ Le droit privé doit consacrer par ailleurs le marché comme lieu de transfert des droits de propriété, ce qui suppose également la reconnaissance, la garantie et la protection de la propriété privée.

² Smail Goumeziane « l'incontournable libérale » revue n°11 1994, p 50.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

A travers l'ensemble de ces actions, il s'agit pour les initiateurs de ce programme d'aboutir à la transformation radicale des trois structures essentielles de tout marché :

- ✓ La transformation de la structure des prix doit permettre l'émergence d'une efficacité économique fondée sur la dynamique de la production et des revenus, salaires et profils.
- ✓ La transformation de la structure des échanges doit favoriser la prédominance des échanges légaux basé sur le développement des relations contractuelles au lieu des échanges administrés ou informelles.
- ✓ La transformation des structures de financement doit associer les échanges internes et externes principalement sur les fonds propres des agents économiques, et rompre avec l'économie d'endettement systématique.

Sur la base de ce programme, la libéralisation du commerce Algérien a connu une évolution rapide à partir de 1989, malgré deux contraintes majeures :

- La contrainte financière et les pénuries rendaient cette libéralisation difficilement supportable par la population, la résistance des tenants de l'économie spéculative entraîne des actions perturbatrices supplémentaires que l'on tentait de mettre au compte des réformes et les ralentissait.
- La décision de reformer le système des prix se caractérise l'adoption d'une nouvelle loi sur les prix en «juillet 1989», ainsi dès juin 1991 il ne reste plus que 22 produits à prix fixés par l'administration, constitués pour l'essentiel des produits de base de l'alimentation de la population.

La suppression du monopole d'activité est réalisée dès octobre 1988, mais dans les faits l'émergence d'une véritable concurrence prend du temps et la libéralisation des prix se traduit par un relâchement de l'inflation qui rend cette évolution encore plus difficile, cette inflation a été passée de 6% en 1988 à 30% en 1991.

Les limites financières rendent cette action encore plus difficile car l'absence d'un accroissement significatif de l'offre, le marché parallèle accroît l'inflation réelle. Le poids de cette évolution ne devant pas être supporté par les catégories sociales les plus démunies.

Pour que la libéralisation des prix et la démonopolisation puissent jouer un rôle actif sur le marché, diverses mesures sont prises :

- Mettre fin à excès des liquidités alimentant le marché parallèle ;
- Maîtriser l'inflation et redonner une valeur réelle à la monnaie nationale, dans ce sens une importante loi relative à la monnaie et au crédit est adoptée en 1990, elle marque une rupture radicale avec le système précédent et donne un cadre légal à l'organisation de l'indépendance de la banque centrale d'Algérie, et à la réhabilitation des fonctions bancaires, au désengagement du trésor public du financement des entreprises et au développement des marchés monétaires et financiers.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Le déficit budgétaire retrouve une situation excédentaire en 1990 et 1991, et le trésor public réduit son financement aux entreprises publiques dès 1989 et l'intervient plus en 1990 ainsi que les taux d'intérêt sont libérés, le recours aux crédits à court terme est pénalisé au plan interne et externe et la convertibilité du Dinar est prévue pour 1993.

En 1990 les concessionnaires étrangers sont admis sur le marché algérien, et en 1991 les entreprises sont libres de commercer avec l'étranger et les devises sont demandées auprès des banques commerciales non auprès de l'administration bien sur sous réserve de respecter les conditions de ces banques. Durant cette période, le commerce extérieur algérien enregistre un succès puisque la balance commerciale devient positive en 1990 et 1991 et les importations des biens d'équipement et d'autres biens intermédiaires augmentent parallèlement à une baisse des importations alimentaires.

Néanmoins les exportations d'hydrocarbures sont toujours la principale source des recettes en devises.

A partir de 1997, après avoir ouvert de façon unilatérale son commerce extérieur, l'Algérie enclenche un processus de renégociation des conditions d'ouverture de son marché et de son insertion au marché mondial dans un contexte marqué par l'ouverture des discussions avec l'UE et l'OMC, et le réaménagement en 2002 du tarif douanier avec l'abaissement et la simplification des droits de douanes ainsi que l'approfondissement du processus de démonopolisation des activités notamment la libéralisation des secteurs des télécommunications, des transports, de l'énergie et des mines.

Ce processus se poursuit aujourd'hui avec l'accession à l'OMC. L'Algérie a bénéficié dès 2000 :

- ✓ La hausse des prix de pétrole qui a assoupli le poids de la contrainte financière externe sur le fonctionnement de l'économie, et rendu possible un mouvement à la hausse des importations et un meilleur approvisionnement du marché national ;
- ✓ La réduction de la protection tarifaire et non tarifaire (Droit additionnel Provisoire levé en 2005), notamment à partir de mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Union Européenne ;
- ✓ La levée des interdictions et restrictions quantitatives à l'importation désormais aucun produit n'est interdit à l'importation ;
- ✓ La simplification des formalités des dédouanements ;
- ✓ Contingentement sur l'importation des produits agricoles conformes aux règles de l'OMC et aux accords euro méditerranée ;
- ✓ Adhésion aux principes de l'accord sur les Aspects des droits de Propriété intellectuelle qui touchent le Commerce (ADPIC) ;
- ✓ Adoption des conventions commerciales internationales ;
- ✓ L'application des mesures antidumping et des mesures compensatoires se limite aux situations avérées, dans lesquelles les importations ciblées font l'objet d'un dumping ou d'une subvention.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

II-1- Les changements institutionnels touchant aux entreprises :

Les réformes économiques prises par l'Algérie dans le cadre de son ouverture à l'économie de marché se sont accompagnées de plusieurs changements institutionnels, de ce fait, deux catégories d'institutions ont été créées aux cours des années 1990. Il s'agit d'une part, d'institution de gestion et d'autre part, d'organes de consultation. Ces changements constituent le dispositif institutionnel formel, dans lequel évoluent les entreprises.

1-les privatisations³ :

A partir de 1996, le gouvernement a procédé à une massive œuvre de privatisation. En effet l'ordonnance 01-04 du 20 aout 2001, qui est le texte fondamental qui règle l'entier processus de privatisation des entreprises publiques économiques (EPE). Confie au ministère de la participation et de la promotion de l'investissement (MPPI) la conduite des opérations des privatisations⁴. Un conseil de participation de l'état (CPE) approuve les modalités et les conditions de privatisation. Les EPE ont constitué en société par action et un certain nombre de SPA ont été agrégées de sociétés de gestion et de participations (SGP).

2- les instruments et réformes de normalisation :

Le code des douanes a été complétement réformé en 1998 par la loi 98-10 du 22 aout 1998 et aujourd'hui les tarifs douaniers algériens sont basés sur la nomenclature du système harmonisé de désignation et de codification des marchandises.

Les droits de douanes appliqués sont :

- ✓ Les produit bruts et matières premières est de 5% ;
- ✓ Les produits semi-fini est de 15% ;
- ✓ Les produits finis 30% ;

Mêmes les taux de la taxe sur la valeur ajoutée ont été uniformisés à 7% comme taux réduit (s'applique à certains biens, matières et opérations expressément prévues par l'article 23 du code des taxes sur le chiffre d'affaires) et à 17% taux normale.

En 1998, deux institués ont été créés :

- L'Institut algérien de normalisation(IANOR), chargé des questions relatives aux normes et à la certification des produits, au niveau international l'Algérie est membre de l'organisation internationale de normalisation⁵(ISO).

³ M Bouhezza « la privatisation de l'entreprise publique algérienne et le rôle de l'état » revue n°03- 2004.

⁴ D'après Benissad (H) (4) « c'est la méthode par laquelle on introduit les méthodes de gestion, le capital privé dans l'entreprise publique ».

⁵ Toute activité propre à établir, face à des problèmes réels ou potentiels, des dispositions destinées à un usage commun et répété, visant à l'obtention du degré optimal d'ordre dans un contexte donné, selon ISO et CEI.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

- L'institut national algérien de propriété industrielle (INAPI), chargé de la protection des droits de propriété industrielle.

3- institution et incitations à l'investissement :

En Algérie les investissements sont disciplinés par deux principes sources qui sont :

- **L'ordonnance n°1-03 relative au développement de l'investissement⁶ :**

Cette ordonnance a pour objet de détailler l'ensemble des garanties offertes aux investisseurs et en place un système d'incitation variant en fonction de la localisation et nature de l'investissement.

- **La loi sur la monnaie et le crédit** et le règlement de la banque d'Algérie traite les conditions de rapatriement des bénéfices des capitaux étrangers investis ainsi que des produits de leur éventuelle cession.

3-1- le remplacement de l'APSI par CNI :

L'agence de promotion de soutien et de suivi de l'investissement(APSI) a été créée en 1993 après la promulgation d'un nouveau code des investissements, chargé d' :

- ✓ Assurer la promotion des investissements et de gérer les avantages accordés aux investisseurs qui réunissent des conditions déterminées au préalable ;
- ✓ Assister et soutenir les investisseurs, notamment par l'instauration d'un guichet unique où les formalités de l'investissement sont concentrées.

Cette agence a fait l'objet d'une dissolution en 2001 pour être remplacer par le conseil national de l'investissement (CNI) qui a pour mission de :

- ✓ Proposer les stratégies et les priorités pour les investissements ;
- ✓ Adapter les bénéfices aux investissements en cas de changement des conditions d'opérativité ;
- ✓ Mettre en œuvre des mesures nécessaires pour encourager et développer le système d'investissement ;
- ✓ Se prononcer sur les conventions stipulées entre l'agence nationale de développement des investissements (ANDI) et les investisseurs et sur les zones qui doivent bénéficier d'un régime particulier d'investissement ;
- ✓ Fixer le montant du budget à disposition du fond pour l'appui à l'investissement (FAI).

III- La législation du commerce extérieur de l'Algérie :

D'après la loi 78/02 du 11 février 1978, le monopole sur le commerce extérieur est donné à l'état. Et à partir de cette, toute opération d'importation est faite conformément au plan global

⁶ Source : www.andi.dz/cadre/ordo.i.htm

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

d'importation qui préconise des prévisions établies par le ministère du commerce et sur la base du quelle il délivre des autorisations globale d'importation (AGI) aux seules entreprises autorisées à le faire, et toute opération d'exportation exige une licence octroyée par l'état aux opérateurs pour exporter leurs marchandises.

Cependant, le texte législatif et règlementaire du commerce extérieur que les réformes économiques initiées à partir de 1988, repose sur le principe de la libéralisation du commerce extérieur.

Cette libéralisation s'est manifestée par la transformation du monopole de l'état sur le commerce extérieur en monopole d'entreprises. En effet, la loi 88/01 du 12 janvier 1988 confère une autonomie de gestion aux entreprises avec la nécessite d'adaptation des processus en matière de décision et de financement des activités d'investissement et d'exploitation à l'exercice du monopole de l'état sur le commerce extérieur, le but affiché était de clarifier le cadre juridique du monopole de l'état en précisant les rôles et obligations de tous les intervenants à l'occasion de son exercice.

Ainsi, la réforme du mode de fonctionnement du commerce extérieur contient :

- ❖ la suppression des procédures du contrôle préalable à la conclusion des contrats :

tels que ; la suppression des dispositions obligeant les entreprises à l'appel d'offre et à la soumission des dossiers à d'autres niveaux, la suppression du visa de la commission nationale des marchés, la suppression des avis n° 19,20,72 et 77 fixant les procédures de transfert des fonds au titre des contrats conclus avec les partenaires étrangères.

Néanmoins, le texte législatif conserve les procédures liées à l'autorisation préalable à toutes opération d'endettement extérieur par le biais d'un mécanisme d'assistance et d'information régulière mis par la banque centrale en matière des pratiques et des conditions offertes sur le marché financier, ainsi l'obligation pour les entreprises publiques de transmettre les plans de décaissement en devise à l'autorité concernée.

III-1- la règlementation du budget-devise :

Puisque les échanges extérieurs impliquent la règlementation des paiements en devise pour les entreprises publiques, il fallait mettre en œuvre des travaux de planification qui déterminent la combinaison entre le volume des échanges extérieurs et les niveaux d'activités retenus.

Effectivement, le texte législatif a mis un dispositif au profit des entreprises, il s'agit d'un instrument d'arbitrage appelé budget devise, par lequel l'entreprise ajuste de façon autonome ses transactions avec les marchés externe. Le budget-devise se distingue des AGI, et qui couvre les flux en devises dans toutes les origines et destinations. Il est également un système qui permet à l'entreprise publique économique de programmer annuellement ses ressources et ses emplois en devise pour toutes opérations d'importation, d'exportation, et d'endettement extérieur. Le volume de ce budget est déterminé dans un cadre de négociation entreprise/état, et son affectation est dépendante des plans adaptés par les entreprises, et exonérés de tout

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

contrôle préalable, mais son exécution est contrôlée selon les plans d'entreprises respectifs dans le cadre législatif et réglementaire.

III-2- la suppression du caractère obligataire du recours au monopole :

Deux nouveaux dispositifs ont été créés dans le cadre de la reformulation du caractère monopolistique de l'état sur le commerce extérieur :

- La modification du monopole de l'état sur le commerce extérieur :

A partir de 1988, la délégation du pouvoir monopolistique de l'état adopte un nouveau cadre juridique tracé par l'accordement de la technique de concession de service aux entreprises publiques en vue d'obtention d'une efficience économique dans l'exécution des opérations du commerce extérieur.

- Les nouvelles formes d'intervention des entreprises publiques économiques sur les marchés extérieurs :

Ainsi, le texte législatif préconise deux instruments qui permettent aux entreprises économiques de mieux pénétrer les marchés extérieurs ;

- ✓ Il s'agit premièrement de la création des groupements d'intérêt commun, par lesquels les entreprises peuvent mettre en commun leurs achats auprès des marchés extérieurs autour d'une seule structure qu'elles organisent pour leurs compte et sous leurs contrôle direct en vue d'économiser leurs ressources, ces groupements offrent de meilleures qualités de services et d'avantages aux entreprises qui peuvent choisir librement entre les offres de plusieurs groupements concurrents.
- ✓ Le deuxième instrument concerne la création des offices du commerce extérieur. Il s'agit de concessionnaire exclusif du monopole de l'état qui importe des produits de base revendus en l'état (céréales, médicament,...) les offices constituent un relais du marché national puisque il fournit pour le compte de l'état des informations nécessaires sur le marché national et international, afin de pouvoir d'arbitrer l'allocation des ressources financières extérieures, et de prendre les décisions en matière de détermination des prix internes à la consommation.

IV- Le problème du poids des hydrocarbures sur les exportations totales :

Les conséquences néfastes de l'ouverture sur l'extérieur de l'économie algérienne sont multiples en raison de la position prédominante des hydrocarbures dans les exportations totales, représentant la quasi-totalité des recettes de ces dernières.

Cette situation est très délicate dans la mesure où elle représente un risque pour toute la situation économique interne.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

IV-1- L'impact des hydrocarbures sur la position externe :

La balance commerciale a enregistré, jusqu'en 1973, un déficit. Or, l'augmentation des cours du pétrole a eu un effet positif sur cette dernière ; ces effets se sont accélérés dès 1979 avec le second réajustement des prix du pétrole, ce qui a permis une entrée croissante de devises servant à financer plusieurs projets au niveau interne. Néanmoins, la chute des cours de 1986 (contre-choc pétrolier) a remis en cause cette politique de développement, pire encore, le contre-choc a mis en évidence quelques déséquilibres macroéconomiques dus à la vulnérabilité du pays.

La part des hydrocarbures dans l'ensemble des exportations n'a jamais été au-dessous de la barre des 90% dès le premier réajustement des prix du pétrole. La polarisation des recettes en devises autour des hydrocarbures rend le pays dépendant de deux facteurs exogènes : le prix du pétrole d'une part (décidé selon la loi de l'offre et de la demande mondiales) et le cours du dollar US d'autre part. Cette situation a fait de l'Algérie un pays mono-exportateur. Ainsi, la hausse de ces prix enclenchée par le second choc de 1979 a réussi à accroître le montant des recettes d'exportation de 75% entre 1979 et 1985, atteignant ainsi 64.5 milliards de DA.

Une année après, c'est-à-dire en 1986, l'Algérie, comme tous les pays mono-exportateurs d'hydrocarbures, avait constaté que l'augmentation continue des prix du pétrole n'était qu'un « mirage » pour l'attirer à la fin dans un « piège ». En effet, ce contre-choc était à la base d'une chute sans précédent des prix du baril de son pétrole, le ramenant à une moyenne de 14.68 \$US/baril après avoir atteint la moyenne de 29\$US/baril en 1985. Cette situation a montré aux autorités algériennes que les recettes d'exportations reposant sur un prix fort ne constituent pas une source de financement sûre et durable. Ainsi, les recettes d'exportations ont chuté de 45% en l'espace d'une année.

Enfin nous conclurons que la libéralisation du commerce extérieur a été réalisée au cours des années 1990 par l'abolition du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur, la levée de toutes les barrières non tarifaires (suppression des listes de produits prohibés à l'importation et des autorisations préalables), la simplification du tarif douanier.

Section 02 : la libéralisation du commerce extérieur en Algérie et l'intégration multilatérale et régionale :

L'Algérie a entamé sa transition vers l'économie de marché au début des années 1990 ; la libéralisation de son commerce extérieur a été la première étape de cette transition et qui a été mené à bien durant la mise en œuvre du plan d'ajustement structurel. L'Algérie s'est donc trouvée prête à rejoindre à la fin des années 1990, l'OMC et à concrétiser sa participation au processus de Barcelone à travers la signature d'un accord d'association avec l'UE.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

I- La politique algérienne en matière d'ouverture commerciale

Avec la mise en place de la loi 90-10 dite « Loi sur la monnaie et le crédit » et de la loi de finance complémentaire pour 1990 apparaît enfin une réelle volonté d'instaurer la démonopolisation du commerce extérieur. Sur la base de ces deux lois, la Banque d'Algérie a procédé à l'élaboration d'un règlement relatif à l'agrément et à l'installation des concessionnaires en Algérie. Cette mesure a été élargie par la suite dans le cadre du programme d'ajustement structurel (PAS) pour accorder l'autorisation d'importation de produits antérieurement touchés par le monopole de l'Etat (les céréales, les viandes, les semences, produits phytosanitaires,...) à toute personne ou entreprise titulaire d'un registre de commerce. Toutefois, malgré cet ensemble de mesures en faveur d'une plus grande libéralisation des échanges extérieurs, les résultats restaient en deçà des attentes tandis que Sur le plan réglementaire, on note « des incohérences juridiques, des circulaires qui abrogent des lois, des règlements qui contredisent des décrets, la prolifération des textes souvent peu clair et confus, enfin, des révisions fréquentes et brusques ». A partir des années 2000, plusieurs modifications ont été apportées à la politique commerciale algérienne. Parmi ces modifications, nous pouvons citer :

- L'abaissement et la simplification des droits de douanes ;
- L'approfondissement du processus de démonopolisation des activités ;
- La libéralisation de la majorité des secteurs (télécommunication, transport, l'énergie, les mines...).

I-1- Le régime commercial des services :

I-1-1- Secteurs des transports :

Les secteurs des transports maritimes, aériens et ferroviaires sont exploités exclusivement par des entreprises publiques d'Etat. Des projets de textes législatifs sont en cours d'élaboration pour organiser les conditions dans lesquelles les transports maritimes et aériens pourront être ouverts à la concurrence. Les transports ferroviaires devront, quant à eux, faire l'objet d'une concession de service public.

Les activités connexes à ces secteurs, bien que libres, sont toujours sous un monopole de fait, de sociétés publiques; il s'agit, entre autres, des activités d'aconage, de manutention, de réparation et de maintenance

Les activités d'avitaillement, de consignation et de courtage sont, quant à elles, démonopolisées et réglementées.

Les activités de transport terrestre de marchandises et de voyageurs ont fait l'objet d'une démonopolisation totale par la Loi n°88-17 du 10 mai 1988; cette démonopolisation a ouvert la voie à une très large concurrence interne dans ces secteurs d'activités.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

En outre, l'adhésion de l'Algérie à la convention TIR, en 1989, contribuera au développement du transport routier international des marchandises.

I-1-2-Télécommunications⁷ :

Les activités de poste et télécommunications sont exploitées exclusivement par des établissements publics de l'Etat. Sont toutefois ouvertes au secteur privé, dans le cadre de réglementations spécifiques, les prestations suivantes:

- prestations de télécommunications;
- transport de courrier;
- câblage téléphonique.

I-1-3- Information :

La presse écrite est libre; le créneau est investi par de nombreux titres, aussi bien publics que privés. L'imprimerie est également libre en droit; elle demeure cependant sous un contrôle de fait de plusieurs entreprises publiques concurrentes.

L'information audio et télévisuelle est toujours un monopole public, bien que l'exercice de l'activité soit libre, sur la base d'un cahier des charges définissant les conditions techniques d'utilisation des fréquences pour la diffusion de programmes radiophoniques et télévisuels.

Publicité

L'ancien monopole de l'Agence publique de publicité (ANEPE) a été aboli. Des agences privées ont ainsi fait leur entrée sur le marché; dans la pratique, la concurrence demeure encore limitée en raison, notamment, du fait que les principaux demandeurs de publicité restent l'Etat, ses démembrements, et les entreprises publiques.

I-1-4- Tourisme⁸ :

Ce secteur a toujours été ouvert à l'initiative du secteur privé. Toutefois, des entreprises publiques disposent encore d'importantes infrastructures. S'agissant essentiellement de la grande hôtellerie, ce secteur public a été retenu comme le secteur prioritaire devant faire l'objet de privatisations, dont les opérations ont débuté à la fin de l'année 1995. A terme, il est prévu de privatiser entièrement les activités touristiques.

L'ouverture prioritaire de ce secteur à l'investissement privé national et étranger contribuera, en outre, à renforcer la concurrence dans ce secteur.

Certaines professions et activités touristiques sont cependant réglementées; c'est le cas, notamment, des agences de tourisme et voyages pour lesquelles une autorisation du Ministère du tourisme, fondée sur les capacités et le professionnalisme, est requise; des autorisations doivent également être délivrées pour les villages de vacances et les terrains de camping.

I-1-5- Services financiers :

▪ Banque :

L'ouverture d'établissements financiers est libre depuis 1990 en vertu de la Loi sur la monnaie et le crédit, sur la base d'un agrément du Conseil de la monnaie et du crédit, organe d'administration de la Banque centrale algérienne.

⁷ Tiré de site web www.algeriesite.com

⁸ Tiré de site web www.Algeriantourisme.com

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

L'installation de succursales d'institutions financières étrangères est soumise à la même procédure que les institutions financières de droit algérien.

■ Assurances⁹

Ce secteur d'activité a été libéralisé tout récemment, avec la promulgation de l'Ordonnance N°95/07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.

En vertu des nouvelles dispositions, est désormais autorisée la création libre de sociétés d'assurance et de réassurance, ainsi que les professions de courtier et d'agent général d'assurance.

Les sociétés d'assurance ou de réassurance sont soumises à agrément du Ministre des finances.

En raison de sa démonopolisation récente, ce secteur d'activité reste dominé exclusivement par quatre anciennes entreprises publiques d'assurance: la CAAR, la SAA, la CAAT et la CCR (Compagnie centrale de réassurance), ainsi que par deux mutuelles de droit privé: la Mutuelle agricole et la Mutuelle des travailleurs de l'éducation et de la culture.

I-1-6- Services fournis aux entreprises :

Ces services étaient généralement entièrement ouverts à l'initiative privée et à la concurrence, y compris avant la libéralisation des activités de production et de services, intervenue en 1988.

Avec la libéralisation du marché locatif, les seules conditions pour l'accès à ces activités de services sont, parfois, des réglementations professionnelles qui permettent de s'assurer du niveau de qualification ou du professionnalisme.

I-1-7- Services de distribution de commerce de gros :

Ce créneau a été entièrement libéralisé en droit depuis 1988; cependant, demeurent quelques entreprises publiques qui dominent certains créneaux d'activité, en raison de la possession d'importants, réseaux de distribution. Cette situation est appelée à s'estomper et à disparaître avec les processus de restructuration et de privatisation en cours. Tout le secteur de la distribution est appelé à être progressivement privatisé.

I-1-8- Services concernant l'environnement :

Les services d'assainissement, de voirie et d'enlèvement des ordures ménagères font, pour l'essentiel, l'objet de concessions de service public par les collectivités locales qui en ont la charge.

Le désengagement des collectivités locales se fait progressivement en fonction, notamment, du niveau de maîtrise des cahiers des charges de concessions, ainsi que de l'existence de capacités et d'initiatives dans ce domaine de la part des entrepreneurs privés.

Toutefois, l'impact de ces services sur la santé publique impose souvent un maximum de précautions dans l'octroi des concessions.

I-1-9- Services d'éducation :

La Constitution algérienne garantit l'accès gratuit aux services d'enseignement et assure la scolarité obligatoire dans les cycles de base.

Pour l'heure, l'ensemble des cycles d'enseignement est assuré par des services de l'Etat.

⁹ Cours de master II, assurance des opérations du commerce extérieur.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Une seule ouverture existe actuellement face au dispositif d'enseignement public: il s'agit de l'ouverture d'établissements privés de formation professionnelle qui est réglementée par un décret de 1991.

I-1-10- Services de santé et services sociaux¹⁰ :

S'agissant des établissements hospitaliers, la Loi n°85-05 du 16 février 1985 autorise, sous certaines conditions, l'ouverture d'établissements hospitaliers privés. Cette possibilité a donné lieu à des créations, encore peu significatives, d'établissements privés, compte tenu de l'importance des moyens financiers à mettre en œuvre. Ce secteur reste donc encore dominé par les moyens du secteur public.

Concernant les autres services de santé humaine, ils ont été largement investis par l'initiative privée à travers les cabinets médicaux, laboratoires d'analyse, de radiologie, pharmacies et autres, ce qui a ouvert la voie à une réelle concurrence dans ce domaine.

Les services de santé animale sont également totalement ouverts à l'investissement et à l'initiative privés.

I-1-11- Autres services sociaux :

Les divers services de sécurité sociale sont entièrement organisés sous le contrôle de l'Etat.

Les autres services à caractère social restent complètement dépendants des initiatives à caractère privé, avec de plus des encouragements que l'Etat apporte au développement du mouvement associatif.

I-2- Politiques affectant le commerce des services

D'une manière générale et pour les principaux services, la réglementation autorise l'exercice de l'activité dans les conditions suivantes:

- ✓ soit sur simple déclaration, après inscription au registre de commerce;
- ✓ soit après avoir satisfait à certaines conditions de qualifications professionnelles, de disponibilité d'équipements adéquats ou de normes de sécurité régissant l'activité, sous le contrôle d'une institution publique de l'Etat;
- ✓ soit après agrément ou autorisation délivrés par une institution publique de l'Etat au niveau central ou au niveau régional, ou par une organisation professionnelle légalement habilitée dans la conduite des activités de la profession.

Ces activités sont autorisées sur la base de qualifications réglementaires ou de sélection, après concours.

S'agissant des concessions de service public, elles sont accordées sur la base de cahiers de charges, après appel d'offres ou adjudication.

a) Les services rendus aux entreprises sont en règle générale librement exercés, sur simple inscription au registre du commerce, sauf s'il s'agit d'une profession réglementée pour des raisons d'ordre public ou de sécurité.

Les services faisant recours à l'utilisation d'une production par l'Etat, d'une propriété publique ou du domaine de l'Etat, sont exercés par le biais de concessions de service public ou d'intérêt général à conclure avec l'Etat ou les collectivités locales décentralisées, selon les règles légalement établies.

¹⁰ Tiré de site web www.persee.fr «home » prescript » article de N Forget - 1992

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Certaines entreprises publiques qui gèrent un domaine public pour le compte de l'Etat sont autorisées à conclure des cahiers des charges pour la concession de services.

D'autres services qui touchent à la santé publique, à l'éducation ou à l'environnement, ainsi que ceux qui peuvent mettre en œuvre une tarification par l'Etat, sont soumis à autorisation ou à concession. Des associations professionnelles légalement habilitées ont, en outre, autorité pour l'accès à certaines professions réglementées.

b) Les décisions administratives concernant le commerce des services peuvent faire l'objet de deux types de recours:

- un recours administratif auprès de l'autorité qui a pris la décision administrative ou auprès de toute commission instituée à cet effet;
- un recours juridictionnel auprès des tribunaux administratifs dont la hiérarchie est légalement défini.

S'agissant de l'inscription au registre du commerce, qui n'est pas à proprement parler une décision administrative (les agents du registre du commerce étant des auxiliaires de justice), le recours se fait devant le juge de droit commun.

c) Les dispositions réglementaires et normatives régissant toutes les transactions, y compris les licences et/ou les enregistrements sont, en règle générale, conformes aux accords et conventions internationaux auxquels l'Algérie a adhéré.

d) Dans les domaines des transports aérien, maritime et ferroviaire, les concessions de réseaux autorisées par l'Etat à ce jour l'ont été au bénéfice exclusif d'entreprises publiques nationales. De la même manière, les services de distribution des eaux, de l'électricité, des télécommunications, font l'objet actuellement de concessions exclusives à des sociétés d'Etat, en attendant la mise en œuvre des concessions de service public ouvertes à l'ensemble des entreprises dans le cadre de dispositions législatives, actuellement en cours d'élaboration.

e) Il n'existe pas de mesures de sauvegarde s'appliquant en particulier au commerce des services.

f) Les dispositions relatives aux transferts et paiements internationaux concernant les transactions courantes d'obtention des services sont les mêmes que celles régissant les transactions courantes sur les marchandises.

Pour les entreprises, il s'agit des règlements édictés par la Banque d'Algérie.

S'agissant des transactions sur les services réalisées par des particuliers, en l'absence de convertibilité totale de la monnaie nationale, les transferts et paiements s'effectuent uniquement pour les besoins de santé ou de scolarité à l'étranger, et pour des seuils de contrôle.

g) S'agissant des dispositions régissant les transactions en capital relatives aux services, celles-ci sont régies par le droit commun relatif aux transactions en capital relatives aux marchandises (Loi sur la monnaie et le crédit et Loi sur les investissements).

h) Dispositions régissant l'acquisition de services par des organes gouvernementaux: il n'existe pas de dispositions particulières aux services acquis par des organes gouvernementaux.

Toutefois, le décret organisant les marchés publics donne une préférence générale aux fournisseurs résidents de marchandises ou de services.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

i) Certaines dispositions fiscales incitatives favorisent la promotion de l'investissement (à travers les dispositions de la Loi sur les investissements et des lois de finances).

De la même manière, d'autres dispositions fiscales d'exonération ou de ristourne sont accordées par les lois de finances dans le cadre de la promotion des exportations de marchandises ou de services.

▪ Accès au marché et traitement national :

a) Il n'existe aucune limitation concernant le nombre de fournisseurs de services

b) Il n'existe pas de limitation concernant la valeur totale des transactions ou avoirs en rapport avec les services.

c) Il n'y a pas de limitation concernant le nombre total d'opérations de services ou de quantité totale de services produits.

d) La législation du travail soumet à autorisation préalable le nombre ainsi que la qualification professionnelle des personnes physiques, de manière uniforme, pour toutes les activités de service.

S'agissant des services acquis dans le cadre des marchés publics, les conditions de qualifications professionnelles sont plus restrictives dans un but de favoriser l'emploi des qualifications nationales.

Toutefois, ces conditions restrictives ne s'appliquent pas dans le cadre de l'investissement étranger.

e) Il n'existe aucune restriction ou prescription concernant les entités juridiques spécifiques, par l'intermédiaire desquelles un service peut être fourni en Algérie.

f) Il n'existe pas de limitation concernant la participation du capital étranger (en vertu de la Loi sur les investissements de 1993).

g) Il n'existe pas de ségrégation entre les fournisseurs de services nationaux ou étrangers, à l'exception du Code des marchés publics qui favorise de manière générale les entreprises résidentes, sauf dans le cas d'adjudications internationales ouvertes s'agissant de projets couverts par des financements internationaux.

Sur les plans juridique et réglementaire, la politique commerciale a connu de nouvelles modifications avec notamment la promulgation d'un nouveau cadre législatif d'encadrement du commerce extérieur à travers l'ordonnance n°03-04 du 19 Juillet 2003 relative aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises. Ce nouveau cadre insiste sur la liberté d'accès au commerce extérieur des marchandises pour toute personne physique ou morale exerçant une activité économique, comme il prévoit un dispositif de protection de la production nationale en conformité avec les différentes règles du commerce multilatéral.

Le programme de libéralisation du commerce extérieur mis en place depuis 1994 s'appuie sur :

- L'élimination de toutes restrictions à l'exportation en dehors des quelques exceptions visant à protéger le patrimoine artistique, archéologique ou historique de l'Algérie ;
- Le principe général de liberté d'importation pour tous les opérateurs économiques ;

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

- La continuité du monopole de l'Etat sur les exportations hors hydrocarbures et des produits miniers (les principaux produits exportés sont : le pétrole, le gaz naturel et les produits dérivés du pétrole).

I-3- les étapes de la libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie :

La révision du monopole vis-à-vis du commerce extérieur est apparue à travers le décret exécutif publié en octobre 1988, ce texte vise à organiser les textes juridiques en rapport avec le monopole de l'état sur les opérations commerciales, depuis 1990 la scène Algérienne a connu des réformes afin de libérer définitivement le commerce extérieur des griffes de l'état.

- **Trois étapes de cette libéralisation peuvent être constatées :**

➤ La première étape : 1990-1991

La nouveauté et l'adoption pour la première fois de l'histoire de l'Algérie contemporaine, la loi de finance de 1990 comme étant le premier pas vers l'abolition des mesures de l'ancien régime dit le programme général de l'importation et la balance des devises par un plan de financement extérieur sous la responsabilité directe des banques. Dès la parution du décret n°37-91 publié le 13 février 1991, les symptômes de la libéralisation étaient plus clair durant cette période, les autorités ont pris de bras de fer la libéralisation sur ce qui rapport aux importations, ce qui a diminuer fortement les réserves de change.

➤ La période de retour du monopole :

La dépendance qui y'a succéder à la libéralisation des opérations à obliger l'état d'intervenir par le biais de la loi à travers l'instruction gouvernementale N°625 apparue le 18 Aout 1992

➤ La période de la libéralisation concrète (la convention de stand-by) :

Le retour à la politique de libéralisation du commerce algérien en avril 1994 comme résultat escompté à cause de la signature de la convention avec le FMI afin de rééchelonner la dette algérienne.

I-4- les moyens de libéralisation du commerce extérieur algérien :

A l'instar d'autres pays en développement, l'Algérie, après plusieurs années de protectionnisme, s'est engagée dans un processus de libéralisation de son commerce extérieur.

I-4-1- L'office de promotion des exportations (PROMEX) :

PROMEX est créé par le décret exécutif n°96-234 du 1er Octobre 1996. Cet office est un organisme public à caractère administratif. Ses missions se résument autour de l'information commerciale seulement. Il est chargé de :

- Contribuer à la mise en place des stratégies de promotion du commerce extérieur en analysant toutes les données de l'offre algérienne ;

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

- Animer des actions de valorisation de promotion des échanges extérieur, notamment les échanges hors hydrocarbures ;
- Identifier et analyser les différentes situations structurelles et conjoncturelles des marchés extérieurs afin d'accroître les débouchés aux produits algériens et faciliter les procédures d'importation aux opérateurs ;
- Constituer et gérer les réseaux d'information commerciales concernant le commerce extérieur de l'Algérie et de ses partenaires ;
- Assister les opérateurs économiques en diffusant l'information sur les normes en vigueur dans les opérations de commerce international ;
- Mobiliser une assistance technique par le biais de la réalisation d'études prospectives dans le domaine du commerce international.

Dans la réalité de la mise en œuvre de ces missions, l'office ne semble pas néanmoins disposer des moyens organisationnels adéquats pour constituer véritablement le centre focal qu'il doit être en matière d'information et de soutien aux exportateurs et pour devenir ainsi le partenaire incontournable et efficace des entreprises, et l'instrument indispensable des pouvoirs public pour la mise en œuvre de la politique de développements des exportations.

I-4-2-La compagnie algérienne de garantie des exportations (CAGEX)¹¹:

Créée par le décret n°96-235, le 02 Juillet 1996. C'est une société par action dont les actionnaires sont les compagnies d'assurances (SAA, CAAR, CAAT, CNMA et CCR). Sa mission principale est la couverture des principaux risques encourus pendant le déroulement des opérations d'exportations et la garantie des paiements en cas de financement. Ces risques peuvent être des risques d'interruption de marchés, de fabrication, de non rapatriement du matériel et produits exposés et ce à travers l'assurance crédits exportation, l'assurance-crédit domestique, la coassurance et la réassurance. La CAGEX aux entreprises une double activité:

L'une pour son propre compte ou sont ses fonds propres qui sont engagés (risque commercial) et l'autre pour le compte de l'Etat et sous son contrôle et sont les fonds de ce dernier qui sont engagés. Enfin, la CAGEX dispose de toutes les informations sur tous les assurés (natures des fabrications, financement, commercialisation, chiffre d'affaire, personnel).

Mais il faut souligner les faiblesses de la CAGEX :

- ✓ Les couts élevés de l'assurance et ceci de l'avis de pratiquement l'ensemble des exportateurs ;
- ✓ La CAGEX ne joue pratiquement aucun rôle de conseil ;

¹¹ www.elmouwatin..dz, article_a5295, pdf, consulté le 20 avril 2015

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

- ✓ L'efficacité d'un organisme d'assurance-crédit ne peut véritablement être jugée lorsque le risque se concrétise.

Et ceux-ci puisse être imputé à une défaillance de la CAGEX, que nombre d'exportateurs ne recours pas à ses services du fait qu'ils jugent que leur opérations ne sont pas suffisamment importantes en montant pour recourir à la CAGEX.

I-4-3-La chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI)¹² :

Elle est instituée par le décret exécutif n°96-94 du 03 Mars 1996. C'est un organisme de l'Etat à caractère commercial et industriel. En concertation avec les pouvoirs publics. Elle s'en charge des intérêts professionnels des milieux d'affaire. Les actions confiées à cet établissement sont :

- La mise en place d'une base de données concernant l'ensemble des entreprises algériennes.
- La recherche de partenaires étrangers à travers le bureau de rapprochement des entreprises créée par l'UE.
- Assurer la formation des personnels des entreprises.
- Assurer la certification des différents documents commerciaux.
- L'assistance et le conseil dans le domaine fiscal, douanier.
- Organiser des missions commerciales à l'étranger, de rencontres entre hommes d'affaires algériens et étrangers.
- Publication des bulletins d'information et de statistiques.

I-4-4-Le fond spécial de promotion des exportations :

C'est la loi de finance de 1996 qui a institué ce fond. Sa mission est de faire bénéficier les exportateurs de l'aide de l'Etat consacrées à certaines opérations tel que l'étude des marchés extérieurs, la participation aux foires, expositions et salons spécialisés à l'étranger.

I-4-5-La société algérienne des foires et expositions (SAFEX)¹³ :

C'est une société par action. Elle est issue des différentes modifications apportées le 24 Décembre 1990 à l'ONAFEX (Office National Algérien des Foires et Expositions). Elle a pour objet de contribuer au développement et à la promotion des activités commerciales. Elle est chargée également :

- D'accorder une assistance aux opérateurs économiques en matière de commerce international grâce au développement des différentes relations avec des partenaires étrangers et l'organisation de rencontres professionnelles ;

¹² www.caci.dz

¹³ www.safex-algerie.com

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

- De participer à la promotion des échanges commerciaux par l'organisation des foires et salons spécialisés en Algérie et à l'extérieur.

II- L'accord d'association avec l'union européen :

L'accord d'association avec l'EU est signé à Valence(Espagne) en avril 2002, et entrée en vigueur le 01septembre 2005, cet accord ne se limite pas uniquement à la création d'une zone libre échange mais intègre aussi les aspects économiques (volet commercial, coopération économique et financière) que les démentions politiques, sociales, culturelles nécessaires pour un développement durable.

La mise en œuvre de cet accord n'a rencontré aucune difficulté majeure en raison de la bonne préparation par le gouvernement de ce dossier à travers la mise en place d'un comité permanent chargé de la préparation et de suivi de la mise en œuvre de cet accord et d'une commission technique chargé de suivi de la mise en œuvre d'une zone libre échange prévue dans ce cadre, l'accord prévoit aussi des dispositions ont été prévues pour la protection de la production nationale.

L'accord d'association avec l'UE est intervenu dans une dynamique de développement économique et social par des programmes nationaux importants de soutien à la croissance et à la relance économique, de ce fait l'UE demeure notre principal partenaire dans les échanges commerciaux avec plus de 60% des ventes hydrocarbures sont destinées aux pays de l'UE et plus de 65%des importations algériennes proviennent de ces pays avec une part de marché de plus de 52%.

II-1 La mise en place de la zone libre échange :

L'accord d'association avec l'UE prévoit l'instauration progressive d'une zone libre échange qui vise la suppression des droits de douanes et autre taxes à l'importation sur les produits industriels originaires de l'UE selon un calendrier conjointement fixé, l'octroi de concession réciproque pour un certain nombre de produits agricole et la définition des conditions permettant la facilitation des échanges commerciaux bilatéraux.

✓ **Pour les produits industriels :** cet accord prévoit le démantèlement des droits de douanes d'une manière progressive en trois grandes étapes :

- La première étape : dès l'entrée en vigueur de l'accord il prévoit le démantèlement immédiat des produits bruts et les demi-produits.
- la deuxième étape : à partir de la troisième année de l'entrée en vigueur de l'accord, il prévoit le démantèlement des biens d'équipements, agricoles et industriels ainsi que les produits du groupe d'utilisation (énergie et lubrifiant) sur une période de cinq ans.
- La troisième étape : le démantèlement tarifaire s'applique au reste des produits industriels (produits finis) sur une période de dix années à partir de la troisième année de son entrée en vigueur.

✓ **Pour les produits agricoles :**

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Contrairement aux produits industriels dont le démantèlement des droits de douanes est programmé sur 12ans, cet accord prévoit pour les produits agricoles, produits agricoles transformés et les produits de la pêche une libéralisation progressive durant les cinq premières années de la mise en œuvre.

II-2-la mise à niveau et l'adaptation de la règlementation commerciale :

L'accord d'association avec l'UE a trait à l'harmonisation de la règlementation algérienne au moyen d'une suppression progressive de toutes les pratiques qui faussent le commerce entre les partenaires, les monopoles et les aides publiques.

Cet accord prévoit aussi l'harmonisation des normes (dans les transports, les télécommunications....etc.) et des systèmes de règlementation visant la comptabilité et les services financiers, les statistiques et les douanes ; cette harmonisation a pour base fondamentale les règles de l'OMC, cela signifie que l'Algérie accepte toutes les règles et accords commerciaux qui sont gouvernés par l'OMC, et notamment :

- Les mesures antidumping ;
- Les règles applicables aux subventions ;
- Les mesures de sauvegarde ;
- L'élimination des restrictions existantes à l'importation et à l'exportation ;
- Et d'autres dispositifs commerciaux relatifs à la concurrence, à la propriété intellectuelle et au marché public.

II-3-le mécanisme de concertation et de suivi de l'accord :

Deux organes de concertation et de suivi sont prévus par l'accord d'association :

- Le conseil d'association : réuni au niveau ministériel une fois par an et qui est chargé d'examiner toutes les questions importantes de l'accord ainsi que tout autre problème bilatéral ou international d'intérêt commun. Ce conseil est présidé à tour de rôle par un membre du conseil de l'UE et un membre du gouvernement algérien.
- Le comité d'association : composé de hauts fonctionnaires, il est chargé de la gestion de l'accord et de la préparation des décisions du conseil d'association.

Sur la base de la structure de nos échanges commerciaux avec l'Union Européenne, il ressort que la balance commerciale hors hydrocarbures reste déséquilibrée. Ainsi la mise en œuvre de l'Accord d'Association n'a pas eu d'impact sur le niveau et la diversification de nos exportations hors hydrocarbures vers les pays de l'Union Européenne. A ce niveau nous rappelons que l'Algérie voulait à travers la mise en œuvre de l'Accord d'association, parvenir à une diversification de l'économie nationale pour permettre le développement de nos exportations hors hydrocarbures.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Les résultats étant mitigés et très éloignés des attentes de l'Algérie, des consultations informelles pour la révision du démantèlement tarifaire des produits industriels et des concessions tarifaires agricoles ont été lancées conformément à la décision du Conseil d'Association tenu à Luxembourg le 15 juin 2010.

L'objectif de ces consultations est de reporter l'échéance de la mise en place de la Zone de libre-échange à 2020 au lieu de 2017 et de prévoir le rétablissement des droits de douane selon les dispositions prévues par l'Accord d'association pour une liste de produits sensibles.

III- l'accession de l'Algérie à l'OMC :

En 1987, Année de la 1^{re} demande d'adhésion déposée par l'Algérie au GATT, l'économie connaît un grave crise, provoquée par la chute du prix des hydrocarbures conjuguée à la baisse du dollar US. Les exportations baissent de 55.5% en valeur entre 1984 et 1987, A leur suite, les importations diminuent également de 54%. L'adhésion au GATT allait dans le sens d'une réforme visant l'intégration d'un système de commerce multilatéral et de l'économie Algérienne à l'économie international par la promotion et la diversification des exportations, en signé un accord avec le GATT. Le groupe de travail de l'accession de l'Algérie au GATT A été institué le 17 juin 1987.

En 1995 ce groupe de travail du GATT A été transformé en groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie. Il est réuni pour la première fois en avril 1998 et depuis cette date l'Algérie est considérée comme un pays ouvert commercialement.

Depuis son institution en 1995, le groupe de travail de l'OMC chargé de l'accession de l'Algérie a tenu 12 réunions formelles et deux réunions informelles dont la dernière s'est déroulée 31mars 2014 à Genève (suisse) , il est envisager de tenir sa 13^{ème} réunion début décembre 2015 qui va se tenir en Afrique sub-saharienne à Nairobi (Kenya).

Cet accord vise trois objectifs principaux :

- ✓ La diversification des échanges afin de sortir d'une spécialisation étroite, la libéralisation du commerce extérieur constituant la première condition de cette diversification à moyen et longue terme des exportations et de la production ;
- ✓ Le relèvement du niveau général de la compétitivité industrielle afin de mieux préparer les industries à affronter les effets de la concurrence international ;
- ✓ La maîtrise et le contrôle des importations des produits alimentaires.

Au temps que l'Algérie est un pays trop dépendant des exportations des hydrocarbures depuis les années 90, la structure générale de son commerce extérieur n'a pas changé, quel est leur intérêt à adhérer à l'OMC ?

L'une des premières prérogatives de la création de l'OMC en 1995 est d'accorder l'opportunité aux différents pays pendant des années étaient considérer comme des

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

observateurs ou en accession au GATT de devenir membre bénéficiant de tous les droits de cette nouvelle organisation, mais malheureusement, cette opportunité n'a pas été saisie par l'Algérie, alors que les pays voisins sont membre depuis des années (Maroc depuis le 1^{er} janvier 1995, Tunisie depuis le 29mars 1995).

La procédure d'adhésion de l'Algérie à l'OMC est considérée comme la plus longue par rapport aux autres pays. Elle dure plus de 27ans et jusqu'à l'heure actuelle, l'Algérie n'est pas encore membre de l'OMC, la longueur de la négociation peut s'expliquer d'une part par des contraintes internes et d'autres part, par la difficulté des négociateurs à reconnaître le caractère mutuellement bénéfique de l'adhésion. En effet, le processus d'adhésion oblige le pays candidat à mettre en conformité un certain nombre de règles et de comportement avec les pays membres de l'OMC.

Cette procédure comporte deux périodes essentielles :

- La période allant de 1987 à avril 1998 auxquelles les autorités Algérienne s'étant contentées de déposer une demande d'adhésion.
- La période allant d'avril 1998 à nos jours, qui se déroule sur la présentation du régime du commerce extérieur algérienne.

Dans le cadre de ce processus, l'Algérie a engagé un programme important de transformations législatives et réglementaires, comme elle a répondu à plus d'un millier de question touchant à des domaines divers tels que la réglementation commerciale et technique, la fiscalité, le système des prix...etc.

A ce titre, il convient de signaler que pour sa part le Ministère du Commerce a engagé cette action globale de modification de l'arsenal juridique qui s'est concrétisée par la promulgation des ordonnances relatives :

- aux zones franches ;
- aux opérations d'importation et d'exportation de marchandises ;
- relative à la concurrence :

Ainsi que les lois relatives :

- aux conditions d'exercice des activités commerciales ; aux règles générales applicables aux pratiques commerciales ; et très bientôt par la promulgation d'une loi sur la protection des consommateurs revue et corrigée selon les principes universels. Donc, pour ce qui est du domaine de l'organisation commerciale est présenté les trois textes de loi qui ont été publiés récemment.

➤ **Ordonnance n° 03.03 du 19 Juillet 2003, relative à la concurrence :**

Ce texte poursuit les réformes engagées pour l'ouverture graduelle à la concurrence des services publics en réseau (télécommunications, électricité et gaz, transport... etc.) et la mise en place d'autorités ou d'institutions de régulation dont la mission et de veiller au bon fonctionnement de la concurrence sur le marché concerné et à la continuité du service public.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Dans le domaine de la concurrence, le cadre législatif et réglementaire antérieur à cette ordonnance souffrait de plusieurs insuffisances, en particulier :

- le faible développement de la culture de concurrence ;
- la carence du contentieux concurrentiel ;
- les difficultés du Conseil de la Concurrence à émerger.

Ces dysfonctionnements (difficultés) conjugués aux contraintes de compétitivité qu'impose l'ouverture de l'économie Algérien aux échanges internationaux, a rendu nécessaire l'actualisation du cadre législatif régissant la concurrence et son harmonisation avec les pratiques internationales. ainsi il a été retenu de séparer les aspects liés à la protection de la concurrence contre les concentrations et les abus de position dominante, de ceux relatifs à la protection des marchés et des consommateurs contre les pratiques commerciales déloyales et illicites.

C'est dans le cadre de cette démarche globale que s'inscrit l'ordonnance relative à la concurrence. Elle a pour objet l'amélioration des conditions d'exercice de la concurrence sur le marché des biens et services à travers un contrôle plus efficace des concentrations économiques et la prévention des pratiques restrictives de la concurrence.

L'objectif de ce texte est de restituer au marché son rôle de stimulant des activités productives et d'élargir son caractère concurrentiel par le renforcement des règles qui visent à prévenir et corriger les comportements et les pratiques de nature à entraver ou à fausser le libre jeu de la concurrence.

- **Loi n° 04.02 du 23 Juin 2004, relative aux règles générales applicables aux pratiques commerciales :**

l'élaboration de cette loi a pour base des fondements essentiels suivent :

Premièrement : la distinction faite entre les pratiques commerciales qui relèvent de la justice de droit commun et les pratiques restrictives de concurrence dont le contentieux et de la compétence du Conseil de la Concurrence, ceci d'une part, et la mise en conformité, d'autre part, de législation Algérien avec les règles internationales en la matière qui recommandent de traiter de manière séparée les questions de concurrence des autres aspects liés notamment à la transparence des marchés ;

Deuxièmement : La suppression des peines d'emprisonnement, à l'exception des actes d'agression contre les agents de contrôle et la sanction des infractions par le recours aux amendes pécuniaires (dont les montants ont été considérablement relevés) ; ce qui aura pour effet de permettre aux tribunaux d'activer avec une plus grande célérité dans le traitement du contentieux commercial ;

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Troisièmement: la modernisation de la législation nationale dans le domaine des pratiques commerciales afin de couvrir les nouvelles formes de pratiques commerciales abusives et trompeuses à l'égard du consommateur et déloyales par rapport aux autres agents économiques.

Cette loi cible les principaux objectifs ci-après :

- ✓ une meilleure protection des consommateurs et des agents économiques victimes d'agissements déloyaux et illicites ;
- ✓ un encadrement et un contrôle plus efficents du marché par l'administration commerciale, pour parvenir à un plus grand assainissement de la sphère commerciale et ce, afin de lutter plus efficacement contre le marché informel (estimé à 35 % de l'activité commerciale et dont la part constituée par le défaut de facturation relevé durant les huit premiers mois de 2003 représente 2,3 milliards de dinars) ;
- ✓ un allégement du contentieux judiciaire à travers l'instauration d'un système d'amende de transaction, procédure moins lourde pour les contrevenants.

➤Loi n° 04.08 du 14 Août 2004, relative aux conditions d'exercice des activités commerciales :

Ce texte s'appuie sur une nouvelle approche, soutenue par un réaménagement profond de la législation et de la réglementation relative au registre du commerce et à l'exercice des activités commerciales, par des assouplissements conséquents et des facilitations réelles. L'objectif principal est d'instaurer rapidement une fluidité totale dans les procédures d'inscription au registre du commerce et l'exercice des activités commerciales pour notamment, rendre aisées l'insertion des commerçants exerçant en marge de la réglementation, d'une part, et l'élimination des obstacles qui entravent la création d'entreprises, d'autre part et ce dans le but d'universaliser le système organisationnel des activités commerciales en Algérie.

Ainsi, pour être en harmonie avec les dispositifs déjà opérationnels dans d'autres pays, le cadre juridique actuel sera remplacé par un cadre reposant sur le système déclaratif.

- ✓ L'examen du régime du commerce algérien se poursuit en ce qui concerne le régime des licence d'importation, les obstacles techniques au commerce, la mise en œuvre des mesures sanitaires et phytosanitaires, l'application des taxes intérieures, les entreprises publiques et les privatisations, les subventions et certains aspects de protection des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce. Une vingtaine de projets de paragraphes d'engagements sur les questions systémiques sont en cours de discussion.
- ✓ Quant aux négociations bilatérales elles se poursuivent avec 13 pays. Avec plus de la moitié de ces pays des progressions notables sont enregistrées.
- ✓ Par ailleurs, six accords bilatéraux ont été finalisés (Cuba, Venezuela, Brésil, Uruguay, Suisse et Argentine).

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

Le processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC, est caractérisé par une longueur exceptionnelle et une complexification croissante au cours du temps dues en grande partie aux changements institutionnels au niveau de l'OMC, à son fonctionnement ainsi qu'à l'absence d'une stratégie claire du côté algérien. Plutôt qu'une confrontation sur les grands principes devant présider à la réorganisation de l'économie, le mode de négociation par questions-réponses de l'OMC amène à une démarche pragmatique. Au fur et à mesure qu'un point est soulevé et débattu par le groupe de travail, il donne lieu à des modifications dans la législation ou à la promulgation de nouvelles lois, voire la création de nouvelles institutions, qui le font alors surgir dans le débat public. Du fait des carences dans le fonctionnement des instances représentatives, c'est après-coup que les avis s'expriment et que les contestations se font jour, pouvant aller jusqu'au blocage et à la remise en cause. Ainsi en a-t-il été de la loi sur les hydrocarbures, que le gouvernement a dû modifier après qu'elle ait été votée par l'Assemblée. Ces actions, qui ne s'inscrivent pas dans un projet global et cohérent de réforme, sont prises au coup par coup au gré des différentes négociations (FMI, OMC, UE, etc.), des exigences et des pressions des uns et des autres, ce qui explique les avancées, les reculs et les décalages. Cette absence de stratégie globale est très préjudiciable pour l'Algérie notamment en ce qui concerne les services et les droits de propriété intellectuelle. L'adoption en 2007 par le gouvernement d'une stratégie industrielle a-t-elle permis de donner plus de cohérence à la démarche ? Nous ne disposons malheureusement pas des documents remis par l'Algérie à l'OMC en 2006 et 2008 pour pouvoir en juger. La récente remise en cause par les pouvoirs publics de toute la politique économique en matière d'IDE est symptomatique de cette navigation à vue. Toutefois, il est important de se poser la question de l'intérêt pour l'Algérie d'adhérer à l'OMC et quels seraient les impacts d'une telle adhésion. Ceux-ci se situent à deux niveaux : économique et institutionnel. Sur le premier plan et au vu de l'ouverture au commerce extérieur de l'économie algérienne et aussi à la structure de son industrie, il n'est pas clair que les effets seront significatifs. La déstructuration de l'industrie depuis le début des années 1990 et les différentes politiques économiques choisies ou dictées font que le choc a probablement déjà été encaissé par l'économie. Des études sectorielles approfondies seraient nécessaires pour analyser les risques et les impacts attendus. Si les impacts attendus sont surtout politiques (avantages du « label » OMC), ils risquent de n'être que temporaires (effet d'aubaine). Au point de vue institutionnel, il est important de se poser la question de la causalité entre l'existence d'institutions et celle d'une régulation effective par les forces du marché. En effet, un enjeu majeur des discussions avec les organismes internationaux (FMI, Banque Mondiale, OMC) ainsi que dans le cadre des contrats d'association avec l'UE réside dans la création d'institutions nouvelles chargées de la bonne gouvernance de l'économie. Les tenants de l'adhésion rapide de l'Algérie à l'OMC y voient une manière d'imposer, par les règles du marché et les institutions internationales, une transparence qui manque sensiblement à l'Algérie. Il ne faudrait toutefois pas se leurrer. Les institutions à elles seules ne suffisent pas à discipliner les acteurs et créer un cercle vertueux. L'existence préalable de réelles forces de marché indépendantes et viables est nécessaire pour que celles-ci fonctionnent et amènent la régulation et la transparence dont l'économie algérienne a tant besoin. Prenons l'exemple du droit de la concurrence. Lors des négociations sur le contrat d'association avec l'UE, les trois

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

pays du Maghreb Central se sont attelés à mettre en place un droit de la concurrence calqué sur le droit français. Il existe ainsi dans ces pays un conseil de la concurrence ayant parfois plus de prérogatives que le conseil de la concurrence français (cas de l'Algérie notamment).

IV- l'intégration Magrébine :

Le Maghreb est une région possédant un potentiel de développement très riche. Situé entre l'Afrique sub-saharienne et l'UE, d'une part et l'Est du bassin méditerranéen d'autre part. Il représente l'avantage d'un accès aux côtes de l'atlantique et de la méditerranée ainsi qu'aux voies de transport terrestres importantes. Il dispose d'un potentiel naturel et humain non négligeables. Malgré ce riche patrimoine, le Maghreb reste l'une des régions les moins intégrées du monde.

Les projets d'intégration des pays maghrébins ne datent pas d'hier, ils remontent à la période d'avant l'indépendance. Mais, ce n'est que vers la fin des années 80, exactement en 1989, que cette intégration soit concrète avec la création de « l'Union du Maghreb Arabe » (UMA) qui compte cinq pays : l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie et la Tunisie1.

La création de cette union avait pour objectif le renforcement des liens entre les Etats membres dans tous les domaines, politique, économique et socioculturel, afin de créer un ensemble économique régional intégré, lui permettant de disposer d'un poids important sur la scène internationale.

Cependant, pour plusieurs raisons, le processus d'intégration a été bloqué et a enregistré un retard énorme en le comparant de à d'autres processus d'intégration.

Afin de dépasser ce blocage, certains pays de L'UMA en mis en œuvre certaines mesures dont les plus importantes sont :

- L'intégration des pays membres de l'UMA à la Grande Zone Arabe Libre Echange (GZALE). Cette zone revêt une dimension particulière pour les pays maghrébins. Elle permet aux opérateurs économiques de mieux pénétrer le marché maghrébin en dehors de leur pays d'origine, donc de contourner les blocages inhérents à l'UMA.

De son côté, l'Algérie a longuement attendu pour prendre la décision de s'intégrer à la GZALE en Janvier 2009. Cette adhésion devrait rétablir une certaine égalité de traitement à l'égard de ses différents partenaires commerciaux.

- L'Algérie a encouragé en 2001/2005 et en 2006 des initiatives permettant de réactiver les structures et organes de l'UMA. Ces initiatives ont été marquées par d'importantes rencontres des hauts responsables des pays membres dans les différents secteurs économiques et elles ont affiché une ambition de mise en œuvre d'une politique énergétique commune entre l'Algérie et le Maroc pour la création d'engrais ultra compétitifs. Ce projet peut devenir une réalité, tout dépendra de la volonté des acteurs économiques.

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

- La signature de l'accord d'Agadir en Février 2004, entré en vigueur en 2007 entre quatre pays, deux sont membre de l'UMA (le Maroc et la Tunisie) et deux sont non membre (la Jordanie et l'Egypte).
- La signature de l'accord de partenariat privilégié entre l'Algérie et la Tunisie le 04 Décembre 2008. C'est un accord qui consiste à l'exonération de 2000 produits des droits de douane sur une période allant de cinq ans à dix ans. L'objectif visé est de développer les relations économiques et commerciales.
- La création et la signature d'une convention de création d'une zone de libre-échange entre la Tunisie et la Libye le 14 Juin 2001, entré en vigueur le 19 Février 2002.
- Un accord de coopération entre Mauritanie et la Libye a été signé le 12 juin 2008, englobant des domaines de partenariat différents à savoir : le commerce, la politique, enseignement supérieur et la recherche scientifique, communication, la normalisation industrielle, la santé,...etc.
- La mise en place d'une Banque maghrébine d'investissement et de commerce extérieur en 2007. Cette initiative a été considéré comme un vecteur important pour stimuler les échanges commerciaux entre les pays du Maghreb.

Depuis le 16 mars 2010, la réunion d'Alger des différents ministres des finances a déclaré que cette banque n'est plus une simple proposition, mais elle devait commencer ses fonctions la même année. La banque est dotée au début d'une enveloppe de 500 millions de dollars qui serviront d'appui aux projets destinés à renforcer le commerce et le développement ; en vue de créer un marché unique, cette initiative est considérée comme une étape importante.

En résumé, depuis son lancement en 1989, peu de projets sont réalisé dans le cadre de la mise en œuvre des objectifs de l'UMA. En effet, les relations entre les Etats maghrébins ne progressent guerre et les échanges économiques sont figés à leurs niveaux le plus bas, à peine 3% du volume total du commerce extérieur contre 60% avec l'UE. Un taux faible en le comparant au grands groupes qui ont enregistré des résultats significatifs : MERCOSUR 14,8% et ASEAN 21,6%. Le renforcement de l'intégration commerciale régionale des pays du Maghreb accompagné d'une mise en place d'une zone de libre-échange avec l'UE serait bénéfique mutuellement.

En effet, la suppression des obstacles existants au commerce entre les pays du Maghreb, l'ouverture des frontières et l'intégration de la région dans les réseaux de production mondiaux, serait une raison de développement d'un potentiel économique considérable. Ces avancés dépondront toutefois de la volonté politique des pays partenaires, même s'il est considéré comme nécessaire au développement de ces derniers.

Enfin, pour l'ensemble des pays maghrébins, l'objectif principal du projet de l'UMA peut être appréhendé de deux façons :

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

- ✓ Soit comme un moyen de se rapprocher du marché européen et profiter des avantages de l'UE.
- ✓ Soit comme un moyen de devenir une région économique capable de concurrencer les autres régions.

V- L'adhésion à la Grande Zone Arabe de Libre Echange (GZALE) :

La GZALE entrée en vigueur au début de l'année 2005, est une alliance économique entre pays arabes pour une complémentarité économique et des échanges commerciaux. Elle a été ratifiée par l'Algérie par le décret présidentiel N° 04-223- du 03 Août 2004 et mise en vigueur le 1er Janvier 2009.

Le programme exécutif de cette convention est appliqué aux produits originaires et transportés directement entre les pays arabes, pouvant être échangés sous un régime tarifaire préférentiel entre l'Algérie et les Etats Arabes.

Les statistiques liées aux échanges de l'Algérie avec la Grande Zone Arabe de Libre Echange montrent que notre pays importe plus qu'il n'exporte vers cette zone. En effet, les importations algériennes en provenance de la GZALE ont totalisé 538 millions de dollars au premier trimestre 2012. Les importations bénéficiant de l'avantage préférentiel, représentant un taux de 67 % du total des importations, ont enregistré 363 millions, contre 308 millions dollars au premier trimestre 2011. S'agissant des produits importés qui ne bénéficient pas de l'avantage préférentiel, ils totalisent 175 millions de dollars, soit 33% des importations depuis cette zone.

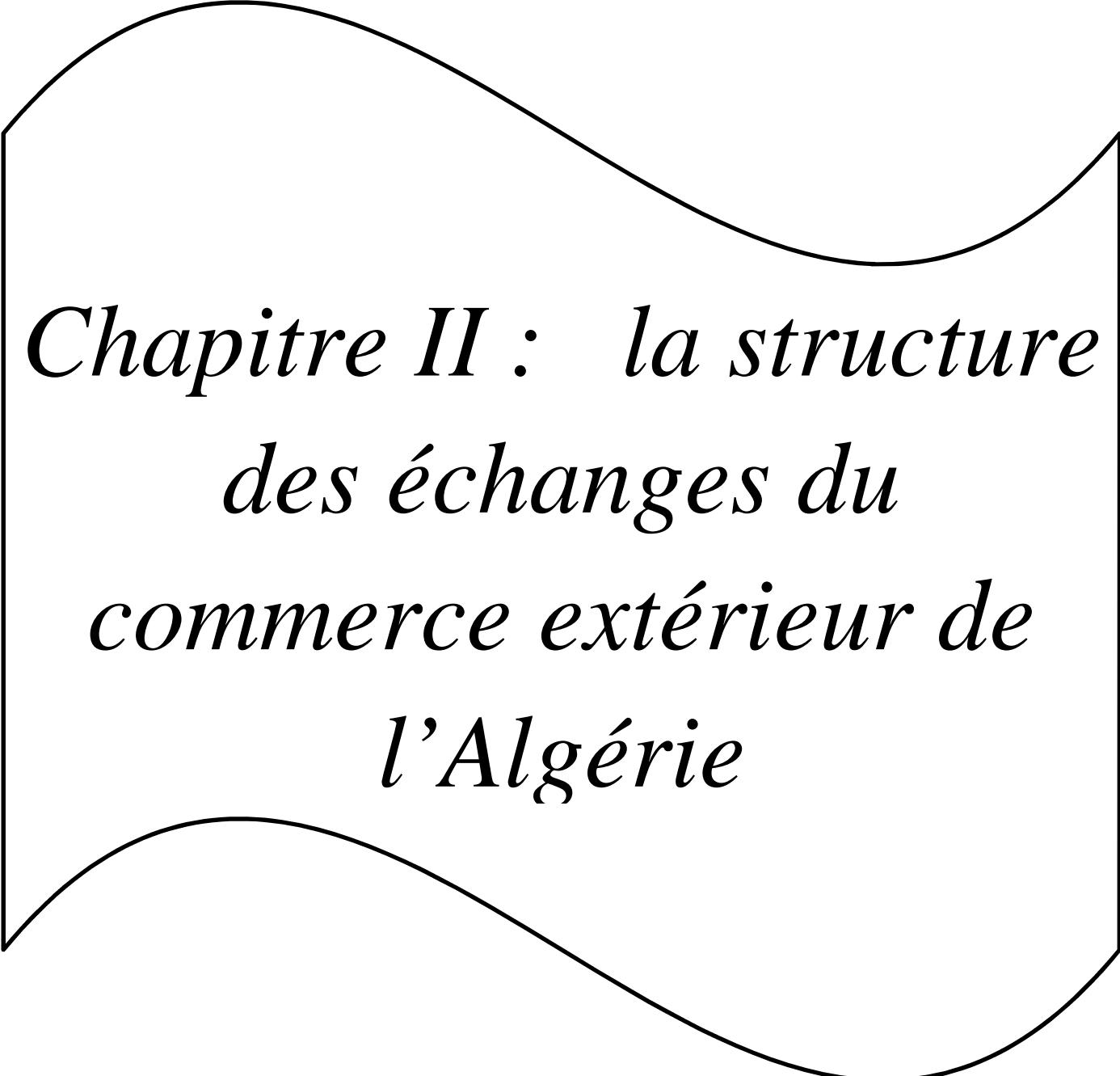
Le volume des exportations hors hydrocarbures durant le premier trimestre 2012 était de 33 millions de dollars alors qu'il était de 65 millions dollars durant la même période de l'année 2011, soit une régression de 48 %. Il est à signaler qu'en 2011, une liste négative de 1260 produits ont été interdits à l'importation. Le chiffre à l'appui, le CNIS confirme : l'adhésion de l'Algérie à la ZALE a coûté au pays une perte de 10,4 milliards de dinars en raison de franchise de droits de douane et des taxes. C'est ce qui a d'ailleurs conduit le gouvernement algérien à décider la révision de cette liste transmise à la ligue des Etats arabes, et ce en prévision des négociations relatives à cette dernière.

Dans le cadre des réformes économiques engagées, l'Algérie a opté pour son intégration à l'économie mondiale, à travers deux processus, à savoir l'ouverture de son commerce extérieur et son engagement dans le cadre des accords commerciaux internationaux.

L'objectif de la libéralisation commerciale est de faciliter les échanges mais également d'internaliser les contraintes de compétitivité et d'efficacité qui impose le fonctionnement du marché mondial, considérant que le système de protection administrée de l'économie sur lequel l'Algérie a construit une bonne partie de son histoire économique a atteint tous ses limites. Il était attendu de ce processus d'ouverture commerciale couplé à un programme de réformes plus d'efficacité dans l'allocation des ressources, l'amélioration des conditions

Chapitre I : Le cadre général du processus d'ouverture commerciale en Algérie

d'approvisionnement du marché, en conséquence une plus grande diversification de l'économie algérienne.



*Chapitre II : la structure
des échanges du
commerce extérieur de
l'Algérie*

Chapitre II : Structure des échanges extérieur de l'Algérie

Le commerce extérieur de l'Algérie traverse une période très difficile, traduisant on ne peut mieux la crise structurelle dans laquelle se trouve plongé le pays tout entier depuis de nombreuses années.

Section 01: Evolution du commerce extérieur de l'Algérie :

Le commerce extérieur algérien sous le régime colonial, il est caractérisé par des exportations des produits agricoles, comme il est noté l'espion diplomate, Jean Michel venture paradis, dans ses observations "les articles les plus important fournis à l'extérieur, sont le blé dur, l'orge, toutes sortes de légumes à l'exception des haricots blancs, de l'escarole, de l'huile et des olives noires, de la cire et du miel, de la laine, du cuir et du vermillon, les viandes sèches et le corail, du riz, du lin et du tabac, du sel, du raisin sec, des figues, des plumes d'autruches, cohenille (teinture), et de la soie transformée en ceinture" ; et à partir des années 50 apparaître l'exportation d'énergie.

Importations des inputs est biens d'équipements, et les pratiques commerciales sont régies par les forces de marchés, un système orienté vers une économie libérales.

I- L'évolution du commerce de l'indépendance jusqu'à 2000:

I-1- Après l'indépendance j'jusqu'à milieu des Années 80 :

Le monopole est quasiment pris sur toutes les activités commerciales par l'administration centrale, et on assiste à une croissance exponentielle des exportations des hydrocarbures, et importations des biens d'équipements et de consommations. Dans cette période le commerce extérieur est contrôlé par l'administration, ce contrôle se traduit par la fixation à l'avance des quantités de marchandises à importer. Cette politique contingentaire vise à protéger la production nationale (industrialisation par substitution aux importations), ainsi la mise en place d'une 1^{re} politique tarifaire en 1963 afin de renforcer le contingentement notamment sur les biens de consommation (de 15 à 20%) contre un tarif de 10% pour les biens industriels. Cependant ces politiques commerciales ne facilitent pas l'importation aux entreprises nationales, et l'interdiction totale aux entreprises privées l'accès au commerce extérieur.

I-2-Entre le milieu des années 80 et la fin des années 90 :

Cette période marque le tournant des politiques commerciales, le rapprochement de l'Algérie aux institutions de BROTON WOODS , et la mise en place d'un plan d'ajustement structurel(PAS) imposé par le FMI ainsi que le commencement d'une transition vers une économie de marché ce qui nécessite des amendements importants aux politiques commerciales, ces dernières seront appliquée d'une même manière au secteur public et privé, cependant elles encouragent des exportations hors hydrocarbures.

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

I-3-À partir de la fin des années 90 jusqu'à 2000 :

Les politiques commerciales en Algérie actuellement sont en plein lifting (restructuration), afin de préparer l'économie algérienne d'une manière cohérente à l'ouverture vers ses principaux partenaires commerciaux, notamment l'union européenne. La sphère de commerce extérieur est caractérisée par l'amarrage lent et difficile à l'économie mondiale (accords avec l'OMC et UE), à cause d'une situation qui se résume par :

- un commerce extérieur vulnérable car il repose sur les exportations des matières premières.
- Un faible intérêt pour les entreprises locales à l'ouverture faute de l'efficacité et manque de compétitivité.

II- Evolution du commerce extérieur de l'Algérie depuis 2000 :

A partir des années 2000, l'évolution des importations et des exportations implique que le degré d'ouverture commerciale est très important.

Commençant par les exportations, celles-ci après avoir enregistré une hausse en 2000 pour réaliser 21.651 milliards de dollars, reculent annuellement jusqu'à fin de 2002 atteindre seulement 18.825 milliards de dollars, elles augmentent une nouvelle fois en 2003 et varient positivement jusqu'à 2008 pour enregistrer une valeur de 79.3 milliards de dollars. En 2009, les exportations connaissent un niveau bas remarquable de 45.2 milliards de dollars, mais à partir de l'année suivante, elles réalisent des hausses successives et rapides annuellement à l'exception des années 2011 et 2012 malgré ses fluctuations, mais à partir de 2013, elles connaissent des baisses pour atteindre 62.95 milliards de dollars en 2014.

Pour les importations, sa valeur augmente de façon continue durant la décennie 2000 à l'exception des années 2001, Et à partir de l'année 2002, où l'Algérie signe un accord d'association avec l'UE, ces importations marquent des variations positives considérables pour atteindre une valeur de 27.6 milliards de dollars en 2007, et 39.47 milliards de dollars en 2008. En 2013 elles passent de 50.37 milliards de dollars à 54.85 milliards de dollars.

Tableau N° 01 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie : période de 2005 à 2014 :

Valeur en milliards de dollars

Valeur en	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
-----------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	-------

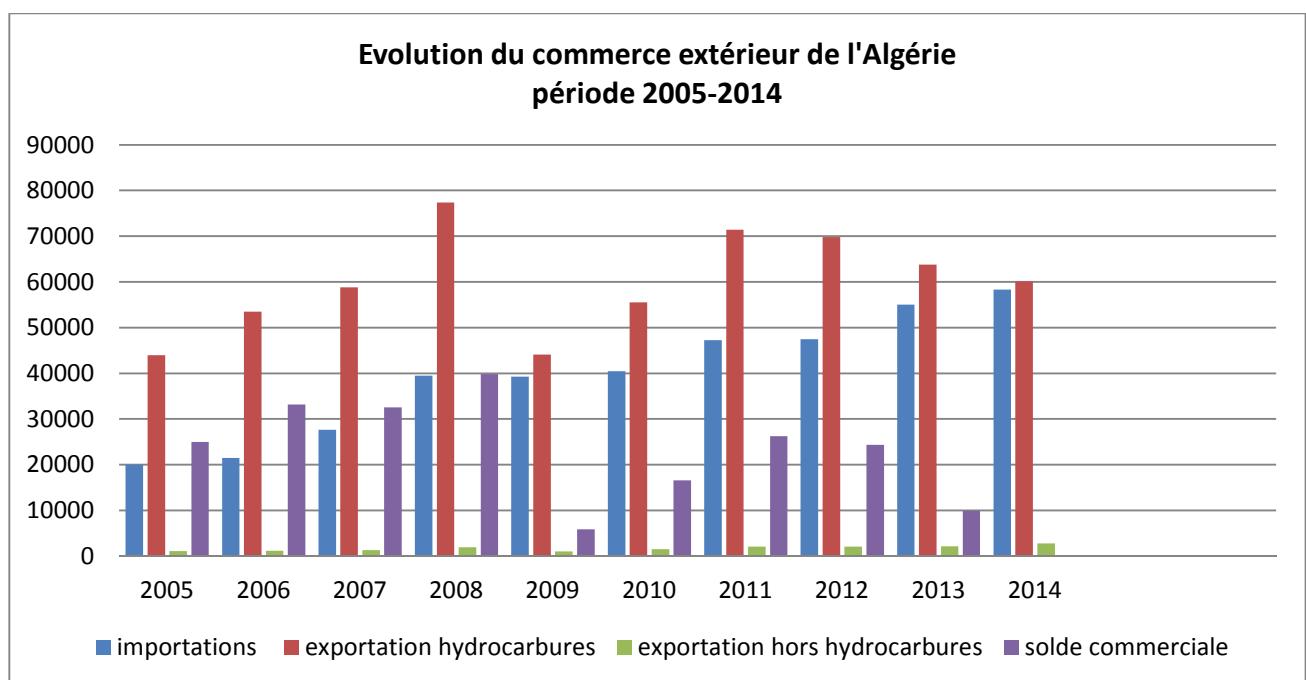
Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

milliards de dollars										
Exportation hors hydrocarbures	1099	1158	1332	1937	1066	1526	2062	2062	2165	2810
Exportations hydrocarbures	43937	53456	58831	77361	44128	55527	71427	69804	63752	60146
Total des hydrocarbures	45036	54613	60163	79298	45194	57053	73489	71866	64974	62956
Importations	20048	21456	27631	39479	39294	40473	47247	47490	55028	58330
Balance commerciale	24989	33157	32532	39819	5900	16580	26242	24376	9946	4626

Source : CNIS (centre nationale sur l'information statistique de douanes).

*RESULTAS PR2VISOIRE

Graphique N°01 : L'évolution du commerce extérieur pour la période 2005-2014 (en milliards de dollars) :



Source : nos regroupements à partir des données du tableau N° 01.

II-1-La balance commerciale :

Concernant l'évolution du solde commerciale, on peut distinguer 03 périodes. Une période allant de 2000 à 2002 marquée par des baisses fluctuantes pour obtenir 12.3 milliards de dollars en 2000, 9.6 milliards en 2001 et une baisse remarquable en 2002 pour arriver à 6.8 milliards de dollars. Durant la deuxième période allant de 2003 à 2009 marquée par un

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

niveau positif important enregistré en 2008, et une chute enregistrée en 2009, la date à laquelle l'Algérie a connu une baisse important des prix du pétrole, une autre période de 2010 à 2014 où la balance commerciale connue un reprise en 2010 jusqu'à 2012 pour enregistrer 24.3 milliards de dollars une baisse de 1.8 par rapport au 2011, et enfin ce solde positif ne cesse de diminué pour toucher 4.63 milliards de dollars à la fin de l'année 2014, à cause de la hausse des importations et une baisse des exportations durant la période 2013-2014.

II-2-Diversification géographique des partenaires des échanges extérieurs :

La diversification géographique des partenaires commerciaux est le deuxième objectif de la politique commerciale algérienne, mais la mono-exportation d'hydrocarbure et la rareté des exportations hors hydrocarbures n'ont guère favorisé cette volonté .ainsi l'Algérie n'a pas diversifier dans le but unique de diversifier mais elle ait clairement cherché avant tout des partenaires qui lui garantissant le plus de profit. Comme il a dit l'ancien ministre du commerce de l'époque, Mr Layachi YAKER: « *L'Algérie doit acheter aux pays qui importent ses produits et pour les montants convenables.* ».

II-2-1-Evolution des exportations par zone géographique de 2000-2014 :

Les résultats de la période se présentent comme suit :

- ✓ l'UE est le premier client de l'Algérie avec plus 53.60% en moyenne des exportations suivi de :
- ✓ L'O.C.D.E (hors l'UE) avec 31.67% ;
- ✓ Autre pays d'Europe 0.03%
- ✓ Amérique du sud 4.17%
- ✓ Asie (sans les pays arabes) 6.33%
- ✓ Océanie 0.02%
- ✓ Pays arabes (sans UMA) 1.33%
- ✓ Pays de Maghreb 2.50%
- ✓ Autre pays d'Afrique 0.17%

Tableau N° 02 : l'évolution des exportations selon la région économique :(en millions de dollars) :

Régions économiques	2000	2001	2002	2003	2004	2005
U.E (EX CEE)	13792	12344	12100	14503	17396	25593

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

O.C.D.E(hors U.E)	5825	4549	4602	7631	11054	14963
Autres pays d'Europe	181	87	130	123	91	15
Amérique du sud	1672	1037	951	1220	1902	3124
Asie (sans les pays arabes)	210	476	456	507	686	1218
Océanie	0	23	38	0	-	-
Pays Arabes (sans UMA)	55	315	248	355	521	621
Pays du Maghreb	254	275	250	260	407	418
Autres pays d'Afriques	42	26	50	13	26	49
Total	22031	19132	18825	24612	32083	46001

Suite de tableau N°02 : l'Evolution des exportations selon la région économique (2000-2014), (en millions de dollars) :

Régions économiques	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
U.E (EX CEE)	28750	26833	41246	23186	28009	17311	20772	41277	40520
O.C.D.E(hors U.E)	20546	25387	28614	15326	20278	13369	12085	12210	10482
Autres pays d'Europe	7	7	10	7	10	16	15	52	49
Amérique du sud	2398	2596	2875	1841	2620	2395	1894	3211	3005
Asie (sans les pays arabes)	1792	4004	3765	3320	4082	2529	2617	4697	4851
Océanie	-	55	-	-	-	-	-	-	-
Pays Arabes (sans UMA)	591	479	797	564	694	303	543	1958	721
Pays du Maghreb	515	760	1626	857	1281	712	873	2639	3248
Autres pays d'Afriques	14	42	365	93	79	75	18	91	80
Total	54613	60163	79298	45194	57053	36751	38817	64974	62956

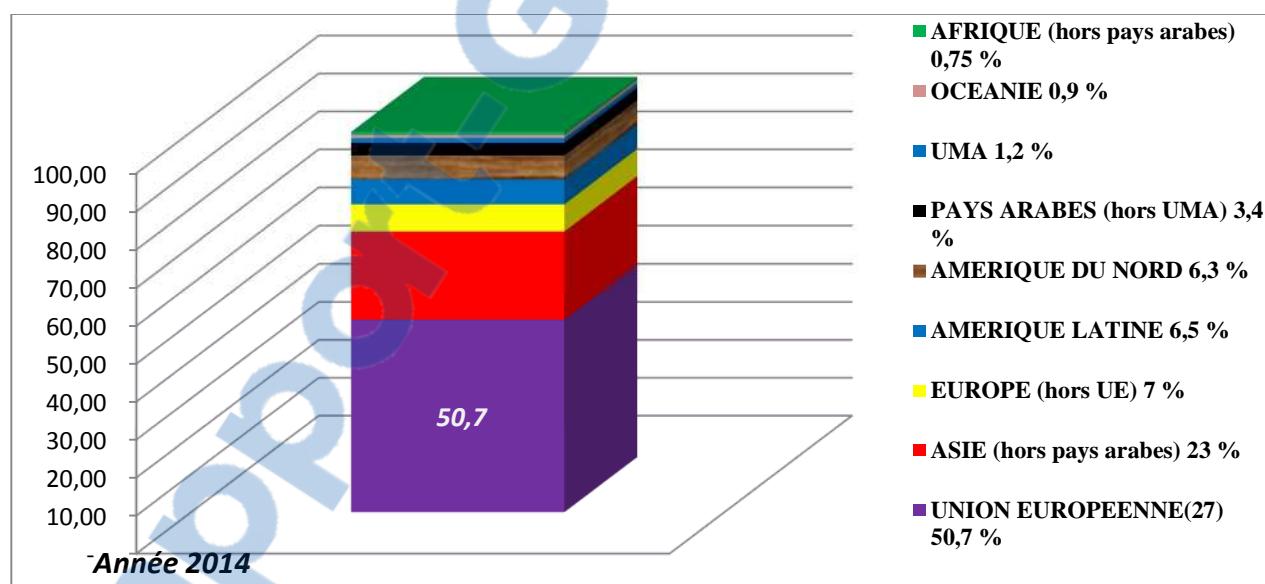
Source : ONS et CNI.

II-2-2-Evolution des importations par zone géographique de 2000-2014 :

Les résultats de la période sont comme suite :

- ✓ L'UE demeure le principal fournisseur de l'Algérie avec plus de 53.07%
- ✓ L'OCDE (hors UE) avec 16.15%
- ✓ Autre pays d'Europe 2.67%
- ✓ L'Amérique du sud 5.88%
- ✓ Asie (sans les pays arabes) 16.86%
- ✓ Océanie 0.11%
- ✓ Pays arabes (sans UMA) 2.98%
- ✓ Pays de Maghreb 1.24%
- ✓ Autre pays d'Afrique 0.94%

Figure N° 01 : importation par zone géographique :



Source : ALGEX

Tableau N° 03 : L'évolution des importations selon la région économique : (en millions de dollars) :

Régions économiques	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
U.E (EX CEE)	5256	5903	6732	7954	10097	11255	11729
O.C.D.E (hors U.E)	2194	2125	2485	2242	3071	3506	3738

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Autres pays d'Europe	603	636	757	855	1097	1058	777
Amérique du sud	142	269	385	567	1166	1249	1281
Asie (sans les pays arabes)	599	579	943	1206	1952	2506	3055
Océanie	64	92	127	47	56	31	-
Pays Arabes (sans UMA)	144	179	366	418	525	387	493
Pays du Maghreb	52	72	127	120	169	217	235
Autres pays d'Afriques	119	85	87	125	175	148	148
Total	9173	9940	12009	13534	18308	20357	21456

Suite de tableau N° 03 : l'évolution des importations selon la région économique :

Régions économiques	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
U.E (EX CEE)	14427	20985	20772	20704	13076	11704	28724	29494
O.C.D.E (hors U.E)	5363	7245	6435	6519	3212	3049	6965	8443
Autres pays d'Europe	715	659	728	388	219	402	1213	886
Amérique du sud	1672	2179	1866	2380	1965	1826	3466	3796
Asie (sans les pays arabes)	4318	6916	7574	8280	4359	4595	10623	12576
Océanie	-	-	2		-	-	-	26
Pays Arabes (sans UMA)	621	705	1089	1262	908	780	2414	1958
Pays du Maghreb	284	395	478	544	318	361	1029	711
Autres pays d'Afriques	231	395	350	396	239	314	594	440
Total	27631	39479	39294	40473	24296	23031	55028	58330

Source : ONS

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

III-La structure des échanges extérieurs d'Algérie :

Les échanges commerciaux extérieurs de marchandises se sont effectués dans un contexte international, d'une part, favorable pour les exportations en raison d'une conjoncture du marché pétrolier marquée par le renforcement, à la fois, des prix du baril de pétrole et de la demande mondiale en produits énergétiques, et d'autre part, défavorable pour les importations du fait du sensible renchérissement des prix des principaux produits importés, particulièrement les produits alimentaires de base et les produits métalliques.

III-1-En matière d'importation :

Les importations ont continué à se caractériser par la part prépondérante des biens destinés à la production et à l'investissement. Les importations de biens de consommation finale (produits alimentaires et biens de consommation industriels) ont enregistré, en termes de variation, les taux les plus élevés. On peut distinguer trois facteurs principaux qui ont expliquent ces niveaux nominaux de variation :

- ✓ La pression des droits et taxes douaniers sont baissé à travers la réduction de 12 points du droit additionnel provisoire dont le taux est passé de 36% en 2003 à 24% en 2004 et de la suppression des redevances douanières (2,4%) en 2004, bases sur les importations ad valorem.
- ✓ Les poussés significatives des prix mondiaux à des niveaux de variation atteignant près de 15% pour les produits alimentaires de base et de près de 8% pour les produits manufacturés. Globalement, tout produit confondu, les prix internationaux à l'importation ont progressé de 10% en 2010.
- ✓ La combinaison de ces facteurs, conjuguée à l'effet taux de change (appréciation du dinar de 4.5% par rapport à un panier de devises de nos principaux partenaires) a induit une croissance des importations en volume.

III-1-1- Evolution des principales importations de l'Algérie entre 2005-2014 :

Tableau N°04 : Evolution des principales importations de l'Algérie entre 2005-2014 :

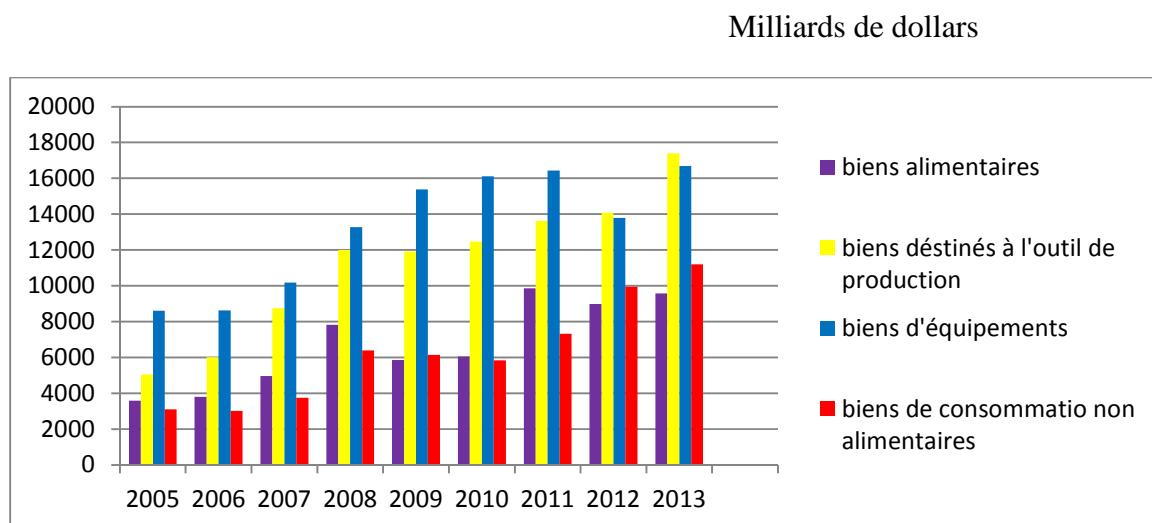
(Milliards de \$)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
biens alimentaires	3587	3800	4954	7813	5863	6058	9850	8983	9580
biens destinés à l'outil de production	5051	6021	8754	12002	11914	12462	13632	14081	17395
biens d'équipements	8612	8624	10172	13267	15372	16117	16437	13782	16678
biens de consommation non alimentaires	3107	3011	3751	6397	6145	5836	7328	9955	11199
Total	20357	21456	27631	39479	39294	40473	47247	46801	54852

Source : nos regroupements à partir des données du ministre des finances.

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Graphique N°02 : Evolution des principales importations de l'Algérie période 2005-2013 :



Source : notre construction à partir des données de tableau N°04.

Les importations de l'année 2006 ont augmenté de plus 5% par rapport à l'année 2005 en passant de 20,35 à 21,46 milliards de dollars. Leur répartition par groupes de produits fait ressortir une hausse pour l'ensemble des groupes de produits sauf pour le groupe biens de consommation non alimentaires qui a enregistré une baisse de 3,09%.

En effet, comme le montre le tableau et ci-dessus, les importations destinées à l'outil de production qui représentent 28,06% du total des importations sont passées de 5,05 milliards de dollars en 2005 à 6,02 milliards de dollars durant l'année 2006, soit une amélioration de l'ordre de 19,20%. La hausse a aussi concerné les biens alimentaires avec 5,94% et les biens d'équipements avec 0,14%.

Pour ce qui est de la structure des réalisations des échanges extérieurs au cours de l'année 2007 par rapport à l'année 2006, suivre les tendances suivantes : la répartition par groupes de produits qui fait ressortir une hausse pour l'ensemble des groupes de produits.

En conséquence, comme le montre le tableau ci-dessus, les importations destinées aux équipements qui représentent près de 36,8% du total des importations sont passées de 8,62 à 10,17 milliards de dollars durant la période(2006-2007), soit un accroissement de près de 18%.les biens destinés à l'outil de production ont connu des hausses de 45,39%, ainsi les biens de consommation non alimentaires et alimentaire avec des respectives de 24,58% et 30,37%.

Pour ce qui concerne la réalisation des échanges extérieurs au cours de l'année 2008, font résulter par rapport à l'année 2007 que la répartition par groupes de produits enregistre une hausse pour l'ensemble des groupes de produits. En effet, le tableau ci-dessus montre que les importations des biens d'équipements et qui représentent près de 34% du total des

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

importations ont augmentés de 8.68 à 13.27 milliards de dollars, soit un accroissement de près de 53% (les périodes considérées).

Les biens destinés à l'outil de production ont augmentés pour enregistrer 37,10%, ces hausses ont aussi concerné les biens de consommation alimentaires avec respectivement 57,71% et 22,01%.

Ensuite les importations pour l'année 2009 ont légèrement diminué de 0,47% par rapport à l'année 2008 passants de 39,48 à 39,29 milliards de dollars. Une baisse dégage pour l'ensemble des groupes de produits à l'exception de celui des biens d'équipements qui a enregistré une hausse.

En conséquence, le tableau ci-dessus montre que les importations des biens d'équipements qui représentent plus de 39% du total des importations sont passées de 13,27 à 15,37 milliards de dollars durant les périodes (2008 et 2009), soit un accroissement de près de 16%. Les baisses enregistrées concernant les biens destinés à l'outil de production avec 0,73% et les biens de consommation alimentaires et non alimentaires avec respectivement 24,96% et 3,94%.

Ce qui concerne les importations pour l'année 2010 qui ont réalisé par rapport à l'année 2009, elle augmente de 3 % en passant de 39,29 à 40,47 milliards de dollars.

En effet, la répartition par groupes de produits fait ressortir une légère augmentation pour l'ensemble des groupes de produits à l'exception de celui des biens de consommation non alimentaires qui a enregistré une baisse de 5,03%. Et comme le montre le tableau ci-dessus les importations des biens d'équipements qui représentent plus de 39 % du total des importations, sont passés de 15,37 milliards de dollars en 2009 à 16.12 milliards de dollars durant l'année 2010, soit un accroissement de 4,85%.

Cette légère hausse a aussi concerné les biens destinés à l'outil de production avec 4,6 % et les biens alimentaires avec 3,33%.

Le commerce extérieur Algérien a enregistré au cours de l'année 2011, Un volume des importations de 47,25 milliards de dollars, soit une augmentation de 16,74% par rapport aux résultats de l'année 2010.

Ce qui concerne La répartition par groupes de produits au cours de l'année 2011 fait ressortir une augmentation pour l'ensemble des groupes de produits par rapport à l'année 2010. En effet, les hausses ont concerné les biens alimentaires avec plus de 62% suivies des biens de consommation non alimentaires avec 25,57% et les biens destinés à l'outil de production avec 9,39%.

Quant aux biens d'équipements, ils ont enregistré une stabilisation autour de 16 milliards de dollars durant cette même période considérée.

De son côté, le commerce extérieur de l'Algérie a enregistré au cours de l'année 2012 une diminution de près de 1% par rapport à l'année 2011, passant de 47.2 milliards de dollars à 46,8 milliards de dollars.

Leur répartition par groupes de produits au cours de l'année 2012, fait ressortir à travers le tableau ci-après des diminutions pour les groupes biens d'équipements et biens alimentaires avec les proportions respectives de 16,15% et de 8,8% par rapport à l'année 2011.

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Quant aux hausses, elles ont concerné les biens de consommation non alimentaires avec une proportion de 35,8%, suivies par les biens destinés à l'outil de production avec 3,29%.

La répartition des importations par groupes de produits au cours de l'année 2013, fait ressortir à travers le tableau ci-dessus, des hausses pour les groupes biens d'équipements de 19,69% , biens de consommation non alimentaires de 12 % et les biens alimentaires avec une proportion de 6,18% par rapport à l'année 2012.

Quant au groupe des biens destinés à l'outil de production, la valeur des importations est relativement constante autour de 17,4 milliards de dollars.

III-2-En matière des exportations :

Les exportations algériennes pourraient être regroupées en trois parties¹ :

- Les hydrocarbures, qui sont en abondance avec une tendance à leur banalisation à terme ;
- Les exportations qui disposent d'avantages naturels et/ou acquis, c'est le cas des minerais, mercure, uranium. Mais aussi des produits résultants de ressources naturelles, (agricoles) dattes, agrumes ;
- Les exportations pour lesquelles il y a des avantages comparatifs à construire et c'est dans ce cadre que se situent les enjeux réels des restructurations industrielles en Algérie.

Pour la deuxième catégorie des exportations, les gains marginaux supplémentaires sont plus faciles à obtenir, mais sont plus limités en termes de recettes supplémentaires en devise, de création d'emplois et d'augmentation du PIB.

Enfin, pour la troisième catégorie des exportations, la mise en œuvre est plus difficile, mais elle offre plus de perspectives de forte croissance et, à terme, de développement.

Et c'est ce type d'exportations qui pose au même temps la problématique et les enjeux d'une modification telle qualitative et quantitative de la structure des échanges en Algérie. Cette modification exige des autorités publiques de parvenir à la mise en place d'une stratégie efficace afin de relayer les exportations hors hydrocarbures.

C'est le succès d'une telle stratégie qui permettra de corriger le handicap majeur et constant de notre économie ; son intégration à l'économie mondiale par le mauvais côté : celui des importations. Un tel handicap est surtout nourri par un système productif extraverti mais tourné vers le marché intérieur et aggravé par un système de consommation financé par une rente.

Ainsi, l'orientation presque exclusivement du système productif vers la satisfaction d'un marché intérieur, conjuguée à sa forte dépendance des approvisionnements extérieurs, a pour conséquence négative le faible taux de couverture des importations par les exportations (particulièrement du secteur industriel).

Il est important, voire urgent pour l'Algérie de développer et de faire émerger les activités industrielles d'exportation, une stratégie alternative au secteur d'hydrocarbures dans le financement du processus d'accumulation et dans la croissance de l'économie.

C'est dans cette perspective que s'inscrivent les activités de l'Agence Nationale de Promotion du commerce extérieur (ALGEX), elle d'ailleurs considéré comme l'interlocuteur central des entreprises exportatrices. Selon le directeur général de cette agence les

¹ Mékidèche M., « Exportations hors hydrocarbures et restructurations industrielles en Algérie : enjeux et Stratégies », *Revue d'Economie* N° 14 Mai 1994, p. 20.

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

exportations hors hydrocarbures algériennes pourraient atteindre à moyen terme les 4 milliards de dollars si toutes les potentialités auraient été exploitées. En effet, selon lui¹⁵², cet objectif est réaliste notamment dans le cadre du programme algéro-français de renforcement des capacités exportatrices des PME algériennes "challenge OptimExport". Cependant, cet objectif demeure hors atteinte malgré les efforts consentis en matière de soutien aux exportations hors hydrocarbures.

En termes de structure, le secteur d'hydrocarbure est toujours dominateur, il présente 96.5% en moyenne du volume total des exportations depuis l'ouverture de l'économie nationale, et durant l'année 2013 présente une part de 96.72% et une diminution de 8.67%, à 63.75% milliards de dollars, par rapport à l'année 2012, en raison du tassement (diminution) des cours du pétrole observé au premier semestre de l'année 2013.

Les hydrocarbures ont représenté l'essentiel de nos exportations à l'étranger durant l'année 2014 avec une part de 95,54% du volume global des exportations, et une diminution de 4,47% par rapport à l'année 2013.

Les exportations hors hydrocarbures, qui restent toujours marginales, avec seulement 4,46% du volume global des exportations soit l'équivalent de 2,81 milliards de Dollars US, ont enregistré une augmentation de 39,52% par rapport à l'année 2013.

La catégorie des demi-produits en deuxième position, qui représente une part de 3.73%, du volume globale des exportations soit l'équivalent de 2.35 milliards de dollars US, et celle de l'alimentation avec une part de 0.51% soit 323 millions de dollars US. Les groupes des produit bruts viennent ensuite et varient annuellement, et qui marquent respectivement des valeurs maximales de 109 et 110 milliards de dollars en 2013 et 2014. La part de biens d'équipements industriels et des biens de consommation non alimentaires reste presque constante autour de 0.02% du volume total, et de même celle des produits agricoles qui ne dépasse pas généralement 1%.

Tableau N°05 : La structure des exportations algérienne : (en millions de dollars) :

Groupe d'utilisation	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014*
Alimentation	67	73	88	119	113	315	355	315	402	323
Energie et lubrifiant	45094	53429	58831	77361	44128	55527	71427	69804	62960	60146
Produits bruts	134	195	169	334	170	94	161	168	109	110
Demi-produits	656	828	993	1384	692	1056	1496	1527	1458	2350
Biens d'equip.Agr.	-	1	1	1	-	1	-	1	-	2
Biens d'équip.Ind.	36	44	46	67	42	30	35	30	28	15
Biens de consommation	14	43	35	32	49	30	15	19	17	10

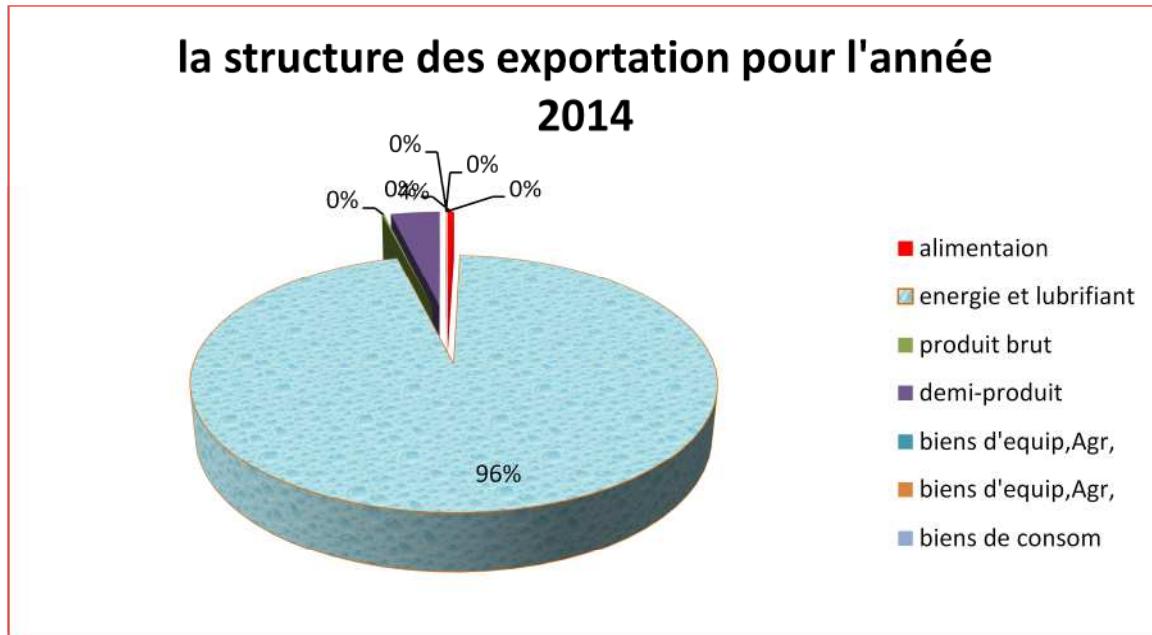
Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Total	46001	54613	60163	79298	45194	57053	73489	71866	64974	62956
-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Source : CNIS

* : Résultat provisoire

Figure N°02 : la structure des exportations pour l'année 2014 :



Source : notre construction à partir des données de l'ONS

Enfin, nous nous conclurons que la prédominance des exportations d'hydrocarbures avec des taux très élevés qui dépassent parfois les 90% des recettes algériennes en devise. En effet, par son modeste apport, l'Algérie participe avec quelques exportations en dehors des hydrocarbures qui représentent la véritable richesse produite réellement.

Section 02 : Statistiques du commerce extérieur de l'Algérie :

Cette section sera basée sur l'essentiels des statistiques du commerce extérieur de l'Algérie quelque soi les importations ou les exportations ainsi bien que la balance commerciale.

I. Les importations :

L'Algérie a importé gracieusement une grande catégorie de produits qui sont variés dans ses natures, et qui ont implantés la dépendance qui se poursuit à nos jours.

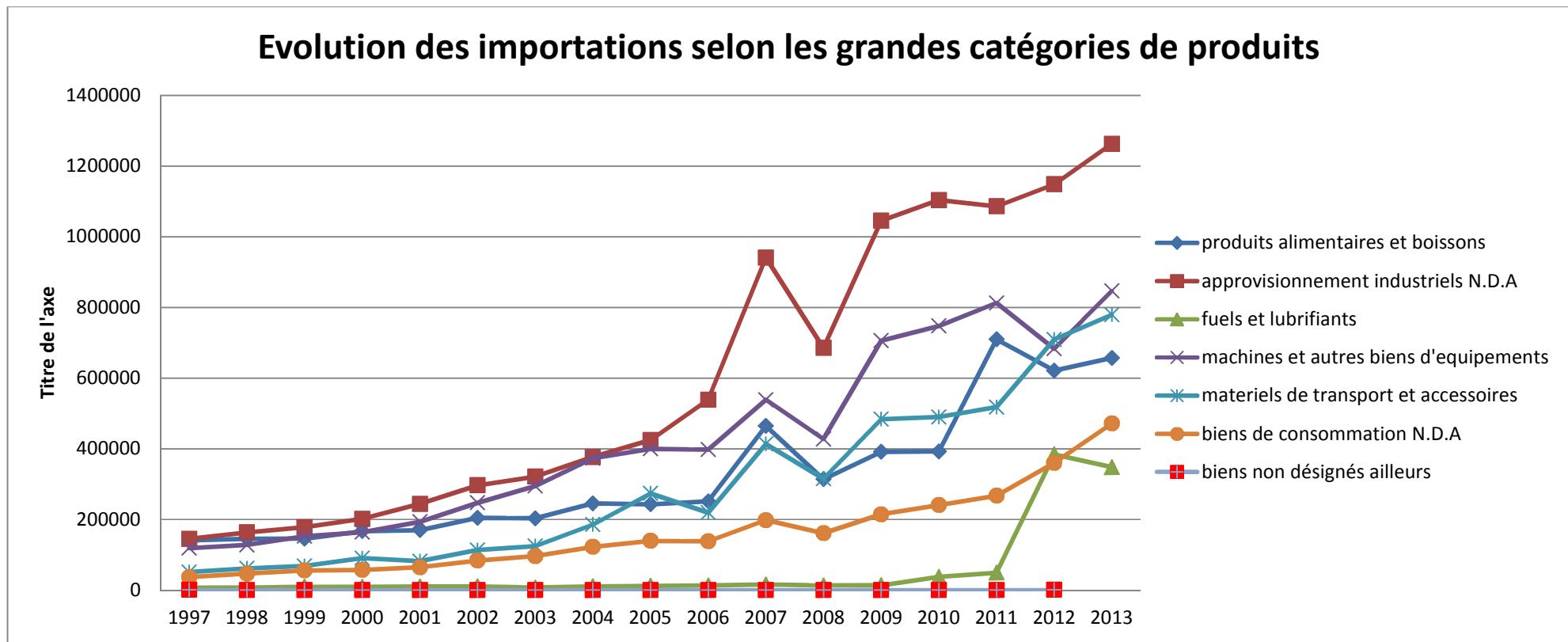
Dans la période 1997- 2013, les importations algériennes qui associés toutes catégories de biens et qui ont présentés dans le graphique ci-dessus, ont connu une forte augmentation en valeur, passant de 501579.9 millions de dinars en 1997 à 957039.8 millions de dinars en 2002, l'année où l'Algérie a signé un accord avec l'U.E et qui se caractérise par l'augmentation des échanges extérieur, ensuite en 2006, les importations ont enregistrés une valeur de 1558540.8 millions de dinars, pour atteindre un sommet de 2572033.4 en 2007(période 1997-2013).

A partir de l'année 2008, les importations ont connu une baisse, mais pas important pour atteindre une valeur de 1916829.1 millions de dinars, elles augmentent une nouvelle fois de façon rapide en 2009 pour avoir une plus grande valeur en 2013 et qui égale à 4368548.4.

D'une autre part, l'approvisionnement de l'industrie et biens d'équipements ont le monopole de la part des importations durant toute la période 1997-2013, en contrepartie, les importations des biens de consommation et de produit alimentaire ont moindres augmentations par rapport aux catégories précédent.

Graphique N° 03 : Evolution des importations selon les grandes catégories de produits :

en milliards de dollars



Source : notre regroupement à partir des données de l'ONS

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

I-1-L'évolution des importations en valeur nominale :

Les importations de marchandises de l'Algérie ont enregistré une hausse de 7,6% en 2014 par rapport à 2013 soit un montant de 4 699,5 milliards de DA contre 4 368,5 milliards de DA en 2013.

Les groupes de produits qui dominent la structure des importations en 2014 ont enregistré un accroissement à deux chiffres soit :

- les « Equipements industriels» avec une valeur de 11.4%
- les «Demi- produits » avec une valeur de 14.3%
- et les produits alimentaires représentent 16.6%

Ces groupes représentent plus de 77% des importations totales. D'autre part, Le groupe «équipements agricoles» a connu un accroissement de 31 % en valeurs

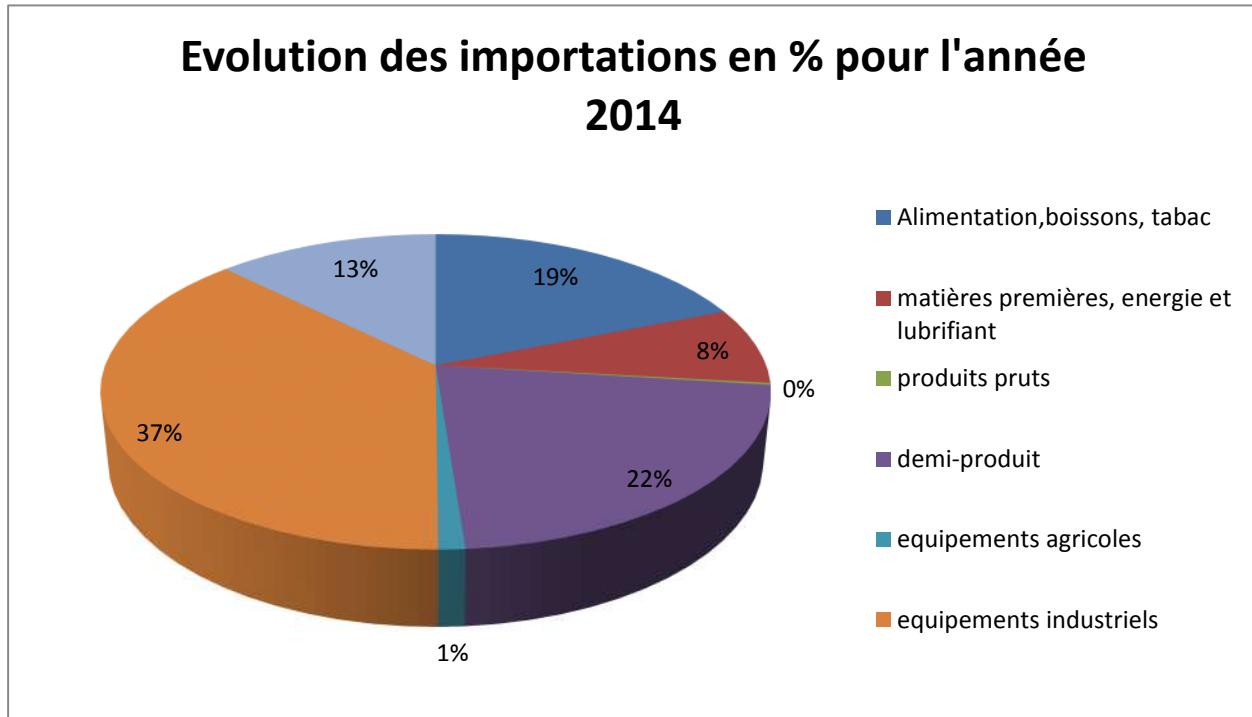
Courantes mais a peu d'impact sur le niveau global puisqu'il ne représente que 1% des importations totales et enfin le groupe « énergie lubrifiants et matières premières » enregistre une baisse de 23% par rapport à 2013, baisse à l'évidence causée par la baisse importante des prix des hydrocarbures.

Tableau N°06 : importation par groupe d'utilisation en valeur courante (en milliards de dollars) :

Libellés	2013	2014*	structure%(2014)	Δ valeur courante 2014/2013
Alimentation, boissons, tabac	760,5	886,6	18,9	16,6
matières premières, énergie et lubrifiant	486,3	372,6	7,9	-23,4
produits bruts	8	8,9	0,2	11,3
demi-produit	897,9	1026,5	21,8	14,3
équipements agricoles	40,3	52,9	1,1	31,2
équipements industriels	1581,4	1761,3	37,5	11,4
biens de consommation	594,2	590,6	12,6	-0,6
Total	4368,5	4699,5	100	7,6

Source : ONS

Figure N°03 : Evolution des importations en % pour l'année 2014 :



Source : notre construction à partir les données de l'ONS.

I-2-Les principaux fournisseurs de L'Algérie :

I-2-1- Evolution du classement des dix premiers fournisseurs de l'Algérie 2010 – 2013

Les dix premiers fournisseurs de l'Algérie concentrent, à eux seuls, plus de 65% des importations algériennes. Ainsi, contrairement à ses exportations, l'Algérie a diversifié ses fournisseurs dans le cadre d'une économie mondiale de plus en plus globalisée.

Ainsi, on constate que la Chine, première économie exportatrice au monde, occupe désormais la position de premier fournisseur mondial de l'Algérie.

De ce fait, la France, longtemps premier fournisseur de l'Algérie, passe en deuxième position.

Par ailleurs, on constate une certaine stabilité dans ce classement vu que les cinq premiers fournisseurs de l'Algérie demeurent les mêmes depuis plus de cinq (05) ans.

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Tableau N° 7: L'évolution du classement des dix premiers fournisseurs de pour la période 2010 – 2013 :

l'Algérie

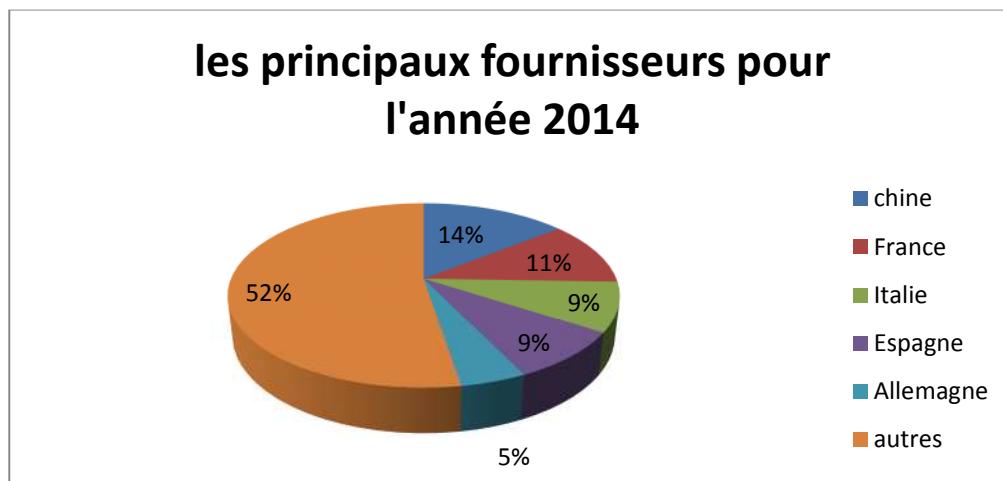
N°	2010	2011	2012	2013
1	France	France	France	chine
2	Chine	Italie	chine	France
3	Italie	chine	Italie	Italie
4	Espagne	Espagne	Espagne	Espagne
5	Allemagne	Allemagne	Allemagne	Allemagne
6	Etats- unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	argentine	Etats-Unis d'Amérique
7	R, de Corée	Argentine	Turquie	Turquie
8	Turquie	brésil	Etats-Unis d'Amérique	argentine
9	japon	R, de Corée	brésil	brésil
10	argentine	Turquie	R, de Corée	inde

Source : ONS

La part des principaux fournisseurs de l'Algérie au cours de l'année 2014 sont comme suivants :

- ✓ La chine : 14% ;
- ✓ La France : 11%
- ✓ Italie : 8.5%
- ✓ Espagne : 8.5%
- ✓ Allemagne : 4.5%
- ✓ Autres : 51.5%

Figure N°04 : Les principaux fournisseurs de l'Algérie pour l'année 2014 :



Source : ALGEX

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

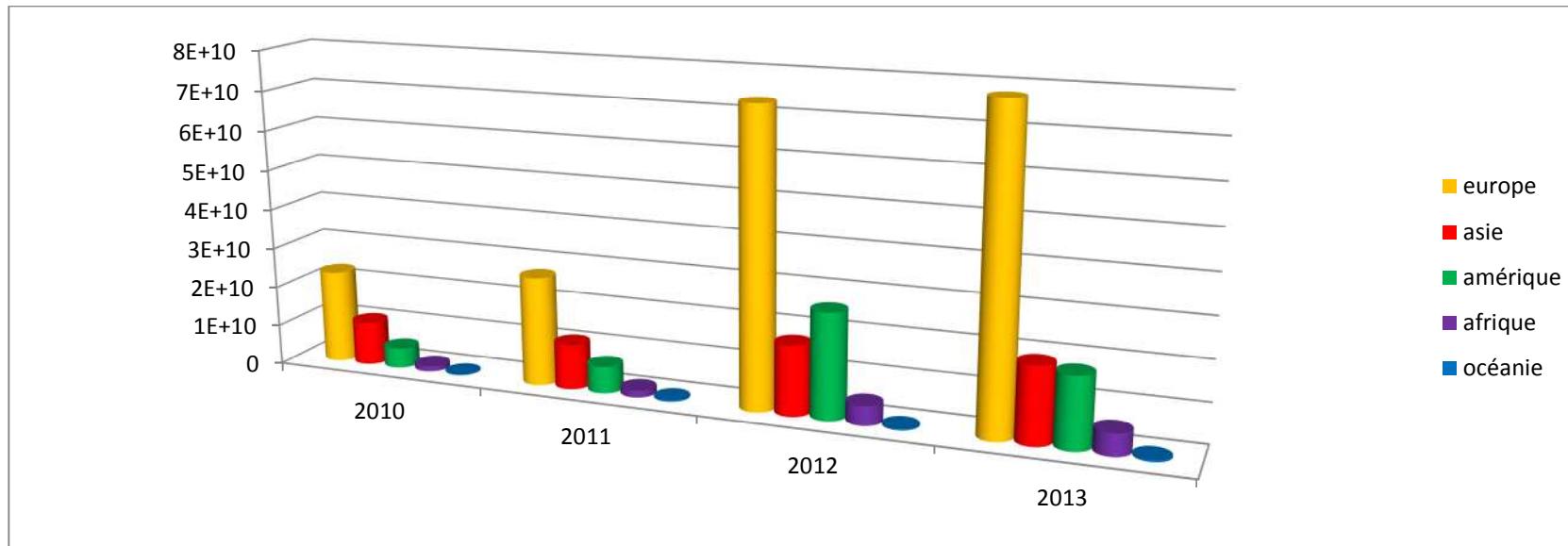
Tableau N°08 : les importations algériennes par régions économique durant la période 2010-2013 : (en million de dollars) :

	2010	2011	2012	2013
Europe	23222975466	27232621596	30363203560	32493325419
Asie	10893808874	11261896240	11649675768	13535740092
Amérique	5031167033	6648760963	6054643331	6350101235
Afrique	1288480816	1723200273	1932898708	2106517874
Océanie	224412198	408362499	390219198	381033536
Total	40660844387	47274841571	50390640565	54866718156
pays arabes	1806661431	2452595467	2362783281	3440006071

Source : direction générale des relations économiques et de la coopération internationale.

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Graphique N°4 : Les importations algériennes par région économique durant la période 2010-2013 :



Source : notre regroupement à partir des données du tableau N° 08.

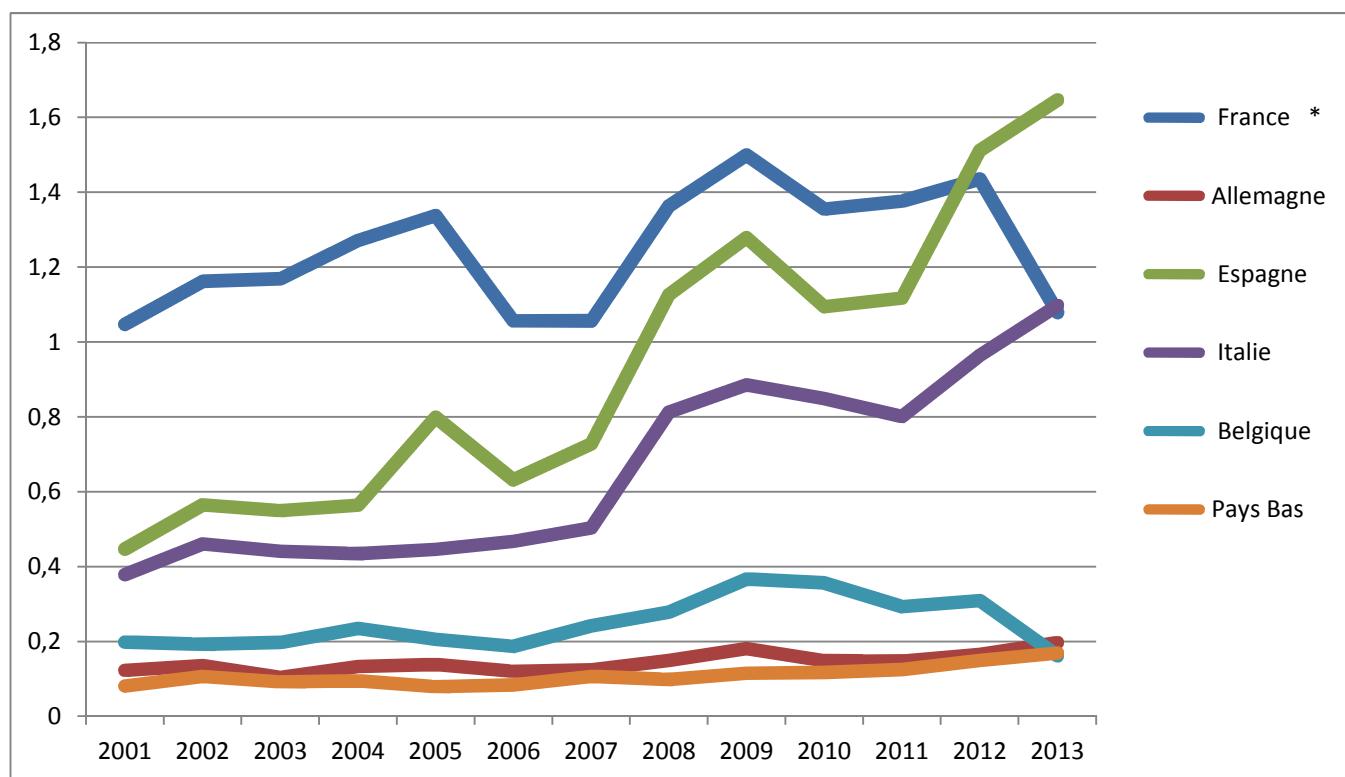
Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Les importations ont, quant à elles, connu une croissance continue passant de 13,53 milliards USD en 2003 à 54,86 milliards USD en 2013, soit une hausse spectaculaire de plus de 300% en dix (10) ans, alors que les exportations ont enregistrées une hausse moins importante de l'ordre de 167%, en passant de 24,61 milliards USD en 2003 à 65,92 milliards USD en 2013.

Ceci s'explique par la forte demande nationale induite, notamment, par les programmes nationaux d'investissement public qui ont maintenu le taux de croissance économique à des niveaux appréciables sur toute cette période.

Ainsi, on constate une stabilité dans le classement des provenances de nos importations, avec l'Europe en première position, suivie de l'Asie, de l'Amérique, de l'Afrique et en dernier de l'Océanie.

Graphique N°05 : Evolution du rang de l'Algérie dans les exportations des pays de l'UE :



Source : ALGEX.

provisoire

* résultat

En provenance de l'UE, les importations ont augmenté en valeur, en s'alignant sur la tendance haussière des achats globaux de l'Algérie. A priori et de façon générale, la part qu'occupe l'UE dans le total importé n'a pas augmenté ; l'UE était déjà un partenaire (plus de 50% du marché) de l'Algérie avant la signature de l'accord. Toutefois, un regard sur l'évolution de la part de l'Algérie dans les exportations de chacun des pays membres de l'UE, révèle qu'elle a relativement augmenté, après l'entrée en vigueur de l'accord, notamment pour l'Espagne et l'Italie et dans une moindre mesure pour la France. Pour ces trois pays la hausse n'est donc pas en termes

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

de part uniquement mais aussi et surtout en valeur, d'autant plus qu'ils ressortent parmi les principaux fournisseurs de l'Algérie.

D'autres pays ont pris part dans le marché algérien après la signature de l'accord, mais avec des proportions moindres sont la Grèce, la Roumanie et la Slovénie.

II. Les exportations :

Les exportations algériennes constituées dans leurs majorités des hydrocarbures de plus de 95%, la figure représentant la part des hydrocarbures dans les exportations totales au cours de la période 2005 jusqu'à 2013, qui connaissent des augmentations malgré ses fluctuations qui due à l'instabilité des prix de ces produits sur le marché mondial.

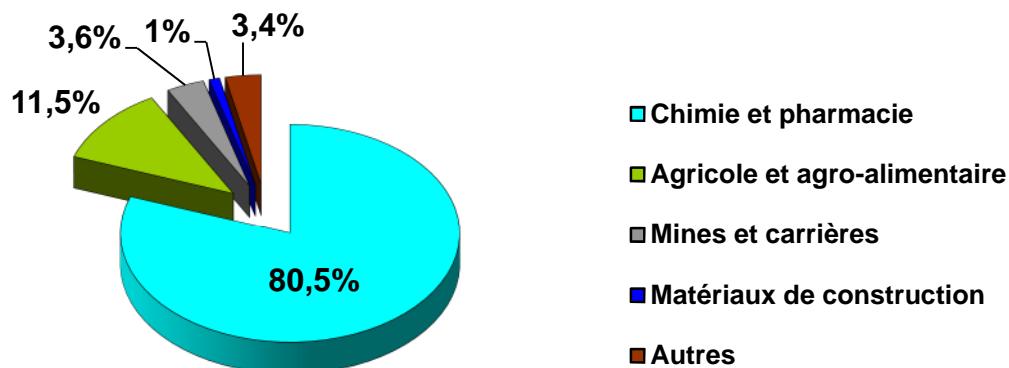
Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Tableau N°0 9 : Evolution des principaux produits exportés selon secteur d'activité de l'Algérie de 2005 à 2013 : (en millions de dinars) :

libellés	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
agriculture, pêche, chasse	2325,9	2475	2876,7	2621,4	2919,5	2490,8	2721,7	3719,7	4981,9
eau et énergie	0	0	0	0	966,1	412,9	0	0	0
hydrocarbure	3355000	3895736,2	4120872,9	4970025,1	3270227,5	4220106	5223836,8	5527736,5	5057546,9
mine et carrière	1650,5	2838,6	4207,4	9783,2	7813,6	4040,4	9831	11980,7	7833,7
industrie sidérurgique, mécane, métal, sélect	22219,3	37563	31335,7	33029,2	14247,2	14526,6	9549,9	6666,9	4692,7
matériaux de constructions, céramique	105,7	1662,4	5059,5	3265,4	2563	2953,3	2701,5	1837	2182,2
bâtiment et travaux publics	0	0	0	0	0	0	0	0	18,1
chimie, caoutchouc, plastiques	34854,7	31558,7	46503,5	68182,7	43685,1	64606	97454,5	110866,8	107969,7
industries agroalimentaires, tabac, allumettes	3092,8	4118,6	4380,3	5531,6	3439,6	21878,4	23837,1	21263,7	27644,9
industries textiles, bonneteries, confection	237	367,1	632,9	287,9	155,3	216,1	54,8	31,5	30,6
industries de cuirs et chaussures	573,3	1186,2	1176,5	1225	889,9	1379,3	2347	1887,7	2092,3
industries de bois, liège, papier	1434,6	1130,2	1234,2	999,2	701,3	915,4	1776,1	1275,9	1970,3
industries diverses	54,6	364,9	383,6	68,9	27,8	62,2	20,8	103	136,5
Total	3421548,3	3979000,9	4214163,1	5095019,7	3347636	4333587,4	5374131,3	5687369,4	5217099,8

Source : ONS.

Figure N° 05 : répartition des exportations de l'Algérie par secteur :



Source : ALGEX.

Ce qui concerne les exportations hors hydrocarbures, l'Algérie restent toujours infimes, elles se concentrent sur les secteurs suivants : l'agriculture, pêche, chasse et les mines et carrières ainsi que l'industrie sidérurgiques, la chimie, caoutchoucs, plastique, l'industrie agroalimentaire et l'industrie du bois.

II-1-Evolution du classement des dix premiers clients de l'Algérie 2010 – 2013

Les dix premiers clients de l'Algérie concentrent, à eux seuls, plus de 82% des exportations algériennes. Ceci peut s'expliquer par la structure des exportations algériennes, composées majoritairement d'hydrocarbures, et permet de comprendre les tendances enregistrées par les composantes de nos exportations.

En effet, longtemps premier client de l'Algérie notamment de par leur forte demande en hydrocarbures, les Etats-Unis d'Amérique sont passés en deuxième position en 2012, avant de passer à la sixième position au courant de l'année 2013. Cette baisse de la demande américaine en hydrocarbures a eu pour conséquence une baisse de nos exportations.

Par ailleurs, l'Espagne, troisième client de l'Algérie pendant les trois dernières années, a émergé en tant que premier client de l'Algérie pour l'année 2013 suite à la reprise économique qu'a connu ce pays.

L'Italie demeure un important client de l'Algérie de par sa deuxième position, tandis que le Royaume-Uni occupe désormais la troisième position de ce classement.

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Tableau N°10 : l'évolution du classement des dix premiers clients de l'Algérie pour la période 2010 – 2013 :

N°	2010	2011	2012	2013
1	Etats-Unis d'Amérique	Etats-Unis d'Amérique	Italie	Espagne
2	Italie	Italie	Etats-Unis d'Amérique	Italie
3	Espagne	Espagne	Espagne	Royaume-Uni
4	Pays Bas	France	France	France
5	France	Pays Bas	Pays Bas	Etats-Unis d'Amérique
6	canada	Canada	Canada	Pays Bas
7	Turquie	Belgique	Royaume-Uni	Canada
8	brésil	Turquie	Brésil	Brésil
9	Belgique	Royaume-Uni	Turquie	Turquie
10	Inde	brésil	Chine	Chine

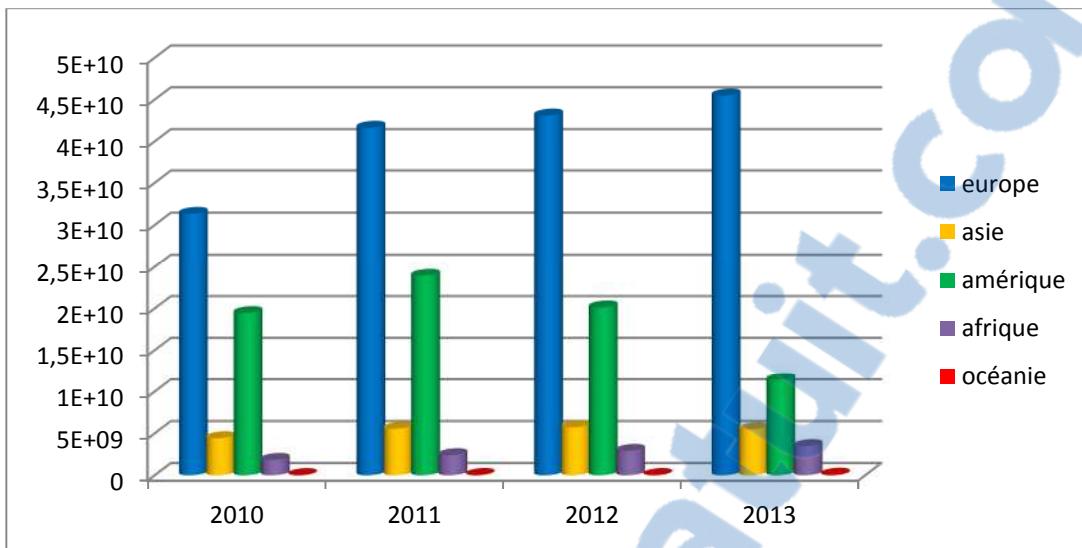
Ce qui concerne la répartition des exportations par région, l'UE demeure toujours la part la plus important, évolue d'une année à une autre pour atteindre en 2013 une valeur de plus de 45 milliards de dinars.

Tableau N° 11: Evolution des exportations par région durant la période 2010-2013 : (en millions de dollars) :

	2010	2011	2012	2013
Europe	31325747181	41639192430	43094598549	45486832349
Asie	4422921340	5548911791	5716335839	5480577943
Amérique	19440166009	23902392306	20115270398	11394335470
Afrique	1836828664	2400814340	2914779249	3485707273
Océanie	27386342	40559926	32859343	75730743
total	57053049536	73531870793	71873843378	65923183778
pays arabes	1975229066	2396992996	3031166205	3620392191

Source : direction générale des relations économiques et de la coopération internationale.

Graphique N°06 : Les exportations par région pour la période 2010-2013 :



Source : notre regroupement à partir des données du tableau N°12 :

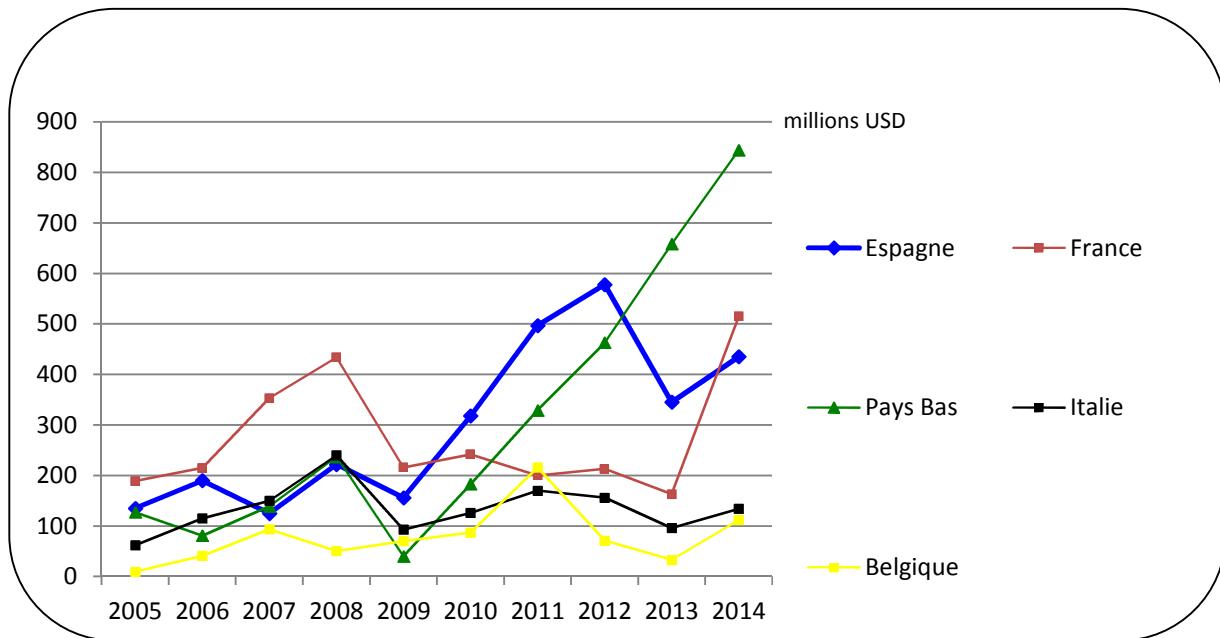
A travers ces chiffres, on constate une reprise dans les exportations depuis l'année 2010, suivie par une baisse à partir de l'année 2012.

En effet, nos exportations, composées à plus de 96% d'hydrocarbures, sont tributaires de la demande et de leurs prix, souvent instables, sur les marchés mondiaux.

Ainsi, la reprise économique a permis une forte croissance de nos exportations au courant des années 2010 et 2011, avant de ralentir au courant de l'année 2012 suite à la baisse de la demande mondiale, et plus particulièrement, la demande américaine, engendrant une diminution de nos exportations.

Néanmoins, la stabilité de la demande européenne et asiatique a permis d'atténuer, partiellement, les effets de la baisse de la demande américaine.

Graphique N° 07 : les clients des exportations hors hydrocarbures :



Source : ALGEX

L'analyse des clients de l'Algérie hors hydrocarbures fait ressortir une augmentation de :

- 186 millions USD d'exportations H.H vers les Pays Bas suite à une hausse des ventes de solvants naphta et de l'ammoniac,
- et de 352 millions USD et 89,34 millions USD respectivement vers la France et l'Espagne justifiée par l'augmentation des engrais.

III. La répartition des importations par le mode de financement :

Les importations réalisées au cours de l'année 2014 ont été financées essentiellement par CASH à raison de 54,6%, soit 31,85 milliards de Dollars US, enregistrant une augmentation de 8,35% par rapport à l'année 2013. Les lignes de crédits ont financé 42,62% du volume global des importations, soit une hausse de 3,17%.

Le reste des importations est réalisé par le recours aux autres transferts financiers à raison de 2,78%, soit en valeur absolue 1,62 milliard de Dollars US.

Les importations algériennes sont réglées sous différentes formes, notre économie aujourd'hui est en surliquidité ce qui justifie la circulation monétaire de masse entre les différents agents économiques exerçant soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays.

Le règlement cash des importations algériennes occupe la première place depuis presque 2005, puis vient une tranche des importations qui est réglée par divers modes soit par crédits bancaires, comptes devises propres, ou autre et le tableau suivant montre cette répartition durant la période de 2005 à 2014 :

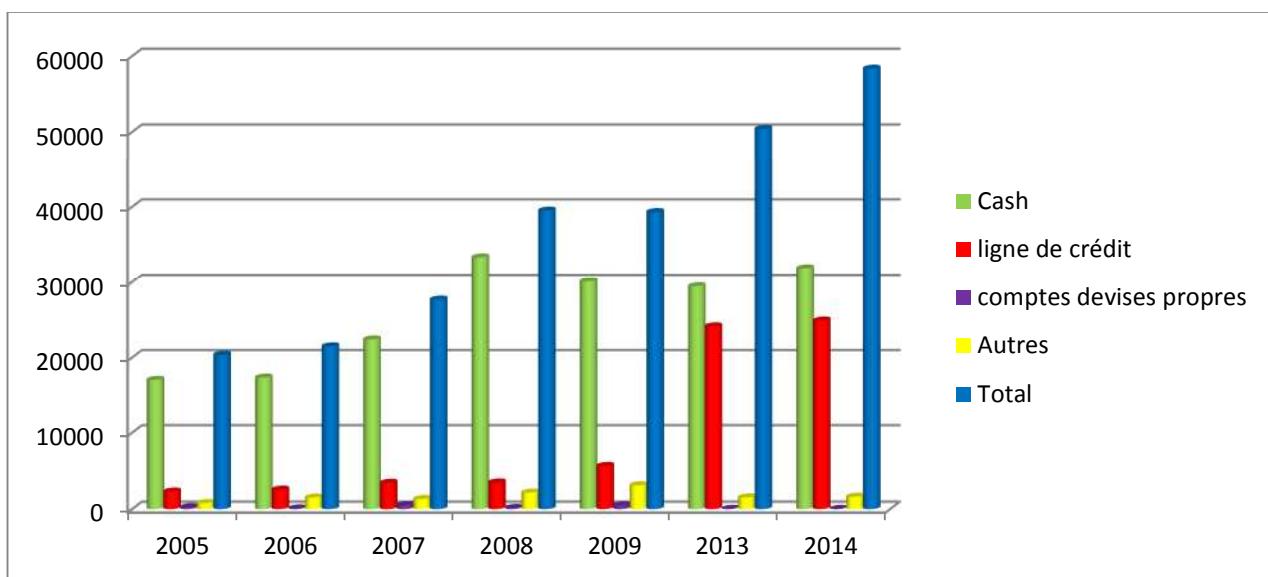
Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Tableau N°12 : la répartition des importations par mode de financement (2005-2014) : (en milliards de dollars) :

	2005	2006	2007	2008	2009	2013	2014
Cash	17048	17341	22374	33308	30060	29395	31849
ligne de crédit	2284	2534	3431	3471	5631	24095	24859
comptes devises propres	244	82	517	145	488	19	13
Autres	781	1499	1309	2155	3109	1519	1609
Total	20357	21456	27631	39479	39294	50376	58330

Source : la banque d'Algérie

Graphique N°08: la répartition des importations par mode de financement (2005-2014) :



Source : notre regroupement à partir des données du tableau N°12.

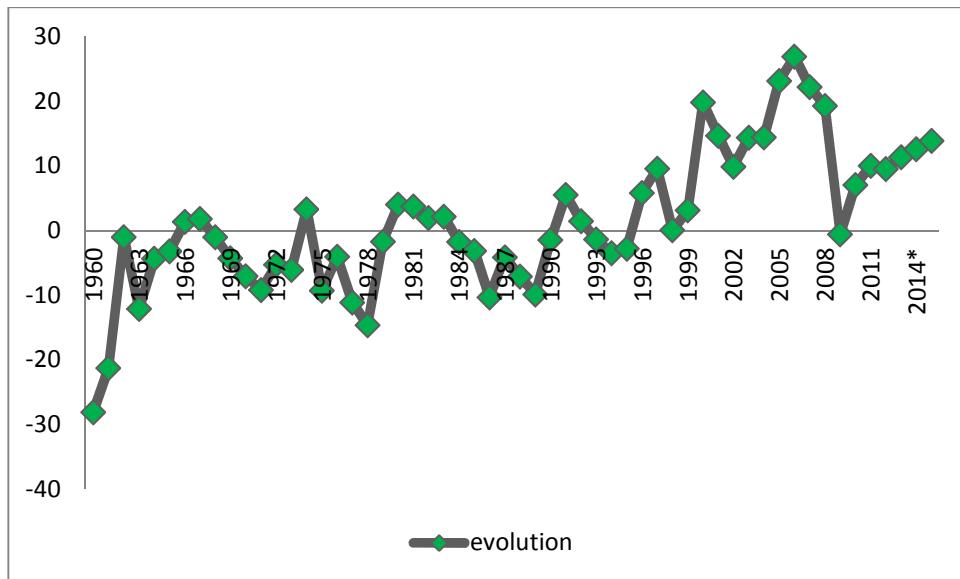
IV. La balance commerciale :

La balance commerciale des biens et services retrace la différence entre les exportations de biens et services et les importations de biens et services, exprimée en pourcentage du PIB. Dans le cas algérien la balance commerciale en pourcentage du PIB est déclaré négative pendant les périodes 1960-1965, du 1968-1979, et du 1984-1990, cela indique que les importations dépassent en valeur les exportations (déficit commercial), contrairement à partir des années 1995 jusqu'à aujourd'hui, elle est positive ce qui implique que les exportations dépassent en valeur les importations (excédent commercial).

Pour l'ensemble de la période 1960 à 2012 la balance commerciale algérienne (% du PIB) a enregistrées une moyenne annuel de 0,8, c'est en 2006 qu'on enregistre le plus haute niveau (26,9) contre (-28,1) en 1960(le plus bas niveau), enfin le changement enregistré entre la première et la dernière année est de 134%.



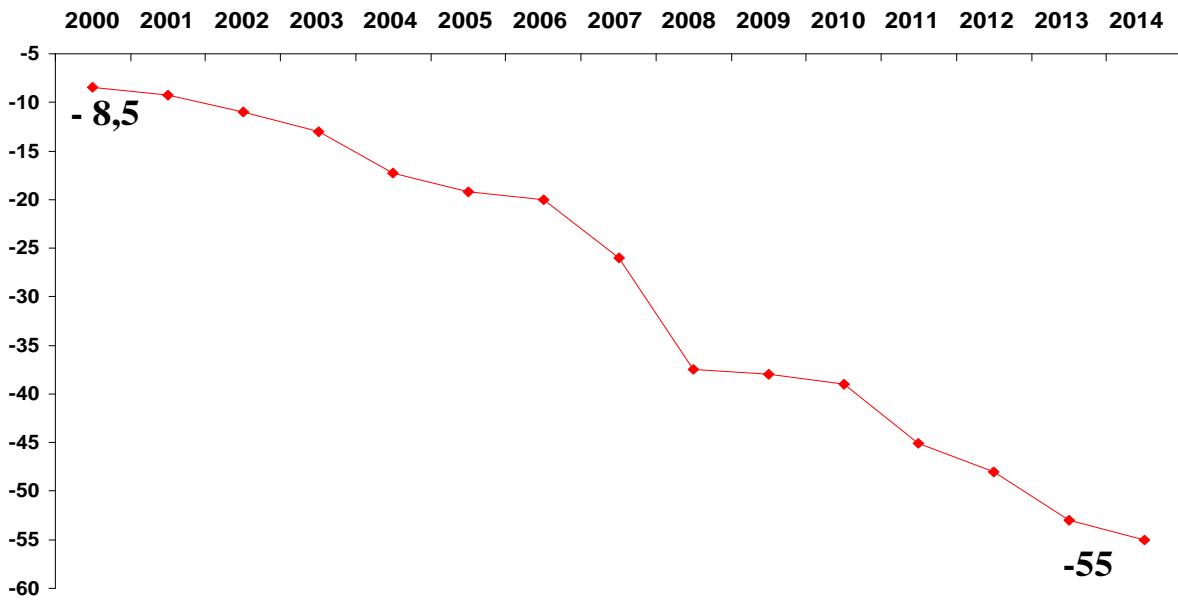
Graphique N°09 : Balance commerciale (% du PIB)



Source : FMI

IV-1- la balance commerciale hors hydrocarbures :

Graphique N°10 : L'évolution du solde des exportations hors hydrocarbures en Algérie : (en milliards de dollars)



Source : ALGEX, 2015

La balance commerciale hors hydrocarbures affiche déficitaire depuis 2000, grâce au faible de ces exportations pour atteindre une solde de -8.5 milliards de dollars en 2000, cette tendance à la

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

baisse continue d'une façon remarquable pour enregistré une solde plus de -36 milliards de dollars en 2008. En effet, cette baisse est devenue très important d'une année à une autre pour avoir en 2014 une solde de -55 milliards de dollars.

V. Les investissements directs étrangers :

L'investissement direct étranger (IDE) est une source importante pour la croissance des pays en développement, qu'il soit sous forme de prêt, sous forme de prise de participation ou sous forme de joint-venture². Cependant, les pays en développement ont parfois exprimé leurs inquiétudes quant aux conséquences économiques, sociales, politiques des IDE.

Les principaux déterminants significatifs des IDE entrant sont les niveaux moyens de connaissances de l'économie, le niveau du produit intérieur brut par tête, la taille du secteur privé de l'économie, le degré des libertés civiles et des droits politiques, la dévaluation, les politiques d'incitation à l'investissement, l'épargne nationale.

Les travaux théoriques et empiriques sur les investissements directs étrangers (IDE) indiquent une diversité de facteurs influençant ces investissements. Ces facteurs peuvent être analysés du point de vue de l'économie hôte ou de l'investisseur étranger. Nous allons, à travers ces quelques chiffres établis sur huit ans, retracer l'évolution des IDE en Algérie parallèlement avec les transferts et les envois de fonds vers l'étranger.

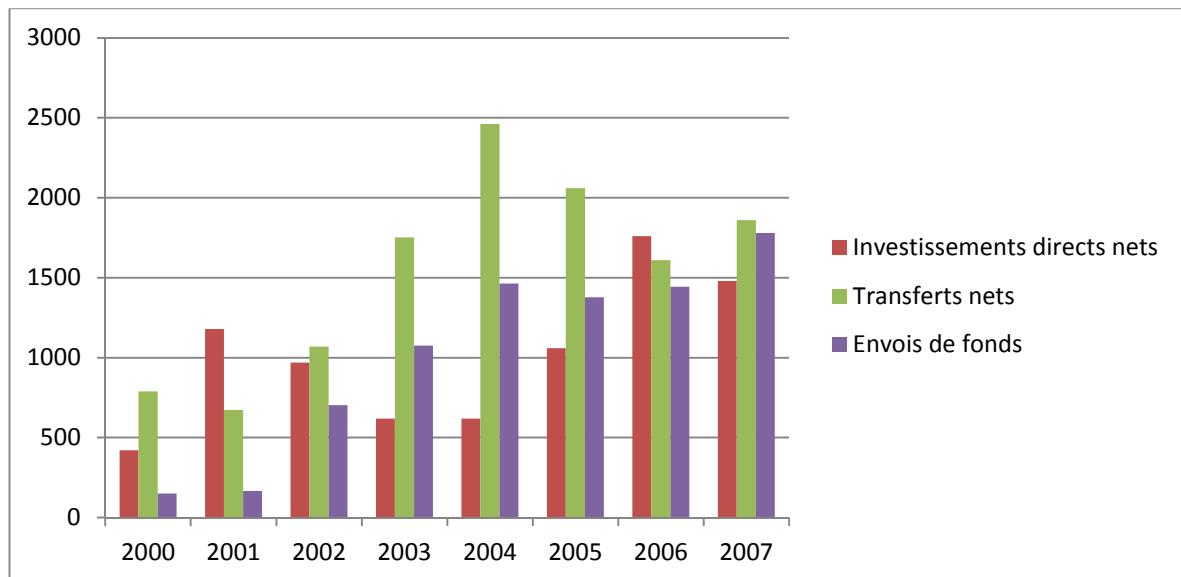
Tableau N°13 : Evolution des IDE, transferts et envois des fonds en devises :

Années	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
Investissements directs nets	420	1180	970	620	620	1060	1760	1480
Transferts nets	790	674	1070	1752	2462	2060	1610	1860
Envois de fonds	151	166	703	1076	1464	1377	1443	1783

Source : nos regroupements à partir des données de l'ONS

² La joint-venture est une forme de partenariat entre deux entreprises. Si on s'en tient à la signification anglo-saxonne, une joint-venture possède certaines caractéristiques. D'abord, l'association doit se faire sur un projet bien déterminé, commun et avec un partenaire industriel extérieur. Ensuite, les deux entreprises travaillent ensemble afin d'optimiser leurs gains. Elles s'investissent à part égale. La joint-venture est un contrat fait dans les règles et par là même implique le respect de différentes choses. Les deux entreprises qui signent ce partenariat, s'engagent à agir au mieux pour la société, de respecter un principe de parité et de s'écouter pour chaque prise de décision.

Graphique N°11: Evolution des IDE, transfert et envois de fonds en devises :



Source : notre construction à partir des données du tableau N°13.

La conjoncture économique actuelle constitue une opportunité pour les pouvoirs publics pour accélérer le processus de relance de la croissance par le financement de projets de développements et la mise en œuvre de réformes économiques, celle-ci est considéré comme un signe d'encouragement pour les entreprises étrangères à investir durablement, par des implantations directes, des partenariats avec un secteur privé en pleine mutation ou des entreprises publiques restructurées dans le cadre du programme de privatisation.

Si les statistiques montrent que l'Algérie a été, en 2004 par exemple le premier pays d'accueil des étrangers au sud et à l'est de la méditerranée c'est grandement due au secteur des hydrocarbures.

Tableau N°14: Evolution des IDE en million de dollars :

1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
80 120 00	600 00	41 490 000	51 000 000	358 000 000	119 000 000	187 000 000	178 452 647	135 152 176	25 692 486	348 669 038

Suite du tableau N° 14 : évolution des IDE en millions de dollars:

1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991
13 207 259	- 53 569 193	417 641 69	802 68	397 78 528	5 316 8	3 711 53	13 018 265 47	12 091 647	334 915	11 638 686

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Suite du tableau N° 14 : évolution des IDE en millions de dollars :

1992	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
30 000 000	270 000 000	260 000 000	606 600 000	291 600 000	280 100 000	1 107 900 000	1 065 000 000	633 700 000	881 900 000	1 156 000 000

Suite du tableau N° 14 : évolution des IDE en millions de dollars:

2006	2007	2009	2010	2011	2012	2013	2014*	2015*
1 841 000 000	1 686 736 540	2 747 131 664	2 300 041 859	2 571 293 681	1 500 402 453	1 691 000 000	1 040 605 099	600 458 283

Les investissements étrangers en Algérie ont suivi une évolution contrastée, deux grandes périodes caractérisent l'évolution des IDE en Algérie : de 1970 à 1994 d'une part et depuis 1995 d'autre part.

La première période (1970-1994) reflète l'importance des IDE dans le secteur des hydrocarbures, suite à la décision prise par l'Algérie en 1971 d'ouvrir cette industrie aux capitaux étrangers, ceux-ci ont été massivement investis dans le raffinage, l'exploration, la production et le transport du pétrole et du gaz naturel.

L'attractivité de ce secteur s'est accrue suite aux chocs et contrechocs pétroliers des années 70 et 80. L'augmentation du prix du pétrole et l'interdiction faite aux grands groupes pétroliers de posséder des champs pétrolières ont rendu d'autant plus intéressants les investissements dans les infrastructures pétrolières et gazières.

Cependant, la décennie 80 est caractérisée par une quasi- absence d'IDE, les divers gouvernements de cette période, réticents à toute intervention étrangère, ont en outre remis en cause le plan VALYD³ qui prévoyait un programme ambitieux d'investissements. Car les nouveaux IDE dans le secteur des hydrocarbures, sans être formellement interdits, n'ont pas été suffisamment encouragés.

La deuxième période (à partir de 1995) est marquée par le premier accord de rééchelonnement de la dette en 1994 :

Des efforts considérables ont alors été entrepris pour améliorer le climat des affaires dans le cadre du programme d'ajustement structurel, les IDE ont connu une expansion non négligeable, à la suite des signaux positifs envoyés et par les autorités algérienne

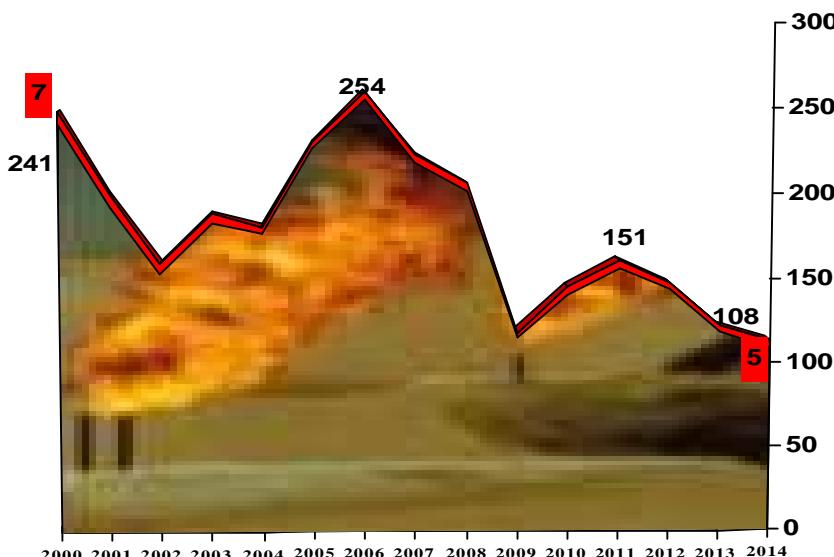
Pour l'ensemble de la période 1970- 2013, on enregistre une moyenne annuelle de 611989206.8, c'est en 2009 qu'on enregistre le plus haut niveau (2747131664) et c'est en 1982 qu'on enregistre le plus bas niveau (-53569192.6), enfin les changements enregistré entre la première et la dernière année est de 2011%.

³ Valorisation des hydrocarbures

Donc, les importations réalisées au cours de la période (2005-2009) ont été financées essentiellement par cash passant de 17,04 milliards de dollars en 2005 à 17,34 milliards de dollars en 2006 et de 22,37 milliards de dollars en 2007 pour avoir une valeur de 33,30 milliards de dollars en 2008, puis elle est diminuées à 30,06 en 2009. les autres modes de financement réalisent des augmentations fluctue au cours de la période considérées.

VI- Taux de couverture des importations par les exportations :

Graphique N°12 : taux de couverture(TC) des importations par les exportations :



TC des importations par les exportations totales (TCT)



TC des importations par les exportations hors hydrocarbures (TCHH)

Source : ALGEX.

La tendance à la hausse plus rapide pour les exportations s'est répercutee sur le taux de couverture des importations par les exportations qui est passé 226% en 2005 à 255% durant l'année 2006, en 2008 ce taux de couverture représente 201% contre 218% durant l'année 2007, cette situation s'est traduit essentiellement par l'augmentation des exportations à 79.3 milliards de dollars, tandis que les importations de 39.5 milliards de dollars en augmentant de 42.88 % par rapport aux résultats de l'année 2007.

A partir de 2009 l'importante baisse des exportations vers 43.01% fait ressortir un taux de couverture des importations par les exportations de 115% contre 201% 201% en 2008.

Enfin, à partir de 2010 le taux de couverture commence à avoir une légère augmentation mais avec des parts fluctuante.

VII- L'évolution du taux de change de dinar :

Tableau N°15: L'évolution de taux de change de dinar (2001-2013) :

Nous essayerons d'examiner l'évolution des taux de change DA/\$ et DA/€, pour voir s'il existe une évolution par rapport aux exportations en dollars et en euro et l'impact de ces exportations sur les recettes en devises du pays.

Année	DA/USD	DA/EURO
2001	77,2647	69,2002
2002	79,685	75,3573
2003	77,3683	87,4644
2004	72,0653	89,6425
2005	73,3669	91,3211
2006	72,6459	91,2447
2007	69,3644	95,0012
2008	64,581	94,8548
2009	72,6467	101,298
2010	74,3199	103,495
2011	72,8537	102,215
2012	77,5519	102,163
2013	79,3809	105,437

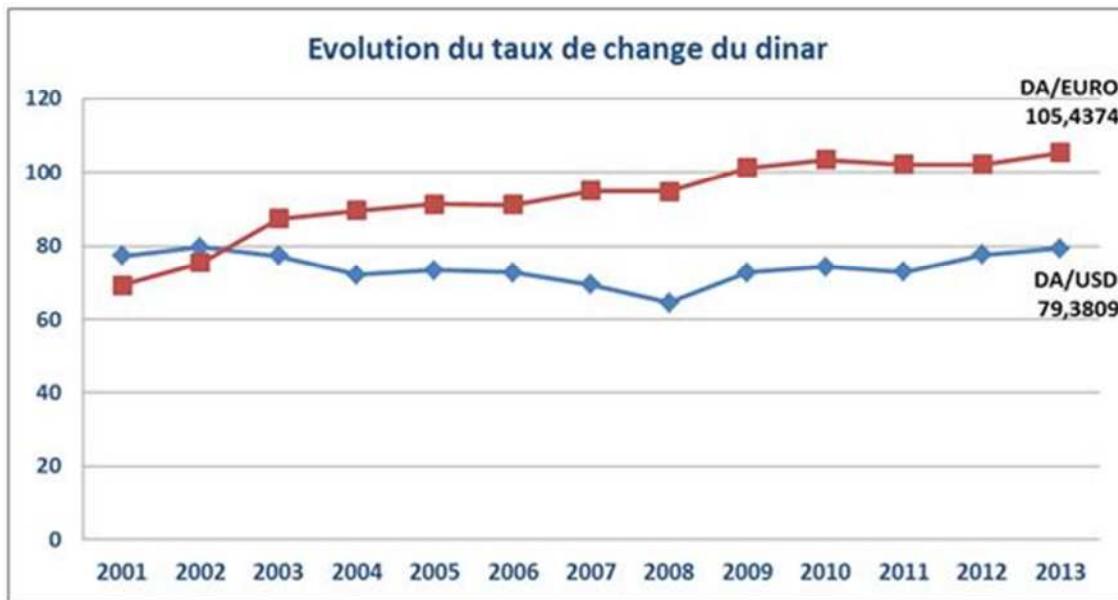
Source : Agence Nationale de développement de l'investissement.

Le cours moyen annuel du dinar contre le dollar américain a connu une dépréciation de 2,36 %. Le taux de change moyen annuel du dinar algérien contre le dollar américain s'est établi à 79,3809 USD/DZD en 2013 contre 77,5519 USD/DZD en 2012.

Le cours de change annuel moyen du dinar contre l'euro s'est déprécié de 3,21 % en 2013 par rapport à l'année 2012, passant de 102,1627 EUR/DZD en 2012 à 105,4374 EUR/DZD en 2013.

Graphique N°13 : Evolution du taux de change du dinar :

En milliards de dollars



Source : Agence Nationale de développement de l'investissement.

L'essentielle des importations algériennes sont facturées en euro et le gros des exportations est réglé en dollars. Ceci esquivant à une perte du pouvoir d'achat des recettes export du pays.

VIII- L'évolution de la dette extérieure de l'Algérie :

L'encours de la dette extérieure à moyen et long termes connaît une tendance baissière depuis 2004, il a reculé à 2.068 milliards de dollars à la fin de l'année 2013 contre 2.47 milliards de dollars à fin 2012 et 3.26 milliards de dollars à fin 2011 (3.9 milliards de dollars à fin 2010).

Après une stabilisation en 2010 à 5,681 milliards de dollars (5,687 milliards de dollars à fin 2009), l'encours de la dette extérieure totale a diminué en 2013 à 3,396 milliards de dollars contre 3.63 milliards de dollars à fin 2012.

Tableau N°16 : Evolution de la dette extérieur de L'Algérie : (en milliards de dollars)

Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Total Dette à MLT	22.44	22.54	23.20	21.41	16.48	5.06	5.28	4.84	4.35	3.90	3.26	2.47	2.068
Total Dette extérieure	22.70	22.64	23.35	21.82	17.19	5.60	5.79	5.92	5.687	5.681	4.40	3.63	3.396

Source : banque d'Algérie.

Chapitre II : La structure des échanges extérieur de l'Algérie

Cette section nous permettant d'abord de constater que la participation de l'Algérie dans les transactions extérieures est réduite en ce qui concerne notamment les exportations hors hydrocarbures, le gros des exportations provient des hydrocarbures à hauteur de plus de 90%, tandis que les importations occupent une place importante dans le commerce de l'Algérie avec l'extérieur.

Ce chapitre montre que Le commerce extérieur de l'Algérie est marqué par l'importation de la majeure partie de ses consommations (domestiques et industrielles) ainsi que la mono-exportation des hydrocarbures qui assurent une majeure partie de ses ressources en devises.

Depuis l'indépendance, les partenaires commerciaux de l'Algérie sont représentés par la CEE (Communauté Economique Européenne) et depuis peu de l'Union Européenne avec la France largement en tête des fournisseurs. Son plus grand client est constitué par les Etats-Unis d'Amérique vers lesquels s'écoulent une grande partie des hydrocarbures de l'Algérie.

Après le départ des Français, l'économie algérienne sera marquée par la mainmise de l'Etat sur les échanges extérieurs qui se manifestera par la nationalisation du commerce extérieur et des importations en particulier. Ce processus commence avec les années 1970.

Depuis les années 70, le commerce extérieur de l'Algérie est marqué par une forte exportation des Hydrocarbures.



*Chapitre III: les
conséquences de la
libéralisation sur les
échanges extérieurs de
l'Algérie*

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

L'application de l'ouverture commerciale en Algérie était un volet dans un vaste programme de réformes profondes et structurelles qu'ont connu le pays à la fin des années 80 et le début des années 90.

Néanmoins, les effets souhaités de l'ouverture commerciale sont représentés par l'amélioration de la structure des échanges extérieurs, notamment la diversification des exportations. Dans quelle mesure l'ouverture commerciale a affecté positivement ou négativement les échanges extérieurs de l'Algérie ? C'est là la question à laquelle le chapitre suivant cherche une réponse.

Section 01 : l'impact de l'ouverture commerciale sur la structure des échanges extérieurs :

Dans cette section nous tenterons de mesurer les conséquences de l'ouverture commerciale sur les échanges extérieurs de l'Algérie à travers notamment l'évolution du volume des échanges, leur répartition géographique et leur structure

I- Une progression importante des échanges :

Les statistiques relatives au commerce extérieur sur la période (2000-2007) montrent qu'il y a une progression importante des échanges extérieurs de l'Algérie, surtout ce qui concerne les échanges des biens qui ont connu un essor très rapide à cause des facilitations commerciales dans le cadre de :

- La réalisation de l'acte d'importer ;
- La hausse des ressources issues des exportations d'hydrocarbures ;
- L'augmentation de la demande intérieure ; encouragée par les deux programmes publics de relance de la croissance.

En effet, les exportations ont augmenté rapidement passant de 9.3 milliards de dollars en 1995 à 21.6 milliards de dollars en 2000 pour dépasser les 60 milliards de dollars en 2007, cette progression due au mouvement de la hausse des ressources issues des exportations d'hydrocarbures à partir de l'année 2004 sous l'effet des prix du pétrole qui ont été fluctuante sur le marché mondial.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Tableau N°17 : Evolution des échanges extérieurs et du PIB(en millions de USD) :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
exportations	21,65	19,09	18,71	24,46	32,22	46,33	54,74	60,16	79.06	45.18	57.03	73.43	71.86	65.76	61.6
hydrocarbures	21,06	18,53	18,11	23,99	31,55	45,54	53,61	58,83	77.36	44.12	55.53	71.43	69.80	63.75	58.8
hors hydrocarbures	0,59	0,56	0,6	0,47	0,67	0,79	1,13	1,33	1.7	1.06	1.5	2	2.06	2.01	2.8
Importations	9,35	9,48	12,01	13,35	17,95	19,86	20,68	27,63	39.47	39.29	40.47	47.24	47.49	55.02	58.33
PIB	54,4	54,9	57,1	68	85	102,1	116,5	135,2	170.2	137.2	161.8	199.2	208	209	211
ratio d'ouverture commerciale en %	56,90	52,04	53,80	55,60	59,02	64,82	65,70	64,90	78.91	61.57	60.26	60.58	57.38	57.79	56.84

Source : ALGEX et FMI.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

L'augmentation des importations est aussi très importante, notamment après la durée des contraintes financières extérieure. Sur la période 2000-2014 les importations sont passées de 9.35 milliards de dollars en 2000 à 58.33 milliards de dollars en 2014, cette progression a été remarqué a partir de 2004, contrairement aux taux de croissance du PIB qui caractérisées par des ralentissements passant de 5.2% en 2004 à 2.0% en 2006.

D'une autre partie, sur les deux dernières années ce qui a été remarqué c'est que la hausse en valeur des importations s'accompagne par une baisse des quantités importés. Surtout en matière des importations des biens alimentaires (+27% en valeur contre -19.9% en volume) et les biens intermédiaires (+44% en valeur contre -3.8% en volume), donc la hausse des importations résulte de l'accroissement des prix sur les marchés mondiaux, comme elles ont due à l'appréciation de l'euro par rapport au dollar américain¹.

II- Un excédent de la balance commerciale mais un déficit structurel de la balance des services :

La balance commerciale de l'Algérie a été affichée depuis plusieurs années un solde positive augmente d'une année à une autre sous l'effet de la hausse des prix des hydrocarbures sur le marché pétrolier mondiale. Le solde commerciale en 2010, a atteint plus de 16580 Milliards de dollars grâce à la hausse rapide des recettes d'exportations hydrocarbures, ce qui implique l'amélioration de niveau des réserves de changes²en conséquence les autorités à voir puis rembourser la dette extérieur de l'Algérie.

Tableau N°18 : Evolution de la balance commerciale et de la balance des services(en milliards de dollars) :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007
balance commerciale	12,31	9,61	6,7	11,11	14,27	26,47	34,06	34,7
balance des services et revenus	-3,95	-3,22	-3,41	-4,05	-5,61	-7,35	-6,72	-5,8
Services (nets)	-1,45	-1,53	-1,18	-1,35	-2,01	-2,27	-2,2	-4,1
Revenus (nets)	-2,5	-1,69	-2,23	-2,7	-3,6	-5,08	-4,52	-1,7
solde compte courant	9,14	7,06	4,36	8,81	11,12	21,18	28,95	30,8
réserves de changes	11,9	18	23,1	32,9	43,1	56,2	77,8	110,1

Source : le FMI et Banques d'Algérie.

¹ Plus de 50% des importations algériens s'effectuent en euro.

² Plus de 110 milliards de dollars à la fin du 2007.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

En Algérie les échanges des services se sont développés plus tardivement, ce qui provoque l'enregistrement des déficits structurels au sein de la balance des services. En effet, l'Algérie reste le seul pays qui accuse un déficit structurel de la balance des services au Maghreb, pour enregistrer un déficit de 1.95 milliards de dollars en 2000 puis passe à 4.1 milliards de dollars en 2007, ce déficit due principalement à l'importation d'avantage de service étranger³ ainsi bien que les opérations d'exfiltration(rapatriement) des revenus des sociétés étrangères qui maintiennent le déséquilibre de la balance globale des services aussi bien des revenus. Enfin, la hausse du déficit de cette balance des services peut être causé la pèse (apprécié) de la position financières extérieures et cela à court terme et au moyen terme au titre des investissements réalisés dans le secteur des hydrocarbures et des services tel que télécommunication ; immobilier ;...etc.

III- Le renforcement du poids des exportations d'hydrocarbures :

L'essentiel des ventes algérien à l'étranger continuent à représenter par des exportations d'hydrocarbures, la part de ces dernières augmente d'une année à une autre, il présente la majorité des exportations total, passant de 24 milliards de dollars en 2003 à 79 milliards de dollars en 2012.

Tableau N°19 : Evolution de la part des hydrocarbures dans les exportations totale de l'Algérie : en (%)

1980	1990	2000	2010	2014
99	97	98	99	96

Source : douane

L'importance des exportations algérienne des hydrocarbures est connu depuis son indépendance se renforce dans l'économie nationale. La dépendance de notre économie à une seule ressource qui est les hydrocarbures constitue une conséquence néfaste qui fragilise l'économie algérienne, en 2012, le secteur des hydrocarbures contribué à 36% au PIB et 70 % au budget de l'état, de ce fait l'Etat algérienne doit prendre des mesures afin de réduire la dépendance de son économie l'égard d'une ressource non renouvelable.

³ Surtout ce qui concerne les services de BTP et technique de transport aérien et maritime.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Tableau N°20: La contribution du secteur d'hydrocarbure dans le PIB et le budget de l'Etat :

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2012
contribution au PIB%	39,1	33,7	32,6	35,4	37,9	44,6	46,01	36
contribution au budget de l'Etat%	77,1%	66,52%	62,90%	69,22%	70,93%	76,37%	77,90%	70,00%

Source : FMI

IV- Une structure rigide des produits importés :

L'examen des importations durant la période de 1974 à 2014 résulte une stabilité de la structure des importations : les grandes familles de produits gardent le même rang dans les importations globales aussi bien durant la période de gestion administrée du commerce extérieur que dans celle de l'ouverture commerciale.

Durant la période considérée :

- ✓ Le groupe "biens d'équipements industriels" continu à occuper le premier rang, en 2014, il concentre 34% de l'ensemble des produits importés contre 32% en 1974 ;
- ✓ Le groupe "demi produit" vient en deuxième position malgré une légère diminution à 22% en 2014 contre 29% en 1974 ;
- ✓ Le groupe " bien alimentaire" occupe la troisième position avec une proportion de 20% en 2014 contre 17% en 1974 ;
- ✓ Suivi de groupe " bien non alimentaire" qui connaisse une progression remarquable avec une part de 19% en 2014 contre 12% en 1974 ;
- ✓ Le groupe " produits bruts " viennent en cinquième position avec une part de 3% en 2014 contre 7.5% en 1974, soit une baisse de 4.5% ;
- ✓ Enfin, la dernière position occupée par les groupes " énergie et lubrifiante" et "biens d'équipements agricoles" qui ne dépassent pas le 1.5% durant la période considérée.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Tableau N°21: Evolution de la structure des importations durant la période 1974-2014 :

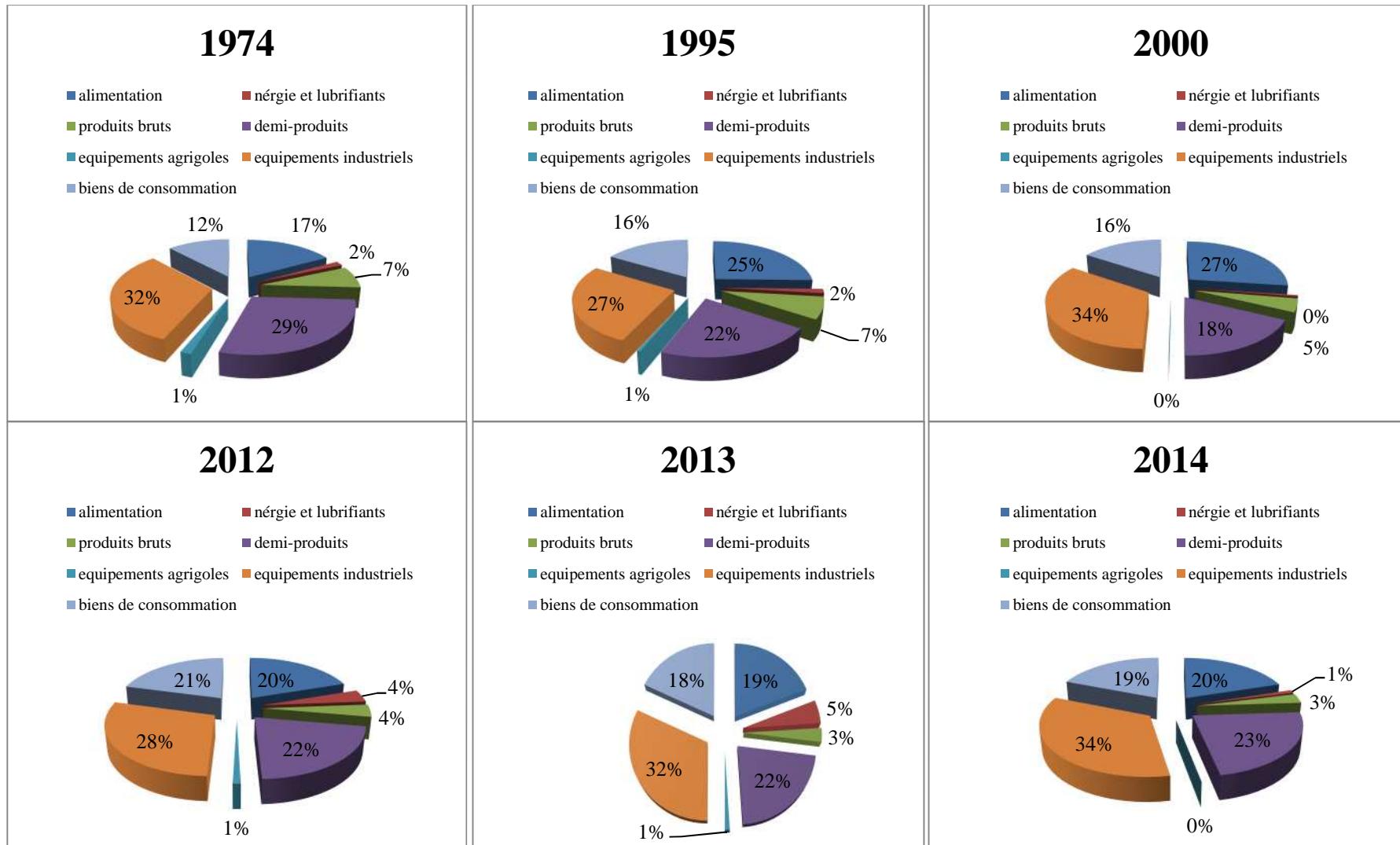
Désignation	1974	1995	2000	2012	2013	2014
alimentation	17	25,5	27	20	19	20
énergie et lubrifiants	1,5	1,5	0,5	4	5	1
produits bruts	7,5	7,5	4,5	4	3	3
demi-produits	29	22	18	22	22	23
équipements agricoles	1,5	0,5	0	1	1	0
équipements industriels	32	27	34	29	32	34
biens de consommation	12	16,5	15,5	21	18	19
Total	100	100	100	100	100	100

Source: ALGEX

Aujourd’hui, la hausse des importations fait répondre à des besoins des programmes d’investissements publics et de développement des secteurs des télécommunications, de l’énergie et notamment les transports. Cette augmentation convient aussi avec la diminution périodique et constante de la production industrielle, ce qui provoque une perte relative de parts de marché au profit des importations.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Figure N°06 : Evolution rigide dans la structure des importations de 1974 à 2014



Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Source : notre construction à partir Les données d'ALGEX

Par ailleurs, L'augmentation de la facture des biens alimentaire ces dernières années se conjugué à la hausse des importations et à la faiblesse des exportations hors hydrocarbures, ainsi que à l'incapacité des politiques industrielles et agricoles à relâcher les contraintes structurelles de l'économie algérienne.

V- Une forte polarisation géographique des échanges commerciaux :

L'Union européenne occupe une place prépondérante dans les échanges extérieurs de l'Algérie. Il demeure de loin le premier partenaire commercial de l'Algérie avec près de 52.11% des importations et de 64.9% des exportations en 2013, la France garde sa première place dans les importations algériennes, mais sa part a tendance à se réduire d'une année à une autre, passant de 24.9% en 1995 à 20.3% en 2006 ,à 11.39% en 2013.

Le tableau n°21 montre que le commerce avec les pays de l'Union Européenne ait connu une progression constante en valeur, la part relative de l'Union Européenne dans les échanges extérieurs algériens au cours des dix dernières années tend à s'amenuiser aussi bien au niveau des importations que des exportations. Elle passe de 61.93 en 1994 à 49.72 en 2007, ensuite elle réaliser une augmentation dans les 05 dernières années pour avoir une part de 58.4% en 2013. Aussi bien pour les échanges entre l'Algérie et la France : une baisse dans la part relative de la France dans les échanges extérieur de l'Algérie.

En 2014 les importations de l'Algérie auprès de l'UE ont atteint 29.49 mds USD soit une hausse de 2.68% par rapport à 2013, tandis que les exportations de l'Algérie vers cette région s'étaient chiffrées à 40.52 mds USD soit une baisse de 1.83% par rapport à l'année précédente

Tableau N°22 : La part relative de l'Union Européenne dans les échanges extérieurs de l'Algérie en % :

Flux	1994	1995	1996	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Importation en prévenance de l'Union Européenne	55,87	59,32	62,53	57,3	60	55,3	57,4	54,7	52,6	54,4
exportation vers l'union Européenne	68,76	64,9	60,25	62,5	63,8	63,9	60	54,7	55,6	52,5
Total des échanges avec l'UE	61,93	62,1	61,17	62,1	61	62,2	60,5	58,4	54,7	53

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Suite du tableau N°22: part relative de l'UE dans nos échanges extérieur en% :

Flux	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Importation en provenance de l'Union Européenne	51,9	52,8	52,4	50,5	52,1	52,3	52,2	54.88
Exportation vers l'Union Européenne	43,6	52,2	51,3	49,1	50,8	55,3	63,5	61.87
Total des échanges avec l'UE	49,72	52,41	51,82	49,66	51,29	54,1	58,4	58.31

Source : notre calcul à partir des données de l'ONS.

Au sein de l'union européenne, les échanges extérieurs de l'Algérie se concentrent en fait sur trois principaux pays : la France, l'Italie et l'Espagne qui représentent à eux trois en moyenne, pour la période 94-96, plus de 70% de nos échanges avec l'Union Européenne (et plus précisément 75% de nos importations en provenance de la communauté et 68% de les exportations algérien vers cette même destination). Et comme il montre le tableau ci-dessous, malgré la persistance de la prédominance des importations en provenance des pays de l'Union Européenne, les statistiques montrent une diversification relative des sources d'importations, particulièrement celles en provenance des pays d'Asie, Où la chine est devenue le troisième principal fournisseur de l'Algérie avec une part de 8.6% en 2007, et le premier fournisseur pour l'année 2013 avec une part de 12.4% suivi de la France avec une part de 11.4%.la chine concentre à elle seule près 56% des importations totales en provenance d'Asie. En 2014, les importations de l'Algérie auprès de l'UE.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Tableau N°23 : Evolution de la part des principaux fournisseurs de l'Algérie :

1995		2000		2001		2002		2003		2004		2005		2006	
pays	%	Pays	%	Pays	%	Pays	%	pays	%	pays	%	pays	%	pays	%
France	24,9	France	23,6	France	24,2	France	22,5	France	23,9	France	22,5	France	22	France	20,3
U.S.A	13,1	U.S.A	11,4	Italie	10,5	U.S.A	9,7	Italie	9,4	Italie	8,5	Italie	7,5	Italie	8,8
Italie	9,7	Italie	8,9	U.S.A	10,3	Italie	9,5	Allemagne	6,5	Allemagne	6,6	U.S.A	6,6	chine	8
Espagne	8,6	Allemagne	7,7	Allemagne	8	Allemagne	7,1	Espagne	5,5	U.S.A	5,9	chine	6,5	Allemagne	6,9
Allemagne	6,9	Espagne	6	Espagne	5,3	Espagne	5,2	U.S.A	5,2	chine	5	Allemagne	6,3	U.S.A	6,6
canada	4,2	Canada	3,8	Turquie	3,8	Turquie	3,3	chine	3,8	Espagne	4,8	Espagne	4,8	Espagne	4,8
japon	3,4	Turquie	3,1	Belgique	2,7	Japon	3,1	Turquie	3,2	japon	3,6	japon	3,8	Turquie	3,3
Turquie	2,8	Japon	3	canada	2,6	Chine	2,8	Gr. Bretagne	3	argentine	3,2	Turquie	3	japon	3,3
chine	2,3	Russie	3	G.B	2,5	Canada	2,8	japon	2,8	Turquie	3,2	argentine	2,9	argentine	2,9
Belgique	2,3	Belgique	2,6	Russie	2,4	G.B	2,5	Russie	2,3	Belgique	2,7	Ukraine	2,7	Belgique	2,5

Source : ONS.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Suite du tableau N°22 : Evolution de la part des principaux fournisseurs de l'Algérie :

2007		2008		2009		2010		2011		2012		2013	
pays	%												
France	16,7	France	16,4	France	15,7	France	15,1	France	15,1	France	12,8	chine	12,4
Italie	8,7	Italie	10,9	chine	12,1	Chine	11	chine	10	chine	11,8	France	11,4
chine	8,6	Chine	10,3	Italie	9,4	Italie	10	Italie	9,9	Italie	10,3	Italie	10,3
U.S.A	7,7	Espagne	7,4	Espagne	7,6	Espagne	6,5	Espagne	7,3	Espagne	8,6	Espagne	9,3
Allemagn e	6,5	Allemagn e	6,1	Allemagn e	7	Allemagn e	5,8	Allemagn e	5,4	Allemagn e	5,2	Allemagn e	5,2
Espagne	5,7	U.S.A	5,6	U.S.A	5,1	U.S.A	5,2	U.S.A	4,6	argentine	3,6	U.S.A	4,3
japon	3,9	Japon	3,6	Turquie	4,4	Corée	4,9	argentine	3,8	Turquie	3,6	Turquie	3,8
argentine	3,3	Turquie	3,4	japon	3	Turquie	3,7	brésil	3,7	U.S.A	3,4	argentine	3,2
Turquie	3,3	Argentine	3,2	Corée	2,8	japon	3,7	Corée	3,4	brésil	2,7	brésil	2,4
R.de Corée	2,9	canada	2,5	brésil	2,2	argentine	3	Turquie	3	Corée	2,6	inde	2,4

Source : ONS

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

VI- Des exportations hors hydrocarbures faibles et peu diversifiés :

Malgré la mise en œuvre de programmes destinés à promouvoir plus efficacement l'exportation hors hydrocarbures après libération des échanges en Algérie, celle-ci n'arrive pas à dépasser 2 à 3% du volume global des recettes extérieures de l'Algérie. Bien plus, ce résultat n'a tendance à se tasser en raison de la dynamique qui caractérise depuis quelques années les exportations d'hydrocarbures.

Il apparaît certain que le niveau des exportations hors hydrocarbures n'est pas ressenti, dans le court terme, comme un enjeu pour la stabilité des comptes macro financiers du pays ; pour autant, il n'en demeure pas moins qu'il constitue un problème de taille quand il est situé dans une perspective de moyen et long terme. On ne peut manquer, à cet égard, d'évoquer les deux contraintes suivantes :

D'une part, le secteur des hydrocarbures ne pourra pas soutenir, tout seul et pendant longtemps, le poids du développement de l'économie nationale. L'absence de diversification des exportations fragilise considérablement les perspectives de croissance soutenue sur longue période de l'économie nationale. A plus long terme, et même si le niveau des réserves est régulièrement renouvelé par la densification des efforts de Recherche et d'exploration, il est impossible d'occulter le fait que les hydrocarbures constituent une ressource non renouvelable et dont les coûts d'exploitation augmentent, ce qui, au fur et à mesure, restreindra d'autant la rente financière importante qu'ils dégagent actuellement ;

D'autre part, la logique même qui préside au processus d'ouverture économique et commerciale que le pays a entrepris au cours des dernières années, en particulier du point de vue de son insertion dans le système commercial multilatéral, suppose qu'il puisse tirer profit des ouvertures négociées qui lui seront consenties sur les marchés des pays partenaires.

Pour ces raisons, il faut bien considérer que la faible diversification et le faible niveau des exportations hors hydrocarbures sont les obstacles les plus sévères à une intégration réussie du pays dans le commerce mondial et à une croissance soutenue qui ne compromet pas les équilibres de la balance des paiements.

Malgré cela, la facilitation de l'exportation hors hydrocarbures n'apparaît pas comme une orientation prioritaire. Les nombreuses difficultés bureaucratiques auxquelles continuent de se heurter les exportateurs témoignent largement de cette faible sensibilisation. Il en est ainsi :

- ✓ Des difficultés récurrentes à mettre en œuvre avec un minimum de célérité et d'efficacité des mesures de soutien multiformes que les autorités ont formellement consenties aux exportateurs (accès aux aides du fonds spécial ; accès aux facilités de financement bancaire ; assouplissement des procédures rigides de rapatriement des fonds et du contrôle des changes ; etc.) ;

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

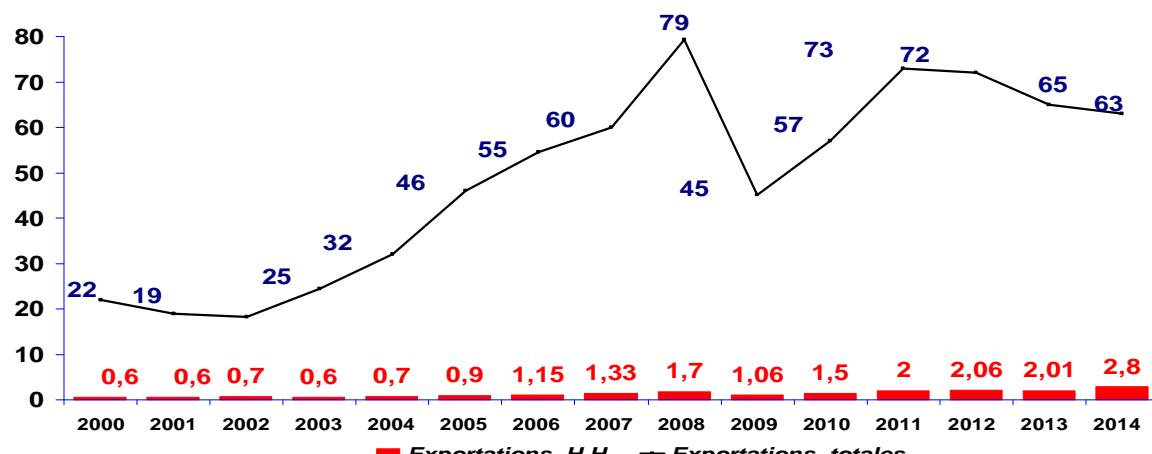
- ✓ Des difficultés à faire évoluer rapidement des réglementations obsolètes pour améliorer l'environnement de l'exportateur. Il en va ainsi, par exemple : de la possibilité souvent revendiquée par les exportateurs de conserver le montant en devises du rapatriement de leurs exportations ; de l'ouverture de bureaux de change légaux ; de l'accès garanti et en temps réel au bénéfice du remboursement de la TVA acquittée pour les produits exportés ; etc.
- ✓ Des difficultés à mettre en cohérence les multiples réglementations applicables à l'exportateur et à assurer leur mise en œuvre diligente par toutes les administrations concernées. Cela se traduit fondamentalement par l'incapacité à mettre en place un guichet unique à cet effet et, surtout, pour l'exportateur, à trouver un interlocuteur compétent et auquel il puisse adresser ses doléances et qui soit doté des pouvoirs requis pour leur donner des solutions.

Tableau N°24 : Evolution des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (en milliards de dollars) :

année	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
exportations hydrocarbures	22	19	18	25	32	46	55	60	79	45	57	73	72	65	63
exportations hors hydrocarbures	0,6	0,6	0,7	0,6	0,7	,9	1,15	1,33	1,7	1,06	1,5	2	2,06	2,01	2,8

Source : ALGE.

Graphique N°14 : Evolution des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie (2000-2014) en milliards de dollars :



Source : ALGEX

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Soulignons que les exportations hors hydrocarbures sont constituées à 72% de produits dérivés des hydrocarbures. Le reste est constitué pour l'essentiel de produits de l'industrie alimentaire pour près de 20%.

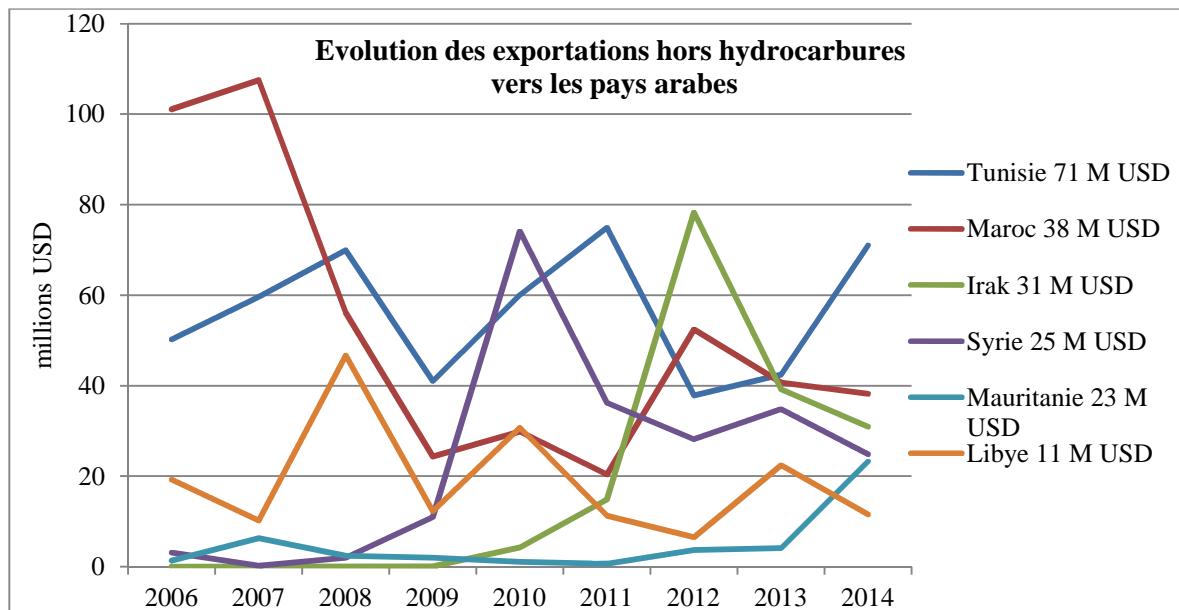
En ce qui concerne la structure des exportations hors hydrocarbures, elle est relativement étroite, plus de 87% des exportations hors hydrocarbures sont représentés par des produits bruts (12.7%) et des demi-produits (74.5%) avec la prépondérance des produits issus de la transformation des hydrocarbures (ammoniac, engrais nitratés, méthanol, gaz rares,...). Une grande part des exportations de produits bruts (80%) sont constitués par les déchets ferreux et non ferreux. Une très faible proportion des exportations hors hydrocarbures sont concentré autour des produits finis industriels hors pétrochimique, et agricoles. En effet, ces exportations hors hydrocarbures se sont stabilisées à 1.1 milliards de dollars en 2013 comparativement à leur niveau de 2012 et 2011, confirment leurs faiblesses structurelles en situation de trend haussier des importations de biens en rythme annuel.

L'examen de la polarisation géographique des exportations, fait ressortir les exportations hors hydrocarbures vers le marché européen arrive à peine à totaliser 12.3 milliards de dollars sur la période (2005-2014)⁴. Quatre pays de l'Union européenne (France, Espagne, Italie, Allemagne) absorbent plus de 98% des exportations hors hydrocarbures de l'Algérie vers l'Europe, la France en premier position avec plus 27% des marchandises exportées, la part des pays du Maghreb (Maroc, Tunisie, Libye) est aussi importante, elle est concentré près de 22% des exportations H.H, les autres pays arabes ont des parts fluctuantes des exportations H.H Algérienne.

⁴ Tiré de site web : www.algex.com. Consulté le 31.05.2015

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Graphique N°15 : Evolution des exportations hors hydrocarbures vers les pays arabes (en millions de dollars) :



Source : ALGEX.

Enfin, malgré la progression de ces dernières au fil des années, leurs valeurs restent faibles, ce qui signifie que les produits algériens ont une faible compétitivité sur le marché international.

Quant, le taux de croissance du PIB hors Hydrocarbures a connu une stabilité entre 2012 et 2013 et se situe à niveau très appréciable (7.1%)⁵ .

Les échanges commerciaux de l'Algérie connaissent une évolution remarquable depuis son ouverture à l'extérieur surtout ce qui concerne les exportations des hydrocarbures qui occupent une place très importante dans les exportations totale de l'Algérie.

Et par conséquent les exportations hors hydrocarbure restent toujours marginales et peu diversifiées malgré les capacités de ce pays dans ce secteur.

Section 02 : Quelques recommandations pour une conduite plus efficace du processus d'ouverture :

Dans cette section nous avons entamé les principales recommandations pour réussir le processus d'ouverture commerciale, une meilleure intégration au marché mondiale et une plus grande diversification des échanges.

Dans son processus de libéralisation ou l'ouverture commerciale, l'Algérie a signé un accord avec l'U.E, ainsi bien que s'engager dans le processus d'adhésion à l'OMC, ce qui a

⁵ Tiré de site web : www.statons.dz consulté le 17.05.2015

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

permet à l'Algérie de choisir à s'intégrer de manière formelle et volontaire à l'économie mondiale. Néanmoins, le renforcement de la politique d'ouverture à travers les négociations pour l'accession à l'OMC, qui ont jusqu'à aujourd'hui en cours, n'est pas une fin en soi. En effet, elle peut être efficace et bénéfique pour l'économie du pays sauf si elle trouve son mouillage dans une volonté politique affirmée⁶ et une vision stratégique de développement économique sur le moyen et long terme, fondée sur la poursuite et l'approfondissement des réformes ainsi que sur des stratégies sectorielles homogènes et actualisées.

Cependant, le poids de la rente pétrolière conjuguée à la perte relative de souveraineté sur le pouvoir de réglementer à laquelle la conclusion d'accords commerciaux peut conduire⁷, peut réduire l'intérêt des autorités pour l'approfondissement du processus d'ouverture commerciale et ralentir le rythme des négociations qui est en cours à nos jours.

- **Le poids de la rente pétrolière :** le poids de la rente pétrolière prédominante sur le fonctionnement de l'économie ces dernières années, menace d'avoir un effet interdisant sur la politique d'ouverture commerciale à court terme. Il encourage l'internalisation⁸ des contraintes d'efficacité et ne pousse pas les agents économiques à être plus compétitifs et plus actifs. Avec l'essor des ressources pétrolières, la contrainte financière devient plus lâche ce qui permet de faciliter les comportements rentiers. Les dangers accrus de l'ouverture sur un système productif encore peu compétitif, consolident les attitudes protectionnistes sur la pertinence de l'ouverture commerciale, la conclusion de nouveaux accords de libre-échange et l'accession de l'Algérie à l'OMC.

Sur la base des analyses de la situation actuelle générée par l'ouverture de notre économie, le Forum des chefs d'entreprises présente ci-après des propositions dont la mise en œuvre est nécessaire afin de garantir les conditions d'une compétition saine entre production nationale et importations et pour amorcer la ré industrialisation du pays :

- Il est indispensable que soient prises les mesures, urgentes, de nature à réaliser l'assainissement de notre économie de l'ensemble des pratiques frauduleuses liées à l'entrée des marchandises sur le territoire national, et l'élimination du secteur informel du commerce de gros ainsi que des pratiques informelles observées dans le secteur formel du commerce de gros. Le commerce de détail ne pourra être normalisé que si de telles mesures destinées à régulariser l'amont sont prises.

⁶ Une volonté politique affirmée : est un facteur important pour une conduite efficace du processus d'ouverture commerciale et un signal important pour les partenaires étrangers « il semble que cette volonté politique de renforcer l'ouverture commerciale dans un cadre multilatéral, »

⁷ Dans le cas d'accession à l'OMC en particulier

⁸ C'un facteur explicatifs de l'investissement direct de paradigme « OLI », c'est avantage qui permet d'éviter les couts associés aux transactions entre sociétés indépendantes, (couts de passation des contrats et de garantie de la qualité). Elle assure un meilleur contrôle sur l'utilisation des technologies, et évite sa sous-évaluation par le marché.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

- L'ouverture de notre économie et de notre marché doit s'articuler à une vision stratégique du développement national. Seule une telle vision dicterait les bons choix en matière d'ouverture. La stratégie d'intégration régionale, le degré d'intégration et le degré des protections sectorielles notamment pour l'agriculture et pour les services découleraient de cette vision.
- Le développement des exportations hors hydrocarbures est une condition absolument nécessaire pour engager l'économie dans une réelle dynamique d'insertion réussie dans le marché mondial. Dans une perspective de long terme, il s'agit d'une condition vitale pour l'économie nationale qui doit sortir de sa dépendance des hydrocarbures. Aussi, il apparaît impératif que la politique de développement des exportations hors hydrocarbures soit érigée en priorité nationale.

I- Accélérer le processus de mise à niveau des entreprises industrielles :

La suppression du dispositif de soutien ou de subvention aux exportations et la suppression des restrictions quantitatives aux importations sont des mesures d'abaissement ou de démantèlement tarifaire qui sont conduises notamment par des négociations commerciales pour l'accès au marché de marchandises.

L'ensemble de ces mesures ont pour but de mettre les productions locales et les produits importés en concurrence et cela par la suppression de toutes les discriminations tarifaire ou non tarifaire accordant un avantage non réglementaire aux productions locales. L'ouverture et négociation commerciale posée le problème de la mise à niveau de la compétitivité des entreprises locales ; car le faible niveau de la compétitivité des entreprises industrielles nationales est aujourd'hui un fait bien connu qui s'est accentué avec le processus de libéralisation des échanges mis en œuvre dans le cadre d'ajustement structurelle de 1994.

En effet, cette ouverture commerciale a mis directement en concurrence les productions nationales avec les produits importés sans mesure de soutien, de protection ou d'accompagnement efficaces. Certes les mesures de protection conjoncturelles ont été prises pour réduire la pression de la concurrence externe sur l'industrie locale (valeur administrée, interdiction d'exportation, DAP) et des programme de mise à niveau à destination des PME ont été mis en œuvre, en particulier dans le cadre du programme MEDA mais sans impact structurel et durable sur le développement de la compétitivité des entreprises industrielles, en particulier celle du secteur public.

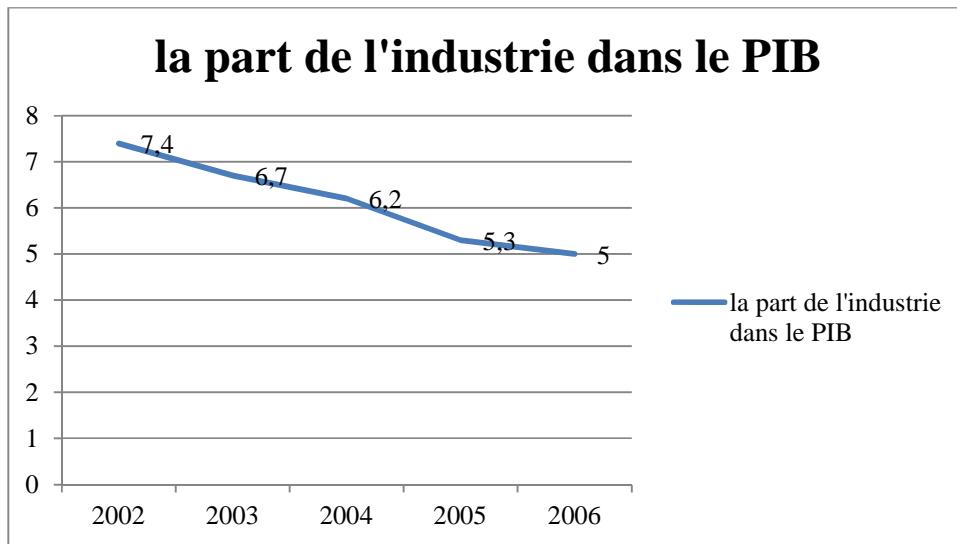
Tableau N°24 : La part de l'industrie dans le PIB :

Année	2002	2003	2004	2005	2006
la part de l'industrie dans le PIB	7,4	6,7	6,2	5,3	5

Source : FMI

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Graphique N°16: La part de l'industrie dans le PIB



Source : notre construction à partir du Tableau N°24

Depuis 1994, nous assistons à un processus graduel de dégradation de la production industrielle qui a conduit à une baisse de la part de l'industrie dans le PIB comme le montre le tableau ci-dessus.

Le processus de démantèlement tarifaire conclu avec l'UE accorde un délai de 12 ans à l'Algérie pour mettre à niveau son industrie qui impose une contrainte de temps à l'industrie algérienne. Cette contrainte exige l'adoption d'une démarche plus énergique de mise à niveau.

Certes le gouvernement a mis en place des dispositifs et des programmes spécifiques dans ce domaine, mais il est important aujourd'hui de dresser le bilan et de tirer les enseignements des programmes de mise à niveau et de mesurer leur impact sur le développement de la compétitivité des entreprises nationales.

Enfin, la politique de mise à niveau des entreprises doit avant tout mettre l'accent sur l'environnement de l'entreprise et ce qui dépend des pouvoirs publics et de l'administration. Elle doit aussi faciliter fortement l'accès au crédit. Quant aux actions de modernisation de la gestion ou de l'organisation, elles pourraient être organisées autrement de manière à ce qu'elles soient massives et d'un accès rapide. Un travail préalable avec les espaces intermédiaires semble ainsi préférable au saupoudrage qui a prévalu jusqu'à présent.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

II- Développement de l'agriculture :

L'agriculture algérienne élargie à la production agroalimentaire qui contribue à hauteur de 20% à 25% en moyenne annuelle au PIB et concentre 30% de l'emploi. Presque la majorité de la population algérienne tire ses revenus essentiellement des activités agricoles.

Sur le plan du commerce extérieur, l'Algérie est aujourd'hui classée comme un pays importateur net des produits alimentaires et pour les exportations de ces produits, reste marginale au fil des ans, même si le gouvernement algérien a pris la décision d'accompagnement de libéralisation du commerce international par des programmes d'envergure pour faciliter la mise à niveau des secteurs productifs locaux vis-à-vis de la concurrence internationale.

Pour améliorer l'agriculture, l'Algérie doit prendre en charge les mesures suivantes :

- ✓ appui conceptuel à la diversification de la production agricole et études de filières réalisé;
- ✓ promotion de partenariats algéro-européens dans le secteur agricole;
- ✓ appui à la préparation des négociations ultérieures dans le cadre de l'accord d'association avec l'UE et de l'OMC;
- ✓ réalisation d'une étude sectorielle sur les effets du Programme national de développement agricole et les futures options de développement;

III- Amélioration du cadre de l'investissement direct étranger :

Les investissements restent encore en deçà des opportunités offertes par le marché algérien, malgré les efforts de l'Algérie en terme de rationalisation de modernisation et d'efficience de son économie, les investisseurs étrangers sont peu nombreux à s'intéresser au marché algérien. Les améliorations déjà introduites dans la législation relative à l'investissement constituent un élément important, mais ne sauraient selon nombre d'économistes, à elle seules suffire pour hisser les investissements au niveau que peut atteindre l'Algérie en égard à ses potentialités.

L'ensemble du cadre de fonctionnement de l'économie algérienne doit évoluer de façon cohérente pour générer les effets escomptés en termes de croissance. C'est action continue et de longue haleine nécessitant l'implication de tous et de toutes les administrations, organismes et institutions publiques car la concurrence est rude au niveau mondial pour attirer les IDE. C'est comprendre que la facilitation de l'investissement est une culture qui doit se développer à partir du comportement quotidien des agents relavant de l'administration en général et de l'administration et organismes à finalité économique en particulier.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

Attirer les investissements nationaux ou étrangers est un travail énorme car il s'agit de créer, à travers une masse critique de réformes doublées d'un marketing efficace, un environnement ou un « climat » favorable à l'éclosion des affaires. C'est l'équation incontournable que l'Algérie doit résoudre pour obtenir une croissance forte impulsée par le secteur privé, créateur de richesse, à côté d'un état recentrer sur sa fonction de régulateur et de faciliter des activités économiques.

Et afin d'identifier et de mettre en valeur les potentialités du pays dans le secteur bancaire, le rapport de la CNUCED propose les recommandations suivantes :

- Renforcer le partenariat entre les banques nationales et étrangères, par les prises de capital afin de favoriser le transfert de compétences dans le domaine des services bancaires et financiers, l'amélioration de la qualité de l'information et la modernisation des techniques de paiement.
- Renforcer le contrôle de la Banque centrale, afin d'éviter d'autres faillites du type El Khalifa et BCIA; cela permettrait de renforcer la crédibilité et la confiance des investisseurs dans le marché bancaire et financier algérien et améliorer l'image du secteur tout entier.
- Accroître les compétences en techniques financières de Marché et en ingénierie financière en mettant en place des programmes de formation spécialisée. Permettre aux institutions financières de s'engager dans toutes les activités financières sous la surveillance d'une véritable autorité de contrôle.

IV- L'amélioration des mesures de soutien des exportations hors hydrocarbures :

Au-delà de ces aspects relatifs aux incohérences qui relèvent surtout d'un déficit organisationnel, certains domaines mériteraient certainement un diagnostic approfondi et des mesures radicales, même s'ils ne concernent pas exclusivement les exportateurs. Il s'agit :

- De la nécessaire mise en cohérence de la fonction bancaire et financière avec les besoins spécifiques des exportateurs. Les réglementations financières, quelquefois inadaptées et souvent rigides, laissent peu de marge de manœuvre à des applications adaptées aux difficultés du terrain et aux exigences de la fonction exportation. Les banques jouent plus volontiers un rôle de gardiennes de ces réglementations que celles de conseil et d'assistance pour leurs clients exportateurs. Un diagnostic de fond qui serait conçu pour remettre au centre du débat les préoccupations de l'exportateur et pas seulement celles du système financier et bancaire paraît tout à fait opportun.
- Du besoin de restructuration, en profondeur, des activités portuaires et du transport maritime. Ces deux activités sont à l'origine de surcoûts élevés et de dysfonctionnements qui pénalisent l'ensemble de l'économie d'une façon générale et particulièrement les exportateurs.

Si ces surcoûts sont généralement imputés aux consommateurs nationaux quand il s'agit des flux à l'importation, l'impossibilité à faire de même pour les clients étrangers se traduit par des pertes d'opportunité pour les exportateurs. Ces derniers mettent du reste en première ligne de leurs difficultés, celles liées à l'acheminement de leurs produits à travers les ports.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

- De l'introduction aussi rapide que possible des nouvelles technologies comme instruments de rationalisation de la fonction commerciale. Des retards conséquents ont été pris en la matière : sensibilisation aux opportunités ouvertes aux exportateurs pour la découverte de marchés et la gestion de leurs opérations ; mise en place de législations spécifiques pour stimuler l'usage de ces nouvelles technologies et pour aider l'exportation ; mise en place des supports techniques conçus pour faciliter la dématérialisation des opérations commerciales.
- De la définition des éléments d'une politique de développement et de promotion de l'exportation hors hydrocarbures compatible avec les nouveaux engagements que le pays va devoir contracter dans le sillage de son entrée dans le système multilatéral de l'OMC. Les disciplines qui sont appliquées à cet égard, quelquefois très restrictives, d'autres fois plus souples, influent considérablement sur la qualité de l'instrumentation et quelquefois sur la nature même des politiques que chacun des pays membres de cette institution met en œuvre pour stimuler ses exportations dans un secteur ou dans un autre. Cela impose, en tous cas, un degré souvent élevé de sophistication des politiques de soutien que l'Algérie se devra de prendre en compte et auquel elle devra se préparer dès à présent.

Au total, il est autorisé d'observer que la problématique du développement des exportations hors hydrocarbures en Algérie appelle, au-delà de préconisations de mesures circonstancielles, la mise œuvre d'une véritable politique de long terme ; une telle politique devrait, de notre point de vue, privilégier tout particulièrement de traduire plus concrètement à travers un plan d'action opposable à toutes les institutions concernées, l'orientation permanente des autorités publiques relative à la nécessité de promouvoir l'exportation hors hydrocarbures.

Un tel plan d'action, pour être efficace et produire des effets positifs, implique un diagnostic approfondi de l'ensemble des difficultés liées à la lourdeur des procédures bureaucratiques auxquelles sont confrontées les entreprises dans le déroulement des opérations d'exportation, sur tous les maillons de la chaîne et, notamment, sur les volets financiers, bancaires et de la logistique des transports.

Ce plan d'action doit naturellement prévoir le maintien, voire l'élargissement, du système d'aide publique aux exportations, ce qui implique une expertise approfondie des voies et moyens de nature à permettre l'adaptation de ce système aux exigences des accords internationaux conclus ou en voie de conclusion par notre pays.

Dans ce cadre, il apparaît hautement souhaitable, qu'un appui public soit organisé en faveur des productions tournées même partiellement vers les marchés extérieurs à l'exportation ; cet appui pourrait passer par de nombreux canaux, tels que les aides aux études sectorielles destinées à assurer le développement de filières de production orientées vers les marchés extérieurs; le soutien au développement de technologies innovantes ; l'appui à la

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

recherche ; la prise en charge de certains coûts d'investissement ; le développement de programmes de formation destinés spécifiquement aux activités d'exportation ; le développement de services intéressant les exportateurs ; etc.

La mobilisation des services de l'Etat à l'étranger en faveur de l'exportation, notamment par la mise en place de services commerciaux spécialisés au sein de nos ambassades est, par ailleurs, une nécessité impérieuse qui commande une mise en œuvre aussi rapide que possible.

Quelques autres principales recommandations⁹ en matière de promotion des exportations hors hydrocarbures et de soutien aux exportateurs algériens sont les suivantes :

- Installer le conseil national consultatif pour les exportations compte tenu du rôle qu'il peut jouer dans la définition de la politique d'une politique intégrée de développement et de promotion des exportations ;
- Développer la culture de l'export au profit des opérateurs se trouvant au niveau des établissements financiers, des banques et des différents organismes concernés ;
- Renforcer la mise en œuvre du Fonds Spécial de Promotion des Exportations;
- Créer un guichet unique au niveau d'ALGEX et des chambres du Commerce et d'Industrie, qui englobe tous les acteurs du commerce extérieur pour l'accompagnement et le soutien des exportateurs ;
- Encourager la création de PME spécialisées dans le calibrage, le conditionnement et l'emballage des produits agricoles ;
- Promouvoir le partenariat entre les agriculteurs et les industriels de la filière agroalimentaire;
- Mettre à la disposition des exportateurs des moyens de fret aérien avec conteneurs frigos pour faciliter l'exportation des produits périssables et agricoles ;
- Faciliter les formalités à l'exportation (administratives, portuaires, et douanières) par la multiplication des couloirs verts ;
- Encourager les exportations vers les pays africains ;
- Mise en place de lignes de crédits gouvernementaux au profit des exportateurs ;
- Instaurer l'enregistrement du label Deglet Nour Algérie pour protéger le produit national de la concurrence déloyale ;
- Ouvrir de nouveaux centres de stockage des dattes pour l'expédition au niveau des aéroports, et revoir à la baisse la tarification du transport aérien ;
- Envisager l'octroi de crédits à moyen terme (1 à 2 ans) pour les exportations de biens d'équipements ;
- Prévoir la création de succursales¹⁰ de la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Garantie des Exportations (CAGEX) ;

⁹ Tiré du site : www.mincommerce.gov.dz. Consulté le 03/06/2015.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

- Mettre en place un dispositif de prise en charge partielle des coûts des primes d'assurances CAGEX au profit des exportateurs ;
- Encourager les entreprises algériennes à engager un programme de mise à niveau en perspective d'une production destinée à l'exportation, notamment par la mise en place d'une structure spécialisée en marketing à l'exportation ;
- Mettre en place des plateformes logistiques spécifiques à l'exportation, notamment au niveau des principaux pôles d'exportation ;
- Adapter la réglementation régissant les échanges de produits dans le cadre du Troc (commerce frontalier) et renforcer le commerce en frontières ;
- Renforcer le rôle de nos représentations diplomatiques à l'étranger dans le soutien et l'accompagnement des exportateurs ;
- Mise en place des bureaux d'expansion commerciale à l'étranger, notamment à travers des bureaux de représentations ;
- Etudier la possibilité d'une bonification des crédits accordés aux entreprises exportatrices ;
- Mettre en œuvre le dispositif de remboursement des droits de douane à travers le « drawback » (prévu dans le code des douanes) ;
- Mobiliser des conseillers à l'export pour l'accompagnement des entreprises exportatrices ;
- Etudier la possibilité de création de zones franche industrielles.

V- Poursuivre avec prudence le processus de libération du secteur des services :

Sur la voie de libéralisation du secteur des services en Algérie, des progrès importants ont été accomplis au cours des dernières années notamment, les télécommunications et les transports, ce qui a donné à ce secteur une place substantielle dans l'économie, en effet l'évolution de ce secteur est marqué par un taux de croissance continu qui dépasse 2.4% en 1996, à 7.7% en 2004¹¹.ces dernières années le secteur a connu des appréciations dans son croissance grâce à leurs progressions conjugués à l'assouplissement des conditions d'exercice des activités commerciale qui ont sans contexte apporté des gains de productivité.

De ce fait, Il est indispensable de poursuivre la politique d'ouverture du secteur des services, qui cache encore un fort potentiel de développement , comme il est aussi important de veiller à ce que ce processus d'ouverture ne se fasse pas au détriment des intérêts nationaux et ne conduire pas un à plus grand déséquilibre de la balance des services.

¹⁰ La succursale est un service décentralisé du siège de l'entreprise, sans personnalité juridique propre. Le statut juridique et fiscal d'un tel établissement est fonction du droit local. La succursale se rapproche de la filiale en termes des obligations qu'elle doit respecter.

Du point de vue commercial, la succursale est chargée d'animer le réseau de vente de l'entreprise mère à l'étranger. Elle s'occupe aussi, de la transmission de commandes à la société mère, de l'organisation du dédouanement des marchandises, et des livraisons locales.

Notons que le choix du responsable de la succursale est important, souvent ce dernier

¹¹ En 2004, le secteur des services représente plus de 25% de la PIB et occupe ainsi le seconde rang après le secteur des hydrocarbures, cette place serait encore plus élevée si on devait intégrer les services fournis par les administrations publiques.

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

D'une autre part, il est absolument indispensable, de connaître de manière plus fouillée les différents sous-secteurs et activités pour définir le niveau d'ouverture. Ceci est extrêmement important car les perspectives de développement industriel vont se rétrécir au fur et à mesure que la Zone de libre-échange avec l'Europe se mettra en place et que des pays émergents se substituent, grâce entre autres éléments à leurs bas coûts de main d'œuvre, comme fournisseurs, aux pays industrialisés. Les services représentent alors une alternative qu'il faut envisager et préparer. Dans cette perspective, il faut clarifier ce qu'on attend de l'ouverture des activités de service et mettre en place une stratégie en ce sens. Cela nécessite un travail de recensement par sous-secteur, et une concertation avec les associations professionnelles concernées pour définir le type d'ouverture. Cela nécessite aussi la révision de la politique d'attraction des IDE au moins dans le secteur des services.

VI- Améliorer la qualité de la gouvernance commerciale :

Pour une ouverture commerciale efficace, il est nécessaire d'améliorer la qualité de la gouvernance commerciale qui nous permet :

- ✓ D'une part, de développer les capacités nationale dans le domaine de la connaissance des marchés mondiaux et de la maîtrise des règles du commerce international ;
- ✓ D'autre part, la mise en place d'une organisation qui consolide la cohérence et l'association entre les institutions chargées de la conduite de la politique économique et commerciale extérieur.

Ce qui concerne l'Algérie, l'insuffisante maîtrise théorique et pratique des règles de commerce extérieur risque de réduire sa capacité à défendre ses intérêts économiques et commerciaux, il s'agit donc de :

- Développer le programme de renforcement des capacités d'expertise des institutions ;
- Développer les organismes chargés du commerce extérieur (organisme de promotion du commerce extérieur...) ;
- Une meilleure coordination des politiques commerciales et sectorielles ;
- Maintenir un niveau très élevé de coordination entre les secteurs dans la conduite de la phase de négociation ;
- Eviter les logiques purement sectorielles qui feraient perdre les perspectives de développement.

VII- Développer les mécanismes de perfection non tarifaire :

Les barrières non tarifaires s'agissent de tous les autres obstacles mis à l'entrée de marchandises étrangères. Ce peut être des limitations quantitatives (contingentements ou 89quotas).

Ce peut être aussi des barrières plus insidieuses et moins visibles : on impose des normes sanitaires spécifiques pour les produits importés, ou des normes techniques, ou même des formalités administratives complexes et coûteuses qui ont pour effet de décourager les

Chapitre III : Les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieurs de l'Algérie

importations de ce fait, l'ouverture commerciale les considère comme des instruments fondamentaux de stimulation de la production nationale.

En Algérie la protection non tarifaire reste peu développée, et pour cela il faut mettre en place un système de régulation et d'encadrement des importations fondé sur les normes techniques, les règles de sécurité et les normes sanitaires dans un cadre compatible avec des règles internationalement admises.

VIII- La question de double prix gaz :

Le gaz naturel est considéré comme un pilier de la stratégie de développement industriel. Sa disponibilité et son prix intérieur accordent à l'Algérie un avantage comparatif certain. Toutefois, le prix de gaz actuellement pratiqué sur le marché intérieur est considéré à tort par certains pays membres du groupe de travail comme une mesure de subvention aux industries locales. Ces pays espèrent obtenir de l'Algérie un engagement d'alignement progressif sur les prix internationaux et de créer ainsi un précédent pour les futures négociations commerciales au sein de l'OMC. Pour l'instant, l'Algérie qui considère que le prix du gaz pratiqué sur le marché intérieur n'est pas un prix subventionné, maintient sa position sur cette question de principe qui ne nécessite aucune concession. Il est donc important de ne prendre aucun engagement dans ce domaine qui remettrait en cause l'utilisation des avantages comparatifs de l'Algérie dans la mise en œuvre de la stratégie industrielle.

L'ouverture commerciale est indissociable d'un programme global de modernisation qui s'étend à la qualité de la gouvernance économique et commerciale, dans cette optique, une série de recommandations pour améliorer les conditions de l'ouverture commerciale ont été formulé à savoir l'accélération de programme de mise à niveau des entreprises industrielles ainsi l'élargissement des mesures de soutien au développement des exportations hors hydrocarbures et autre recommandation essentielles pour la réussite de cette ouverture.

Notre analyse au cours de ce chapitre montre que l'ouverture commerciale n'a pas encore produit les effets positifs attendus sur la structure des échanges extérieurs et la diversification de l'économie nationale demeure encore un objectif à atteindre ; les exportations des hydrocarbures présentent l'essentiel de nos ventes à l'étranger, et les exportations hors hydrocarbures restent toujours marginales et traduisent la faible compétitivité externe des entreprises nationales, qui par ailleurs, ont des difficultés à affronter la concurrence des produits importés, le recours aux importations de produits alimentaires demeure élevé et le déficit de la balance des se creuse d'année en année.

Conclusion générale

Conclusion générale

Conclusion générale

La préoccupation principale de l'Algérie après juillet 1962, date de son indépendance politique, est l'indépendance économique. Malgré son volontarisme politique, celle-ci demeure encore de nos jours un véritable problème pesant sur l'ensemble de l'économie nationale.

L'Algérie a d'abord cru que la solution était de rompre avec le système capitaliste et d'adopter la logique socialiste, fondée sur un modèle planifié, centralisé et protectionniste, comme système de gestion de son économie. Dès 1967, cette optique fut favorisée par l'industrialisation, considérée alors comme la voie vers la prospérité économique. Cette politique débouche en 1986 sur une situation catastrophique avec notamment la chute des prix des hydrocarbures. Tous les indicateurs macroéconomiques le montrent : les importations ont reculé de 12.3%, les exportations de 4.59%, et pour la première fois, le taux de couverture était de 0.8% avec un taux de croissance économique de +1%.

Cette situation révéla bien des leçons dont la plus essentielle est de ne jamais se baser sur un baril fort pour planifier une croissance et un développement économiques, d'autant plus que la situation économique algérienne dépendait et dépend toujours directement des marchés pétroliers, soumis aux aléas et aux règles de l'offre et de la demande mondiales. Enfin, cette situation se solda par des conséquences dramatiques qui ont mis le gouvernement de l'époque devant l'unique alternative, celle de faire appel au FMI ; ce dernier imposa alors, en guise de prix à payer, l'application d'un PAS (Programme d'ajustement structurel) en pleine crise politique et sécuritaire.

A la fin des années 1980 et suite aux accords signés avec le FMI, l'Algérie s'est engagée dans un vaste chantier de réformes et de restructuration visant cette fois à une libéralisation de l'économie algérienne. Cette perspective s'est concrétisée par la libéralisation du commerce extérieur en 1994 et de bien d'autres initiatives. Ces initiatives se verront accélérer par l'adhésion de l'Algérie à l'OMC, véritable acteur du libéralisme mondial.

Néanmoins, le souci de vouloir sortir l'Algérie de ses dépendances à la fois à l'import et à l'export ne sont pas encore réalisées ; elles ne sont que des décisions proposées, étudiées et non appliquées. Les exportations algériennes sont toujours constituées à 97% (en 2014) d'hydrocarbures et donc le danger de revivre un jour un autre 1986 est toujours présent. Cette situation prouve le non réalisation de l'objectif de l'Etat relatif à la diversification des produits à l'exportation.

Par ailleurs, l'Algérie tisse des liens négligeables avec certaines régions du monde qui peuvent lui garantir bien des avantages ; l'exemple des pays de l'UMA et des pays subsahariens montre bien des garanties en matière d'avantages souvent mutuels. Leur part est souvent laissée au détriment de l'Europe avec laquelle l'Algérie a une relation très étroite dans les échanges extérieurs, tant à l'import avec 65% du total, qu'à l'export avec 60 %. La France, ancien colonisateur, demeure le partenaire le plus important des échanges extérieurs prouvant le maintien des flux traditionnels sur le plan économique.

Conclusion générale

Ces taux ont été vus à la hausse après la signature et l'entrée en vigueur de l'accord d'association instituant progressivement une zone de libre-échange entre l'Algérie et l'UE conformément aux principes de la conférence de Barcelone de 1995.

Mais une approche plus critique du partenariat euro-méditerranéen dévoile plus d'intérêts pour la partie européenne qu'elle ne veut bien l'admettre. Le contenu de cet accord révèle clairement que sur le plan économique l'approche est strictement commerciale, justifiée par l'intérêt de l'Europe à se garantir un grand marché en pleine expansion que représente le marché algérien, en tenant compte de l'immense disparité existant entre les produits européens et algériens. Cela s'inscrit aussi dans la volonté européenne de créer une zone économique assez large pour faire obstacle à toute tentative d'une mondialisation sous dominance américaine.

Néanmoins, l'accord d'association est d'une grande importance pour la partie algérienne ; son initiative, en élaborant cet accord, est motivée par une évidence selon laquelle nul espoir d'essor n'est permis en dehors de la construction d'une économie concurrentielle dans un cadre d'interdépendance des économies.

Malgré les inconvénients de cet accord sur le court terme, il garantit des bénéfices sur plusieurs plans; il mettra fin à l'isolement politique de l'Algérie, l'accompagnera dans ses réformes économiques et l'assistera dans sa démarche entreprise en vue de son accession à l'OMC.

Entre avantages et inconvénients, le débat sur la question des engagements de l'Algérie dans une perspective d'ouverture de son marché n'arrêtent pas de se multiplier, et les réponses sont souvent partagées. Les industriels et entrepreneurs algériens sont conscients des défis auxquels ils seront confrontés, des produits étrangers plus performants et presque moins chers servant de base à une concurrence plus favorable aux produits européens surtout. Cela poussera les entreprises algériennes à fournir plus d'efforts quant à leur compétitivité, sans laquelle elles seront contraintes de disparaître.

Bibliographie :

Ouvrages :

- BACHTA SALAH (Mohamed) et GHERSI Gérard : « Agriculture et alimentation en méditerranée, les défis de la mondialisation », France, Edition KARTHALA, CIHEAM et IRESA, 2004 ;
- BENISSAD.H, Algérie : « la restructuration et réformes économiques (1979-1993) », édition OPU, Alger, 1994 ;
- DUCREUX. X, « Economie d'endettement et économie de marchés financiers », cahiers français, paris, 1996 ;
- EMMANUEL.N, l'arsenal des subventions à l'exportation et l'OMC, édition ESKA, paris, 1996 ;
- GUYOMAR.A et MORIEN.E : « Le commerce international » 3ème édition, édition SIRY, octobre 1998 ;
- HADJ-NACER.A.R, « les cahiers de la réforme », vol N°4, éditions ENAG, Alger, 1990 ;
- M'HAMSADJI- BOUZIDI(Nachida) : « 5 Essais sur l'ouverture de l'économie Algérienne », ENAG/EDITIONS, Alger 1998 ;
- NASHASHIBI .K et autres : Algérie ; stabilisation et transition à l'économie de marché. FMI, Washington, 1998 ;
- RAINELLI M., « Le commerce international », Editions La Découverte, Paris, 1997.

Revues et rapports :

- ALGEX : Rapport sur les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie 2000-2014 ;
- ONS : les comptes économiques en volume de 2000 à 2011 ; n° 617
- GUERID Omar, Revue sur les IDE en Algérie : impacts, opportunités et entraves, n°3 – juin 2008, Université de Beskra ;
- ONS : les comptes économiques en volumes de 2000 à 2013 ; n°670 ;
- ONS : l'Algérie en quelque chiffre, résultat 2007-2009, n° 40, EDITION 2010.
- ONS : rapport sur les indices valeurs unitaires à l'importation de marchandises, n°660, année 2013 ;
- ONS : collections statistiques n° 188/2014, série E : statistiques Economiques N°79 ;
- ONS : collections statistiques N° 182/2014, série E : statistiques Economiques N°75 ;
- Le rapport du CEPN : « enjeux et impacts du processus d'adhésion de l'Algérie à l'OMC », n° 2009-05 ;
- GOUMEZIANE(Smail), docteur en sciences économique : la revue sur « L'incontournable libéralisation », paris-IX Dauphine ;
- Collègue : MIMOUNE(Lynda) et KHELADI (Mokhtar) : « La politique de l'Etat dans le secteur du commerce extérieur » UAMB, à Tlemcen,

Thèses et mémoires :

- ABADLI (Riad) : « processus d'ouverture de l'économie algérienne, vingt ans de transition. Evolution et performance », thèse doctorat en science économiques, Université de paris 8 Vincennes- Saint- Denis, juin 2011 ;
- ARDJOUNE(Idriss) : « libéralisation et ouverture de l'économie algérienne : quel impact sur la gouvernance des entreprises agroalimentaires ? », cas de la wilaya de Bejaia, n° 104 de la série « master of science » institut Agronomique Méditerranéenne, 2010 ;
- AKDIM(Rachid), CHETTAB (Tassadit) et SLIMANI (Kahina) : commerce et développement : quels Enjeux pour l'Algérie dans le cadre de la mondialisation UAMB, 2008/2009 ;
- BENHABIB (abderrezak) et DJENNAS (mustapha) : « implication des TIC et leur impact sur la gouvernance des PME algériennes en vu de l'intégration euro-méditerranéenne » Université du Tlemcen, 2008 ;
- CHERIET(Athmane) : « mondialisation et stratégies industrielles : cas de l'Algérie », thèse de doctorat en sciences économiques, Université mentouri Constantine, novembre 2007,
- ZOURDANI (Safia) : le financement des opérations du commerce extérieur en Algérie : cas de la BNA, UMMTO, 2012 ;

Lois et textes réglementaires :

- La loi 78-02 1978 relative au monopole de l'Etat sur le commerce extérieur ;
- La loi n°85-05 du 16 février 1985 relative sur l'ouverture d'établissement hospitalier privé ;
- La loi 88/01 du 12 janvier 1988 relative à la transformation du monopole de l'Etat sur le commerce extérieur en monopole d'entreprise ;
- La loi n°88/17 du 10 mai 1988 relative à la démonopolisation totale des activités de transport terrestre de marchandises et de voyageurs ;
- Le décret exécutif de 1988 relatif à la révision du monopole vis-à-vis du commerce extérieur ;
- La loi 90-10 et la loi de finance complémentaire de 1990 sur la monnaie et le crédit ;
- Le décret de 1991 relatif à l'ouverture d'établissement privé de formation professionnelle ;
- L'ordonnance n° 95/07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances ;
- Le décret exécutif n°96-94 du 03mars 1996 relatif à l'institution de CACI ;
- Le décret n°96-235 du 02 juillet 1996 relatif à la création de CAGEX ;
- Le décret exécutif n° 96-234 du 01 octobre 1996 relatif à la création de PROMEX ;
- Loi de finance de 1996 vise l'institution du FSPE ;
- La loi 98-10 du 22 aout 1998 relative à la reformation de code de douane ;
- L'ordonnance 01-04 de 20 aout 2001 relative au règlement l'entier processus de privatisation des entreprises publiques et économiques ;
- L'ordonnance n°03.03 du 19 juillet 2003 relative à la concurrence ;

- L'ordonnance n°03-04 du 19 juillet 2003 relative aux opérations de d'importations et d'exportations de marchandises
- La loi n°04.02 du 23 juin 2004 relative aux règles générales applicables aux pratiques commerciales
- Le décret présidentiel n°04-223 du 03 aout 2004 relatif à la ratification de la GZALE par l'Algérie
- Loi n°04.08 du 14 aout 2004 relative aux conditions d'exercice des activités commerciales
- L'ordonnance n°1-03 relative au développement de l'investissement

Sites web :

- Banque mondiale. [http : //données. Banquemondiale.org/](http://données.Banquemondiale.org/) ;
- ONS : www.ons.dz courriel : [www stat@ons.dz](mailto:www.stat@ons.dz) et ons@ons.dz ;
- www.mincommerce.gov.dz;
- ALGEX: [www. Algex.dz](http://www.Algex.dz);
- l'Organisation mondiale du commerce : www.wto.org ;
- Fonds monétaire international : www.imf.org ;
- la Banque mondiale : www.worldbank.org.

Table de matière

Introduction générale.....	01
Chapitre I : le cadre générale de processus d'ouverture commerciale de l'Algérie.....	03
Introduction du chapitre.....	03
Section 01 : quelques repères historiques.....	03
Introduction.....	03
I- La période de la gestion administrée du commerce extérieur.....	03
II-La période de reformes du commerce extérieur.....	05
II-1-les changements institutionnels touchant aux entreprises.....	13
III-La législation du commerce extérieur.....	09
III-1 -la réglementation du budget-devise.....	10
III-2-la suppression du caractère obligataire du recours au monopole.....	11
IV-Le problème du poids des hydrocarbures sur les exportations totales.....	11
IV-1-l'impact des hydrocarbures sur la position externe	12
Conclusion de la section.....	12
Section0 2 : la libéralisation du commerce extérieur en Algérie et l'intégration multilatérale et régionale.....	12
Introduction.....	12
I- La politique algérienne en matière d'ouverture commerciale.....	13
I-1-Le régime commercial des services.....	13
I-1-1- Secteur des transports.....	13
I-1-2-Télécommunications.....	14
I-1-3- Information.....	14
I-1-4- Tourisme.....	14
I-1-5-Services financiers.....	14
I-1-6- Services fournis aux entreprises.....	15
I-1-7- Services de distribution de commerce de gros.....	15

I-1-8- Services concernant l'environnement.....	15
I-1-9- Services d'éducation.....	15
I-1-10- Services de santé et services sociaux.....	16
I-1-11- Autre services sociaux.....	16
I-2- Politiques affectant le commerce des services.....	16
I-3- les étapes de la libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie.....	19
I-4- les moyens de la libéralisation du commerce extérieur de l'Algérie.....	19
I-4-1- l'office de promotion des exportations (PROMEX).....	19
I-4-2- la compagnie algérienne de garantie des exportations (CAGEX).....	20
I-4-3- la chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI).....	21
I-4-4- le fond spécial de promotion des exportations (FSPE).....	21
I-4-5- la société algérienne des foires et expositions (SAFEX).....	21
II-L' accord d'association avec l'UE.....	22
II-1-la mise en place de la zone libre échange.....	22
II-2-la mise à niveau et l'adaptation de la règlementation commerciale.....	23
II-3-le mécanisme de concertation et de suivi de l'accord.....	23
III-L' accession de l'Algérie à l'OMC.....	24
IV-L' intégration maghrébine.....	29
V-Adhésion à la grande zone arabe de libre échange.....	31
Conclusion de la section.....	31
Conclusion de chapitre.....	31

Chapitre II : la structure des échanges extérieurs de l'Algérie.....33

Introduction.....	33
Section 01 : Evolution du commerce extérieur de l'Algérie.....33	
Introduction.....	33
I-L' évolution du commerce extérieur après l'indépendance jusqu'à 2000.....33	

I-1-Après l'indépendance jusqu'au milieu des années 80.....	33
I-2-Entre le milieu des années 80 à la fin des années 90.....	33
I-3-A partir de la fin des années 90 jusqu'à 2000	34
II- L'évolution du commerce extérieur depuis 2000	34
II-1 La balance commerciale.....	36
II-2- Diversification géographique des partenaires des échanges extérieurs.....	36
II-2-1- Evolution des exportations par zone géographique de 2000 à 2014... ..	36
II-2-2- Evolution des importations par zone géographique de 2000 à 2014... ..	38
III-La structure des échanges extérieurs de l'Algérie.....	40
III-1- En matière d'importation.....	40
III-1-1- Evolution des principales importations de l'Algérie entre 2005-2014.. ..	40
III-2- En matière d'exportations.....	43
Section0 2 : les statistiques du commerce extérieur de l'Algérie.....	47
Introduction.....	47
I- les importations.....	47
I-1- L'évolution des importations en valeur nominale.....	49
I-2- Les principaux fournisseurs de l'Algérie.....	50
I-2-1- Evolution du classement des dix premiers fournisseurs de l'Algérie 2010-2013.....	50
II- les exportations.....	55
II-1- Evolution du classement des dix premiers clients de l'Algérie 2010-2013.....	57
III- la répartition des importations par mode de financement.....	60
IV- la balance commerciale.....	61
IV-1- La balance commerciale hors hydrocarbures.....	62
V- les investissements directs étrangers.....	63
VI- Taux de couverture des importations par les exportations.....	66

VII- l'évolution du taux de change de dinar.....	67
VIII- L'évolution de la dette extérieure de l'Algérie.....	68
Conclusion de la section.....	68
Conclusion de chapitre	69
Chapitre III : les conséquences de la libéralisation sur les échanges extérieur de l'Algérie.....	70
Introduction.....	70
Section 01 : l'impact de l'ouverture commerciale sur la structure des échanges extérieurs.....	70
Introduction	70
I- une progression importante des échanges.....	70
II- un excédent de la balance commerciale mais un déficit structurel de la balance des services.....	72
III- le renforcement du poids des exportations d'hydrocarbures.....	73
IV- une structure rigide des produits importés.....	74
V- une forte polarisation géographique des échanges commerciaux.....	77
VI- Des exportations hors hydrocarbures faibles et peu diversifiées.....	81
Section 02 : quelques recommandations pour une conduite plus efficace du processus d'ouverture commerciale.....	84
Introduction.....	84
I- Accélérer le processus de mise à niveau des entreprises industrielles.....	86
II- Développement de l'agriculture.....	88
III- Amélioration du cadre de l'investissement direct étranger.....	88
IV- L'amélioration des mesures de soutien des exportations hors hydrocarbures.....	89
V- Poursuivre avec prudence le processus de libéralisation du secteur des services.....	92
VI- Améliorer la qualité de la gouvernance commerciale.....	93
VII- Développer le mécanisme de perfection non tarifaire.....	93
VIII- La question de double prix gaz.....	94
Conclusion de la section.....	94
Conclusion du chapitre.....	94
Conclusion générale.....	95

Résumé :

L'ouverture commerciale est un élément essentiel de l'intégration de toute économie au marché mondial.

En Algérie, la libéralisation effective de son commerce extérieur a été entamée en 1994 dans le cadre d'un processus de transition systémique soutenu par un programme économique convenu avec le FMI.

Ce processus d'ouverture commerciale a abouti à la conclusion d'un accord d'association avec l'UE qui a pour but la mise en place d'une zone libre échange au moyen de l'élimination graduelle des droits de douanes pour les produits industriels, et un accès préférentiel pour certains produits agricoles.

Aujourd'hui, ce processus se poursuit avec des négociations en cours pour l'accession de l'Algérie à l'OMC, et dans ce cadre, l'Algérie s'est engagée dans un vaste programme de transformations législatives et règlementaires.

Une évaluation de l'impact de l'ouverture commerciale sur l'économie nationale et la structure des échanges extérieurs montre comment l'ouverture commerciale n'a pas encore produit les effets positifs attendus sur la structures des échanges extérieurs et la diversification de l'économie nationale demeure encore un objectif à atteindre.